

St-Maur

à travers
les siècles

Trésor

de l'Histoire



par **Nicolas Huron**
historien conférencier

origines
Moyen Age
roman gothique
Renaissance
Grand Siècle
trésor de la fabrique
Révolution française
XIXe - XXe siècles
aujourd'hui



église Saint-Maur



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Me suivre sur mon blog d'historien :

Patrimoine rural, recherche historique, le terroir à la loupe :

<http://patrimoine-rural.com/>

Nicolas HURON, historien conférencier

7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Tél. 02.54.74.18.32 ou 06.82.11.52.88

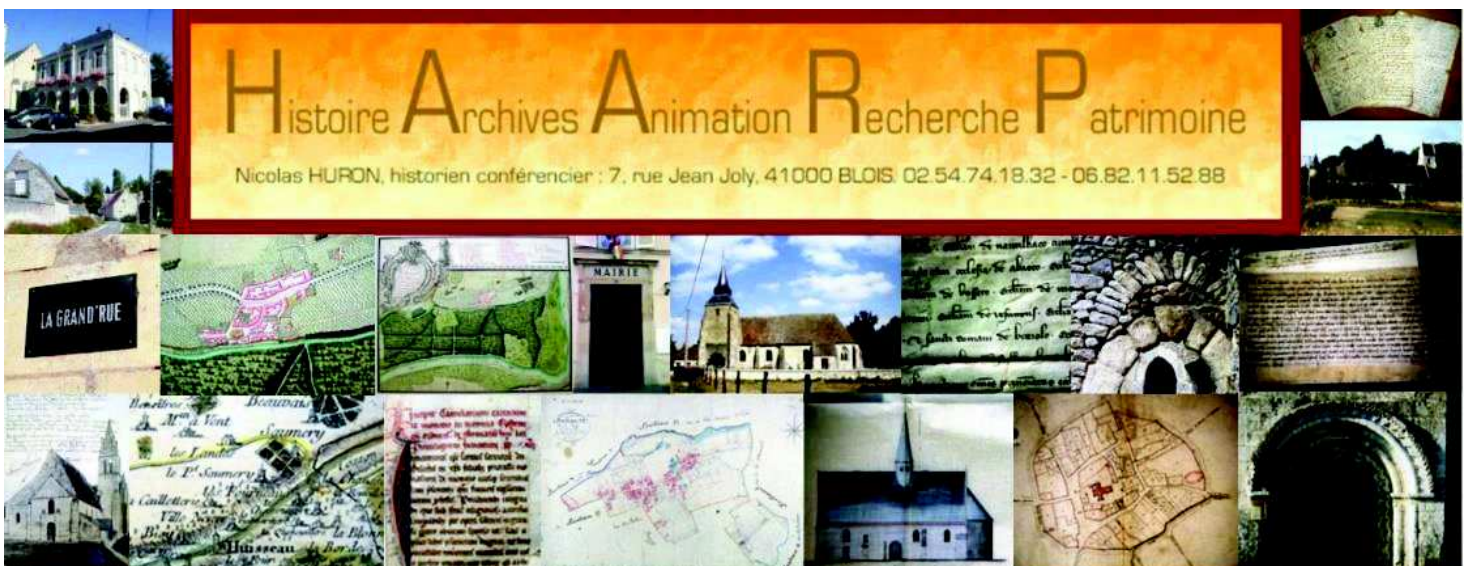
courriel : nicolas.huron@free.fr

Bonne découverte !

Table des matières à la fin.

Et découvrir mon site « archives et boutiques » :

<http://nicolas-huron.e-monsite.com/>



De saint Maur à l'église de St-Maur

Saint Maur

Selon la légende, fils d'un sénateur romain, Maur naquit vers 512. Sa vie est assez mal connue. Ce personnage fut identifié assez tardivement au IX^{ème} siècle, avec le disciple de saint Benoît mentionné par saint Grégoire. Sa *Vie*, écrite par le Pseudo-Faustus, est si légendaire qu'on ne peut même pas savoir si Maur, premier abbé de Glanfeuil en Anjou (Maine-et-Loire, commune de Thoureuil), a bien été l'introducteur du monachisme bénédictin en Gaule. D'après la légende, il fut confié à l'âge de douze ans à saint Benoît, auquel il finira par succéder à la tête de l'abbaye de Monte Cassino. Un jour saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, fut sollicité par l'évêque du Mans, qui lui demanda de lui envoyer quelques religieux afin de propager la bonne parole. C'est saint Maur qui prit la tête de la délégation. Malheureusement, l'évêque du Mans décéda entre temps et son successeur se désintéressa du projet. Mais il entra en contact avec Maur, arrivé en Gaule, et lui demanda de venir s'établir en Anjou. Maur choisit de s'établir à Glanfeuil (commune de Thoureuil, département du Maine-et-Loire), sur la Loire, et fonda le monastère des bénédictins, qui prit le nom de Saint-Maur, à cinq lieues d'Angers et cinq lieues de Saumur. Ce saint mourut en 584. On le célèbre le 15 janvier.

Une congrégation bénédictine réformée au XVII^o siècle a pris son nom : congrégation de Mauristes. Cette congrégation n'a aucun rapport avec l'histoire du bourg de St-Maur et de son église.

Signalons également que la célèbre abbaye de Saint-Maur-des-Fossés s'appelait autrefois le monastère des Fossés jusqu'à la fin du XI^{ème} siècle et que son église abbatiale était primitivement dédiée à saint Pierre. C'est l'arrivée des reliques du saint angevin en 868 aux Fossés, sur l'ordre de Charles le Chauve, qui fut à l'origine de ce changement.

La translation des reliques

Alors pourquoi Saint-Maur près de Châteauroux ? C'est probablement à la suite de la destruction de l'abbaye de Glanfeuil par les Normands, que les moines de cette abbaye, dans leur fuite, vinrent peut-être trouver refuge momentanément ici, vers 868. Dans leur périple, les moines trouvèrent d'abord refuge dans la Sarthe, puis à Saint-Savin, puis dans la Saône lorsque l'abbaye de Fossé leur offrit l'hospitalité. C'est dans cette errance qu'ils durent passer à Saint-Maur.

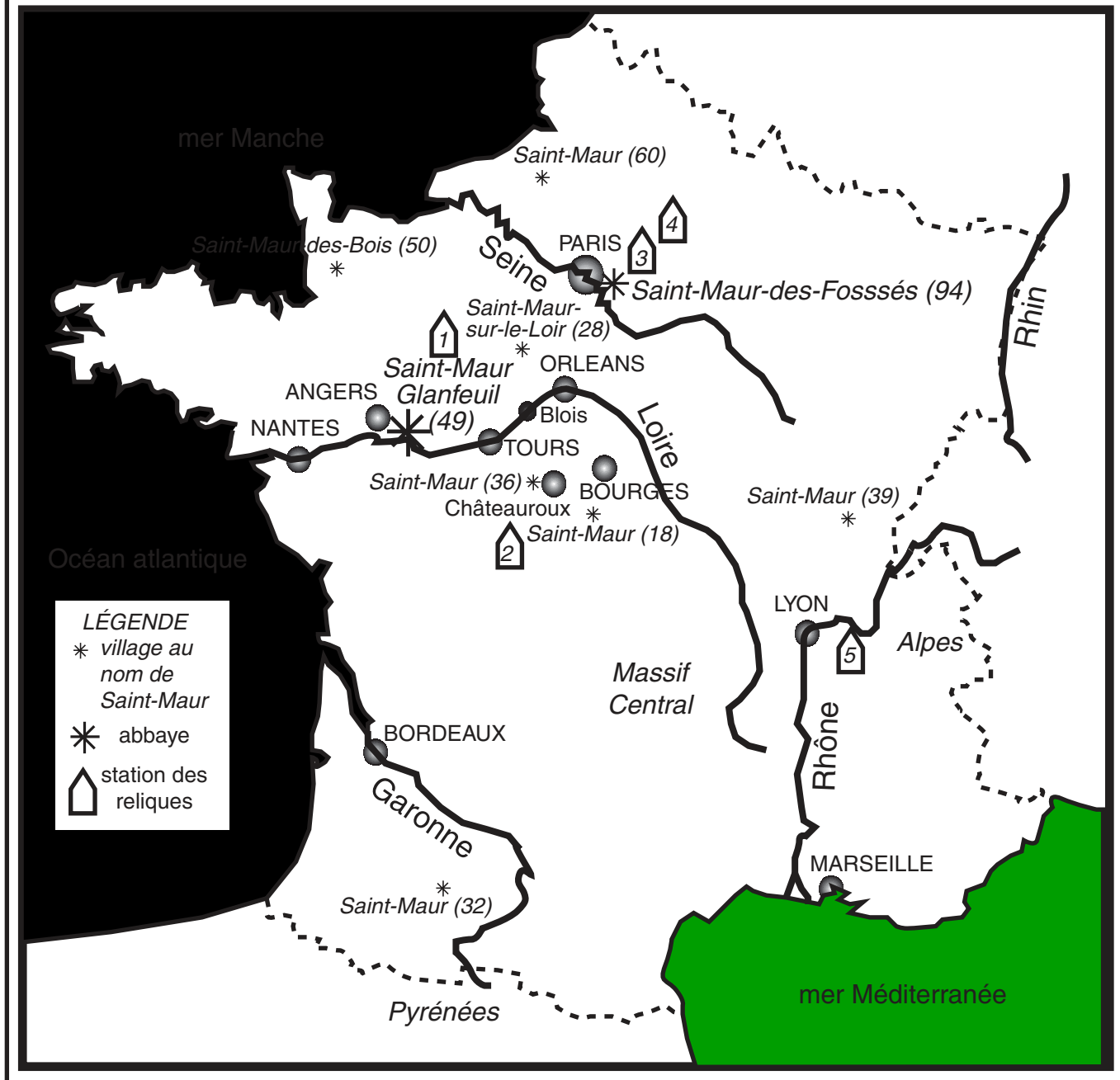
L'errance des reliques reprit quand les Normands menacèrent Paris, en 876. Les moines de l'abbaye des Fossés, reprirent leur périple pour protéger les précieuses reliques et demeurèrent d'abord à Fleury-la-Rivière (Marne, canton d'Épernay) jusqu'en 886, puis à Cessieu-en-Bugey (Isère, canton de la Tour-du Pin), prieuré que leur confia l'archevêque de Lyon. Il était fréquent, pendant cette période troublée des invasions normandes, que lorsque des moines porteurs de reliques étaient accueillis dans un lieu, nourris et entretenus, ils donnaient en remerciements une partie de leurs reliques. Les reliques conservées dans l'église de Saint-Maur pourraient provenir de ce type de don. Il est peu probable que ce soit ces moines errants qui aient construit la première église de Saint-Maur-sur-Indre, car il emmenèrent par la suite les reliques de leur saint patron dans les environs de Paris.



Saint Maur de Glanfeuil

Gravure tirée de : Pietro de Natali, *Catalogus sanctorum*. Lyon, 1514

Le culte de Saint-Maur et le voyage des reliques



Le culte de saint Maur dans la région

Les églises paroissiales dédiées à ce saint ne sont pas tellement nombreuses dans notre région. Nous en avons répertoriées quatre :

- Saint-Maur-sur-le-Loir (Eure-et-Loir, canton de Bonneval),
- l'église Saint-Maur à Moinville-la-Jeuilin (Eure-et-Loir, canton, d'Anneau),
- Saint-Maur (Indre, canton de Châteauroux-Ouest)
- Saint-Maur (Cher, canton de Châteaumeillant).
- Signalons aussi une chapelle près du Soudrain à Sainte-Lunaise (Cher, canton de Levet).

Remarquons que Sainte-Maure-de-Touraine, en Indre-et-Loire, n'a pas la même origine. Sainte-Maure s'est développé autour des tombeaux de sainte Maure et de sainte Brigitte.

On pourrait penser que le culte de saint Maur se soit développé dans le courant du VII^e siècle, mais nous pensons que ce culte eut une faveur particulière après les invasions normandes. dans le courant des X^e et XI^e siècle. Il serait étonnant qu'il y ait eu une église Saint-Maur au VII^e ou au VIII^e siècle.

La dédicace de la première église

Nous ne connaissons pas la première dédicace de la première église de Saint-Maur : Saint-Martin ? Saint-Pierre ? Notre Dame ? L'énigme reste entière sur ce sujet. Ce qui est certain, c'est que le bourg de Saint-Maur prit ce nom à cause des reliques que l'église conservait et ceci sans doute dès le X^e ou XI^e siècle. Il est difficile de deviner le nom primitif de ce village avant cette période car aucune source écrite n'est antérieure au XIII^e siècle (se reporter à l'étude sur les noms de lieux).

L'Ile Saint-Martin et la chapelle

Avant la construction de l'église actuelle dédiée à saint Maur, nous pouvons supposer qu'il existait une chapelle Saint-Martin dans la partie Est du bourg. En effet, il existe entre deux bras de la rivière de l'Indre au sud-Est du bourg une Ile Saint-Martin, nom d'un saint très populaire au Moyen Age.

Né en 316, fils d'un tribun militaire, enrôlé lui-même à quinze ans, Martin se fit baptiser à Amiens à dix-huit ans, où selon la tradition, il partagea son manteau avec un pauvre. Exorciste à Poitiers auprès de saint Hilaire, qui l'ordonna prêtre, il se retira à Ligugé, où des disciples se joignirent à lui et d'où sa renommée se répandit à travers la Gaule. Il fut élu évêque de Tours en 371, et son épiscopat marque le triomphe du christianisme dans l'ouest de la Gaule ; ses tournées missionnaires aboutirent à l'organisation des premières paroisses rurales et à la création de nombreux monastères. Le plus célèbre, à Marmoutier, près de Tours, devint la résidence ordinaire de Martin. Il mourut à Candé-Saint-Martin en 397. Son corps fut rapatrié à Tours où il fut enterré dans un endroit où fut bâti plus tard la grande basilique Saint-Martin. On célèbre sa fête le 11 novembre. La source la plus sûre de sa biographie, auréolée par des légendes, est la " Vie de saint Martin " par Sulpice Sévère son disciple.

Le culte de saint Martin se développa à partir de la fin du V^e siècle autour du sanctuaire de la basilique Saint-Martin de Tours où Clovis, de retour de sa victoire de Vouillé, en 507, entra pour rendre hommage au saint. La ville de Tours devint la capitale spirituelle du royaume des Francs et Martin devint le plus populaire des saints du Moyen Age. Il a donné son nom à un très grand nombre de communes et de lieux-dits, dont celui-ci.

La tradition orale nous apprend que le toponyme de l'Ile Saint-Martin était associé autrefois à une chapelle Saint-Martin située sur la rive nord de l'Indre auprès de cette île, au bout de la rue du Gué de la

Chapelle. Des restes ont été découverts lors de travaux de construction de maisons proches (carrelages...) et des fondations d'un petit bâtiment avec abside ont été vues sur une photographie aérienne ancienne. Cette chapelle a laissé les noms contemporains de la rue du Gué de la Chapelle, de l'impasse Saint-Martin et de l'impasse du Gué de la Chapelle.

Un cimetière mérovingien

Auprès de la rue du Gué de la Chapelle, au-dessus de l'emplacement de la chapelle, non loin de la grande maison de la Martinique, des travaux de terrassements mirent à jour des sarcophages en pierre de l'époque mérovingienne, c'est-à-dire des environs des VII^{ème} ou VIII^{ème} siècles. Cet ancien et premier cimetière chrétien est sans doute à mettre en rapport avec la présence de la chapelle Saint-Martin.

Notons que d'autres sarcophages en pierre ont également été trouvés lors de travaux de canalisation au nord de l'église de Saint-Maur sous la place actuel du bourg. Un autre sarcophage a été découvert au stade, lors de la construction de la tribune (dans l'angle sud-ouest de celle-ci). Le squelette avait le crâne posé sur le torse.

Ces découvertes importantes nous informent de la présence d'au moins deux anciens lieux de culte chrétien sur l'étendue du bourg actuel de Saint-Maur, l'un au nord de l'église actuel et l'un à l'est du bourg, près de l'Ile Saint-Martin.

La première église du village

Une église devait certainement déjà exister au IX^{ème} siècle, avant qu'elle ne soit dédiée définitivement à Saint-Maur à cause des reliques qu'elle contenait. Les parties architecturales les plus anciennes de l'église datent du XI^{ème} siècle, et dans ces parties, nous trouvons des morceaux de sarcophages, pierres de taille de récupération plates, dont l'origine remonterait au VII^{ème} ou au VIII^{ème} siècle. Ces fragments de sarcophages, récupérés lors de la construction des fondations de l'église romane, indiquent incontestablement la présence d'un lieu de culte sur l'emplacement de l'actuelle église au VII^{ème} ou au VIII^{ème} siècle.



Pierre plate du mur nord de la nef, ayant une taille en chevrons et pouvant provenir d'un sarcophage cassé.

Une curieuse pierre de récupération

Sur le contrefort sud-est du bras sud du transept de l'église, au-dessus et à droite d'un cadran solaire gravé de l'époque moderne, existe une curieuse pierre de

récupération aux motifs préromans typiques des périodes mérovingienne et carolingienne. Nous pouvons y voir des tiges végétales entrelacées au bout desquelles sont des feuilles naissantes en partie déroulées ou des fruits en grappes. Ces symboles sont une allégorie du printemps et de l'été et sont un hommage à la vie et à la fertilité, c'est-à-



dire un hommage à Dieu. Les croisements des tiges sont tenus par des ferrures décorées de pierres précieuses. C'est un motif décoratif incomplet qui provient probablement du sarcophage d'une personne importante ou qui peut provenir d'un autel ou d'un chancel. Cette décoration mettait peut-être en valeur les reliques de saint Maur avant la construction de l'église romane au XI^{ème} siècle.



L'église et le prieuré XI^o-XIII^o siècles

Le retour à la prospérité

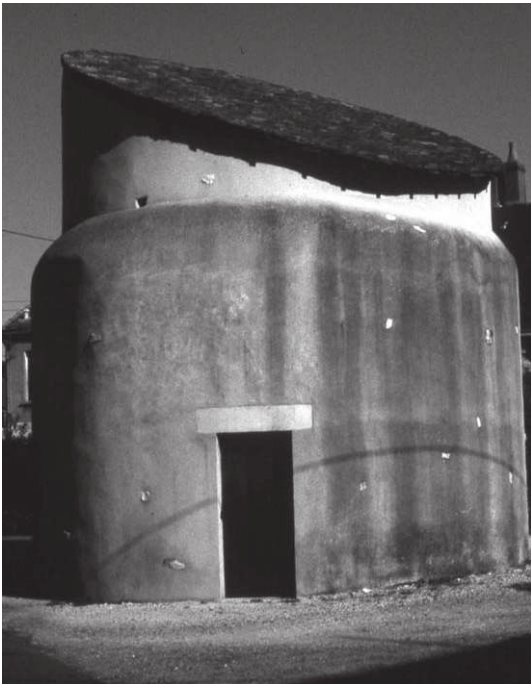
Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI^o siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet notamment d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises furent donc reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux édifices sont en pierres. L'église de Saint-Maur fait partie comme presque toutes les églises, de cette campagne de reconstruction.

L'abbaye de St-Gildas

Cette abbaye avait été fondée par Ebbes de Châteauroux en 913, pour les moines de St-Gildas de Rhuys en fuite devant les Normands. Cette nouvelle abbaye recueillit ainsi les reliques de St-Gildas. Des biens furent probablement donnés à l'abbaye par le seigneur de Châteauroux. La paroisse de St-Maur étant très proche de la nouvelle abbaye, d'importants domaines de St-Maur, ont dû tomber entre les mains des religieux de St-Gildas. Ceux-ci devaient posséder dans le courant du X^o siècle et du XI^o siècle, la majeure partie des dîmes de la paroisse. Un mouvement de restitution des dîmes s'amorça surtout après 1075, date à laquelle, le pape Grégoire VII interdit aux laïcs de posséder des biens d'église. C'est sans doute vers la fin du XI^o siècle que l'église de St-Maur fut reconstruite, sur l'initiative du plus gros décimateur de la paroisse : l'abbaye St-Gildas.

Nous ne savons pas comment l'église de St-Maur entra dans la propriété de l'abbaye. Mais il est possible que ce soit à la suite de cette reconstruction que l'église de St-Maur tomba dans la possession de l'abbaye.

De l'abbaye St-Gildas, il ne reste rien, sinon, son pigeonnier. Elle était située dans la partie Est du faubourg St-Christophe. A la sortie de Châteauroux, et à l'entrée de ce faubourg, on peut voir encore, le mail St-Gildas et la prairie du même nom, anciennes propriétés de l'abbaye.



Pigeonnier de St-Gildas



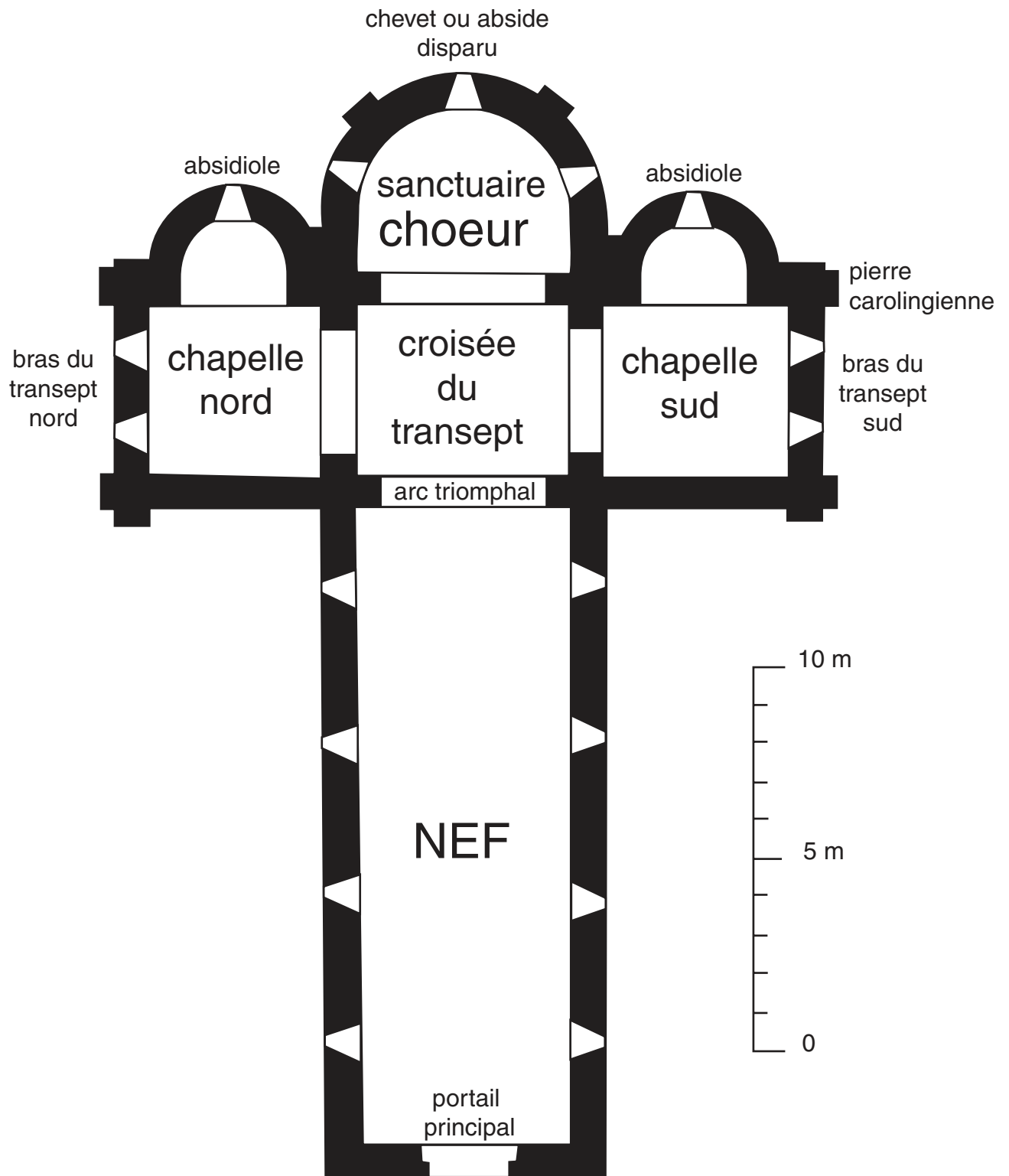
Châteauroux et St-Gildas

L'église de la fin du XI^e siècle

L'édifice reconstruit à la fin du XI^e siècle est d'assez belle ampleur, la nef a une longueur d'environ 17 mètres. Avec le chœur, l'église devait avoir à peu près 29 mètres de long.

C'est une église de plan cruciforme, avec deux chapelles orientées. Le chœur devait être à l'origine semi-circulaire et éclairé par trois fenêtres en plein-cintre. L'ancien plan de ce chœur pourrait facilement se retrouver grâce à des fouilles archéologiques.

La nef est un grand rectangle de 7 mètres de large. Elle était éclairée de chaque côté par quatre fenêtres en plein-cintre, placées haut dans les murs. Ces fenêtres ont environ 1 mètre de haut et 50 cm de large. Seules les quatre fenêtres du mur Nord sont encore ouvertes, les baies du mur Sud, existent encore, mais elles ont été bouchées à la suite de la construction du collatéral Sud. Elles sont cependant visibles à l'intérieur de l'église. Une petite fenêtre de même type que les autres est ouverte dans le pignon Ouest. La porte principale de l'église pouvait être à son emplacement actuel dans le mur Ouest, mais aussi dans le mur Sud, dont la partie basse a été détruite.



L'église de Saint-Maur
à la fin du XI^{ème} siècle



Transept nord, mur nord de la nef et façade ouest



L'absidiole de la chapelle du transept nord cachée par la sacristie.
 Le transept nord aux angles renforcés de contreforts plats.
 Le mur nord de la nef.



Le mur sud du transept sud renforcé de contreforts plats.
L'absidiole de la chapelle sud.



Une des baies romanes en plein cintre dont l'arc est décoré d'une petite moulure postérieure due à un ravalement des enduits.

Il faut remarquer la faible épaisseur des claveaux de l'arc et l'extrados régulier qui indiquent le début de la période romane à la fin du XIème siècle.



Traces des baies romanes murées du mur sud de la nef.

La partie supérieure du mur roman a été conservé lors de la construction des grands arcs ouvrant sur le collatéral sud.

La nef se prolonge par la croisée du transept dont les piliers portent le clocher. La voûte de cette croisée du transept est postérieure.

Les piliers d'angle sont décorés à la naissance des arcs en plein-cintre par un bandeau chanfreiné, parfois orné de billettes (sortes de pointillés marquant la limite perméable entre le Ciel, la voûte, et la Terre, la colonne, entre le divin et le profane, entre le spirituel et le temporel).

Les arcs de support des murs de la tour sont en rouleau. Chacun des bras du transept est éclairé par deux fenêtres hautes en plein-cintre. Ces fenêtres sont identiques à celles de la nef et sont ouvertes dans les murs Nord et Sud des bras de la Croix.



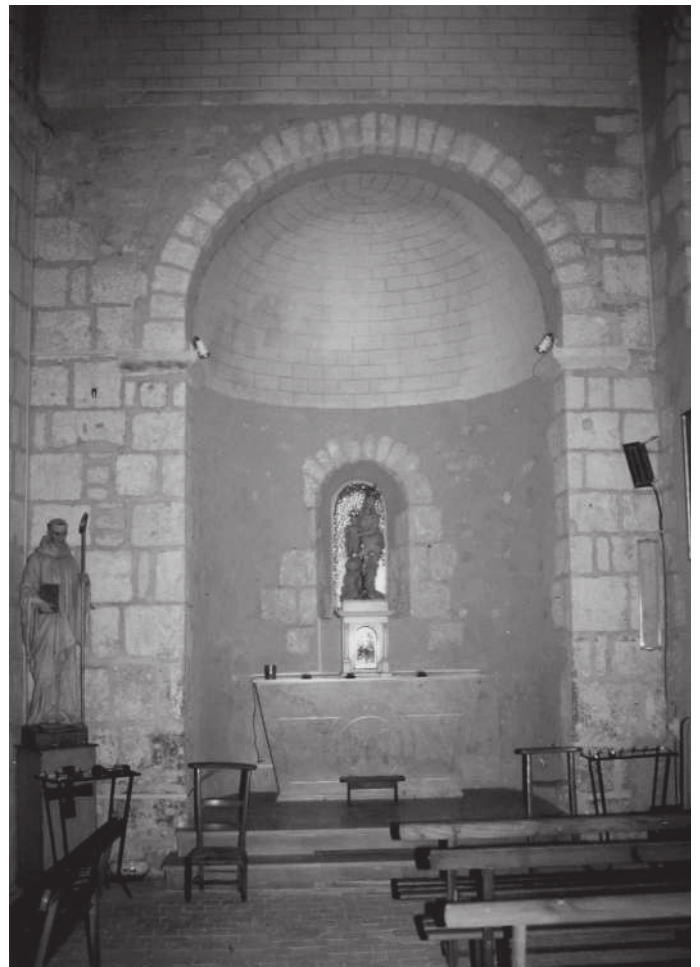


Les deux piliers qui marquent l'entrée du chœur sont décorés d'une colonne engagée décorée d'un chapiteau à motifs végétaux. Les culots voisins (à gauche sur la photo) sont postérieurs (XIX^{ème} siècle).

Chacun des bras du transept est renforcé à l'extérieur, dans chaque angle, par des contreforts plats.

Chacun des bras se prolonge vers l'Est par une absidiole semi-circulaire éclairée d'une petite baie en plein cintre.

Tout l'édifice devait être à l'origine couvert de tuiles. Le clocher et les murs pignons, devaient avoir une pente de toiture d'environ 45°. Seules les absidioles et le chœur étaient voûtés en pierre. Le reste de l'église devait être couvert d'une charpente apparente.



L'église, lieu de refuge

Édifices en pierres alors que les autres constructions, les maisons des paroissiens, sont en bois, les églises jusqu'au XIII^{ème} siècle sont construites aussi pour servir de refuge à la population en cas de danger. Leur conception dépend également de ce facteur. L'église de Saint-Maur a bien sûr été construite dans cet esprit.

Les paroissiens pouvaient ainsi s'enfermer plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans leur église paroissiale. L'église était aussi le lieu de protection des précieuses reliques de St-Maur.

Fondation du prieuré de St-Maur et reconstruction du chœur

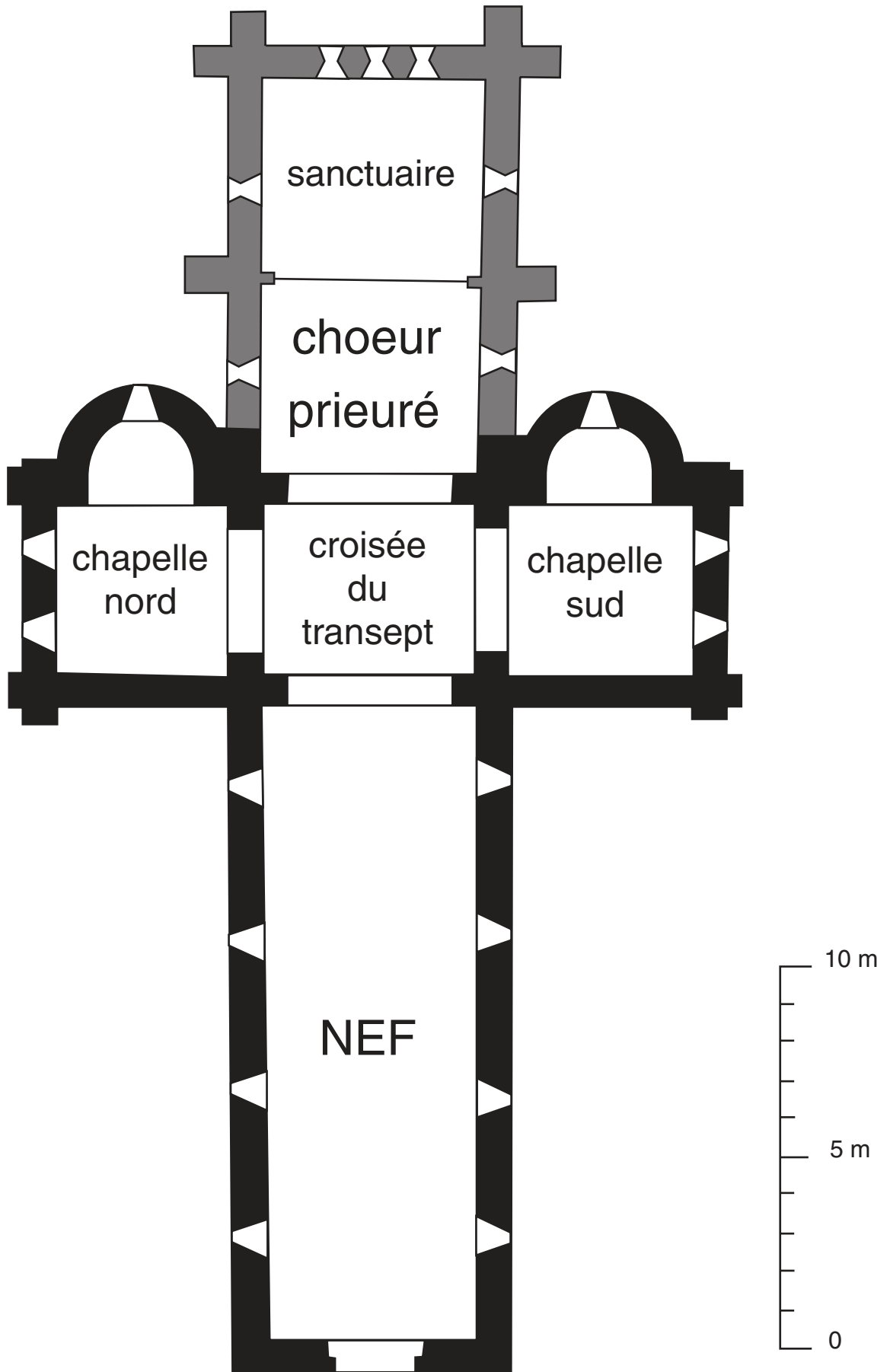
Le chœur a été complètement reconstruit vers la fin du XII^{ème} siècle, époque à laquelle on recommence à reconstruire des chevets plats, sous l'influence notamment des Cisterciens. Mais on voit bien ici, qu'il ne s'agit pas d'un mouvement uniquement Cistercien, mais d'une évolution générale de l'architecture, car le prieuré de St-Maur est un prieuré bénédictin dépendante de l'abbaye de Saint-Gildas.

Cette reconstruction a certainement été faite pour permettre l'accueil de religieux venus de cette abbaye qui possédait assez de biens dans la paroisse à la fin du XII^{ème} siècle, pour pouvoir y entretenir des moines. Cette arrivée de religieux bénédictins dans l'église de St-Maur, avec un prieur à leur tête, décida de la fondation du prieuré et de la reconstruction du chœur, trop petit, pour le service des moines.

Ce chœur est rectangulaire. Il se compose de deux travées. Dans chacun des murs latéraux de chacune des travées est percée une petite fenêtre en plein-cintre, très étroite, ébrasée à l'intérieur comme à l'extérieur. Le mur Est est percé de trois fenêtres, symbole de la Trinité. La fenêtre centrale est légèrement plus haute que les deux autres. Chacun des murs latéraux du chœur est renforcé en son milieu d'un puissant contrefort rectangulaire. Les contreforts d'angle du pignon Est ont certainement été déplacés au moment du réhaussement des murs et des voûtes du chœur. Ils devaient probablement être deux dans chaque angle à la fin du XII^o siècle. Le haut du chœur est décoré par une corniche à modillons taillés en doucine à gauche, sculptés à droite et représentant des personnes, dont une figure grimaçante, des animaux, dont un oiseau aux ailes déployées et un crapaud, et des motifs géométriques.

Une petite niche rectangulaire fut mise à jour, dans le mur Nord, à la suite des travaux de réfection des enduits intérieurs en 1980.

Ce second chœur en pierres était peut-être couvert d'une voûte en berceau.



L'église de Saint-Maur
au début du XIIIème siècle



Le chevet de la fin du XIIème siècle.
Le réhaussement de la toiture est postérieur.



Les trois baies, symbole de la Trinité.



L'intérieur du nouveau chœur



Piscine ou lavabo de desserte du chœur
(aujourd'hui niche du reliquaire de saint Maur)

Réhaussement du chœur

Dans les premières années du XII^{ème} siècle ou au début du XIII^{ème} siècle, le chœur a été réhaussé, et couvert de nouvelles voûtes d'ogives en pierre. Les murs du chœur ont ainsi été relevés au-dessus de l'ancienne corniche à modillons qui entoure cette partie de l'édifice à la limite supérieure des glacis des contreforts d'angle.



Charpente et voûte en pierre du chœur
(comble vus du clocher)

Le pigeonnier du seigneur

Le mur pignon du choeur, que l'on ne voit qu'au-dessus de la voûte en pierre, est aménagé du côté intérieur avec un certain nombre de trous de boulins, c'est-à-dire avec des nichoirs à pigeons. Il était du privilège du seigneur du lieu, ici l'abbaye de Saint-Gildas, de pouvoir élever des pigeons. Ce droit de posséder un pigeonnier ou un colombier, était un droit seigneurial car ces oiseaux étaient nuisibles aux cultures. Un seigneur pouvait avoir environ un boulin, c'est-à-dire un couple de pigeons, par hectare. Ce droit était associé au prieuré de Saint-Maur.

Ce type de pigeonnier, situé au-dessus du choeur d'une église n'est pas rare.



Le pigeonnier du mur pignon du choeur
au-dessus de la voûte en pierre du choeur.



Voûtes de style gothique plantagenêt

Les nervures en boudin des nouvelles voûtes, typiques de la fin du XIIème siècle ou des premières années du XIIIème siècle, reposent dans chaque coin sur une petite colonnette tronquée décorée d'un chapiteau sculpté de feuilles de chêne ou de feuilles d'acanthé.

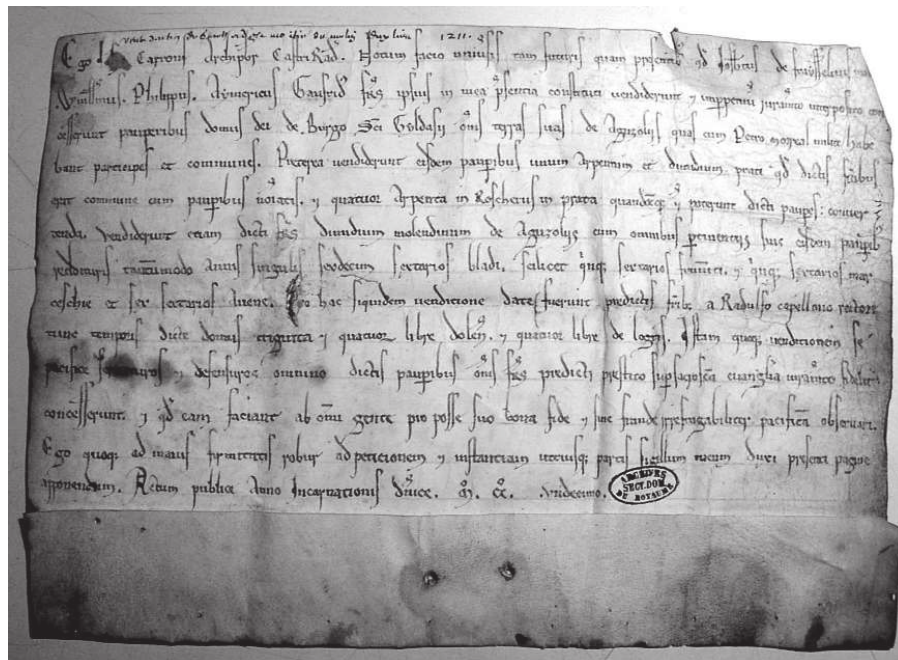
Chaque colonnette repose sur un culot sculpté d'un visage. On remarque, notamment un personnage couronné, et un personnage à trois visages.

Ces voûtes et ces personnages sont de style gothique primitif, voire même plutôt de style gothique plantagenêt.



Les premières mentions écrites

Les deux premiers actes concernant Saint-Maur ne mentionnent ni le nom du bourg, ni l'église, ni la paroisse. Ils font mention des prairies de Valençay en 917 (Acte de fondation de l'abbaye de Déols), du moulin et des terres d'Aigurolles et des prés à la Rochette en 1211 (Archives nationales : fond



ancien de l'abbaye de Saint-Gildas : S 3262 A : photo ci-dessus).

La première mention écrite de Saint-Maur apparaît dans un acte de 1267 où Saint-Maur est mentionné comme une viguerie ("*vicaria*"), division judiciaire à la tête de laquelle était un viguier, représentant du comte. Cette viguerie était possédée au XIII^{ème} siècle par Étienne de Barriole, écuyer. À la mort de ce dernier, sa veuve Marie et son fils Guérin vendirent la viguerie en août 1267 à Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux (Archives de l'Indre : Invenaire de la série A : page 47, A2). À partir de cette époque, elle fit partie des possessions de la seigneurie de Châteauroux avec tous les fiefs situés dans la paroisse. Un acte de 1271 nous donna la première mention de la paroisse de Saint-Maur : "*parrochia Sancti Mauri*". Une autre mention de la paroisse de Saint-Maur apparaît dans un acte de donation effectuée par Denise ("*Dionisia*"), veuve de Jean de Pontchrétien au profit de l'abbaye de Saint-Gildas, de tous les biens qu'elle possédait dans la paroisse de Saint-Maur ("*in parrochia sancti Mauri*" : Archives nationales : fond ancien de l'abbaye de Saint-Gildas : S 3262 A).

On peut signaler un concession datant de 1381 d'un quart d'une maison située à Saint-Maur ("*apud Sancti Mauri*"), maison située près de celle de Malebrunt, près du cellier de Jean Rotari et près du cellier de Gebaut de Varennes.

L'orthographe du nom de la commune n'a été fixée définitivement qu'à la période contemporaine. Autrefois, les clercs écrivaient comme ils entendaient. On trouve ainsi un "*Saint-Mort*" en 1571, un "*Saint Mau*" en 1588...

Réfections et agrandissements XV^o-XVI^o siècles

Le mauvais état des églises à la fin de la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église de Saint-Maur n'a pas dû échapper à cette règle. A la fin du XV^o siècle et au début du XVI^o siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations et d'agrandissement ont pu être engagés.

La construction du collatéral Sud.

Vers la fin du XV^o siècle, ou dans les premières années du XVI^o siècle. Un collatéral fut construit dans le prolongement de la chapelle de la Vierge. L'église était en effet devenue trop petite.

Ce collatéral s'ouvre sur la nef par trois grands arcs en tiers-point. Il s'ouvre sur la chapelle de la Vierge par un arc de même type. Les angles des piliers de support sont décorés d'une moulure en cavet se terminant à la base en amandes. Le collatéral n'était pas voûté de voûtes en pierre, mais voûté d'une voûte en lambris. Il est éclairé par deux grandes fenêtres en tiers-point. La porte a un arc en tiers-point, elle est de style gothique flamboyant. Les moulures de l'arc se prolongent dans les montants, pour se terminer sur des bases prismatiques hautes.

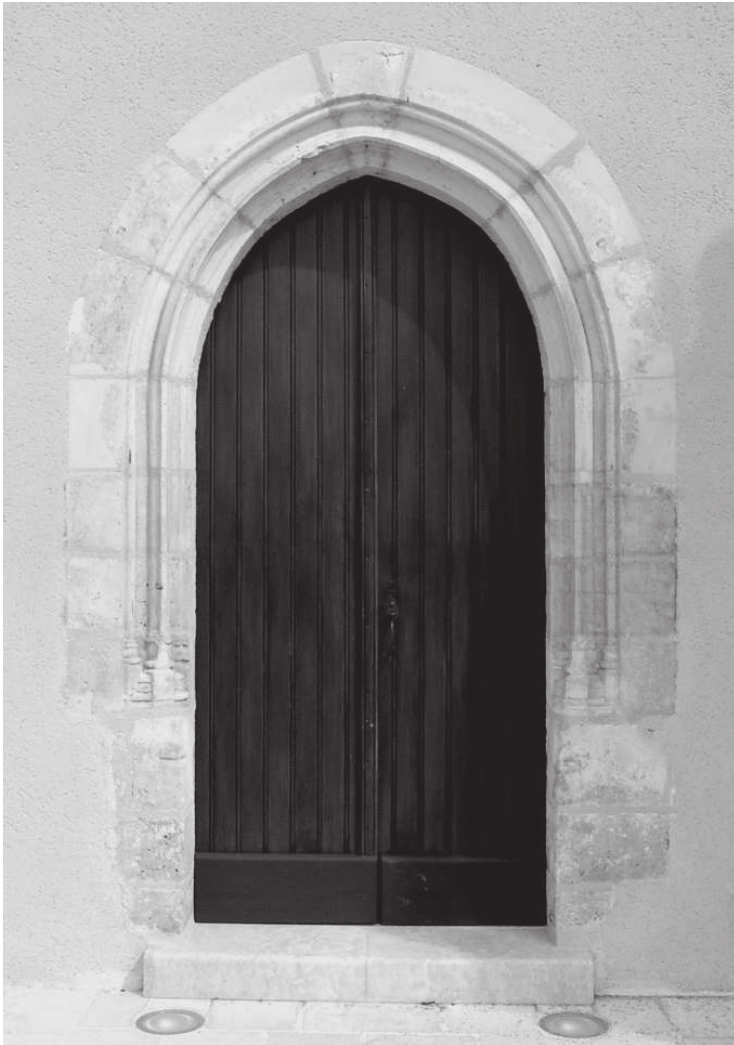
Ce collatéral était dépourvu au début du XVI^o siècle de contreforts qui sont un rajout postérieur. La date de 1784, figure sur le contrefort gauche de la porte. Cette date peut correspondre, à la date de construction des contreforts bâtis pour contrebalancer la poussée de la charpente à la fin du XVIII^o siècle (à moins qu'il ne s'agisse d'une pierre de récupération utilisée à la fin du XIX^o siècle au moment de la construction des voûtes en briques ; mais ce collatéral ne peut en aucun cas dater de 1784).



Arcs de communication entre la nef et le collatéral sud
Fin du XV^{ème} siècle ou début du XVI^{ème} siècle



Le collatéral sud
Les contreforts sont un rajout ultérieur



Ancienne porte des morts
donnant autrefois
dans le cimetière

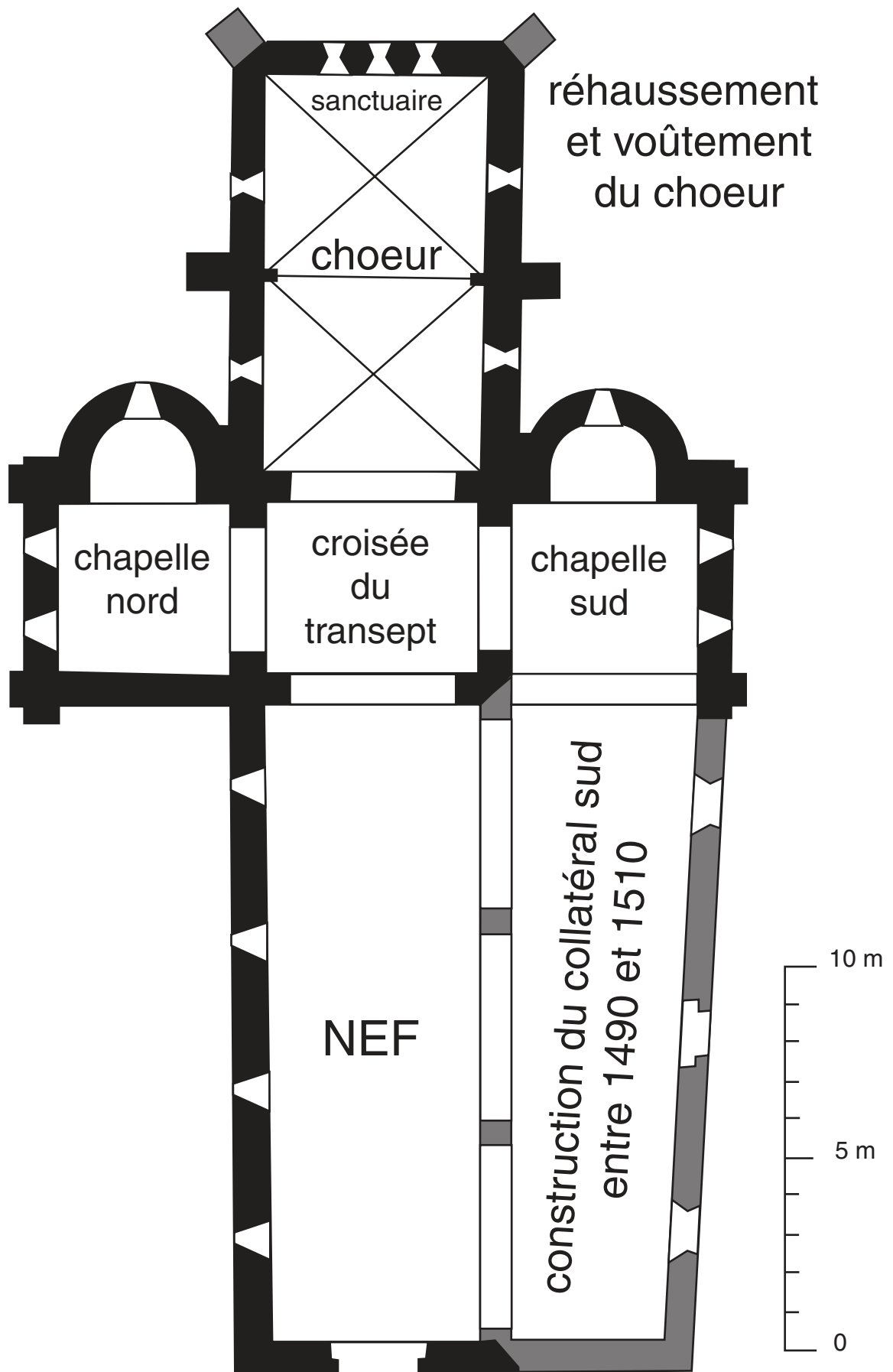
Style gothique finissant
Fin du XV^{ème} siècle
ou début du XVI^{ème} siècle

Détail gothique flamboyant
de la porte du collatéral

Une nouvelle niche de même style fut creusée dans le mur du choeur à la même époque pour servir de desserte et de piscine.

L'église était au XVI^o siècle, encore couverte de tuiles. Le clocher était couvert de bardeaux. La nef, était probablement dès le XVI^o siècle couverte d'une voûte en lambris, comme les bras du transept. Un porche abritait la porte principale ouest et probablement aussi le mur sud de l'église, du côté du cimetière.

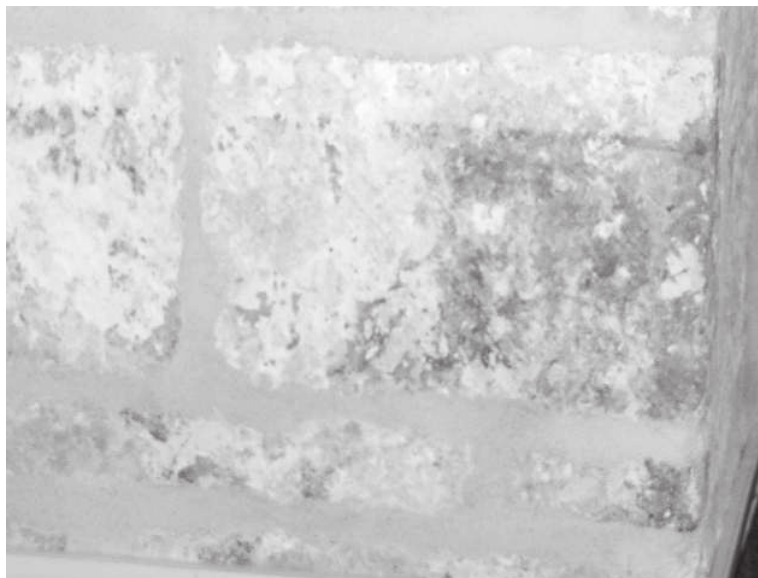




L'église de Saint-Maur
au XVIème siècle

Le décor avant le XVIIème siècle

Au Moyen Age et au XVIème siècle, les églises étaient encore en grande partie couverte de peintures murales représentant des scènes de la Bible ou de l'histoire des saints. On trouve à plusieurs endroits dans l'église les traces de telles peintures qui ont totalement disparues lors du décapage des murs dans les années 80 (la photo montre des traces de peinture autour de l'absidiole sud).



À partir du XVIIème siècle, les murs seront blanchis à la chaux, avec comme seules décorations des faux joints colorés et des tableaux ou des tentures accrochés aux murs.

La publication d'un ouvrage récent sur les peintures murales des églises de l'Indre nous donne une idée de la décoration qui existait antérieurement au XVIIème siècle.

Des objets mobiliers de cette époque, il ne subsiste qu'une statue représentant la Vierge à l'Enfant, datant du XVème siècle, et classée parmi les Monuments historiques par arrêté du 31 juillet 1970. Elle est en bois peint et a été restaurée récemment. Elle est située dans la chapelle de la Vierge, c'est-à-dire dans l'absidiole du bras sud du transept.



Vie et gestion de la paroisse XVI^e-XVIII^e siècles

Le déclin du prieuré et les curés

Le prieuré, à partir de la guerre de Cent Ans, subit un certain déclin. Cependant, on remarque que les revenus étaient encore suffisants pour permettre au curé titulaire de jouir du bénéfice de la cure sans en avoir les charges. On remarque ainsi dans les archives que le 1 mai 1546, le curé de la paroisse était maître Jacques Perrinault, et qu'il demeurait en la paroisse de Chape en Bourbonnois. Le curé ne desservait pas la paroisse, mais en possédait le titre curial (Archives départementales de l'Indre : G 918).

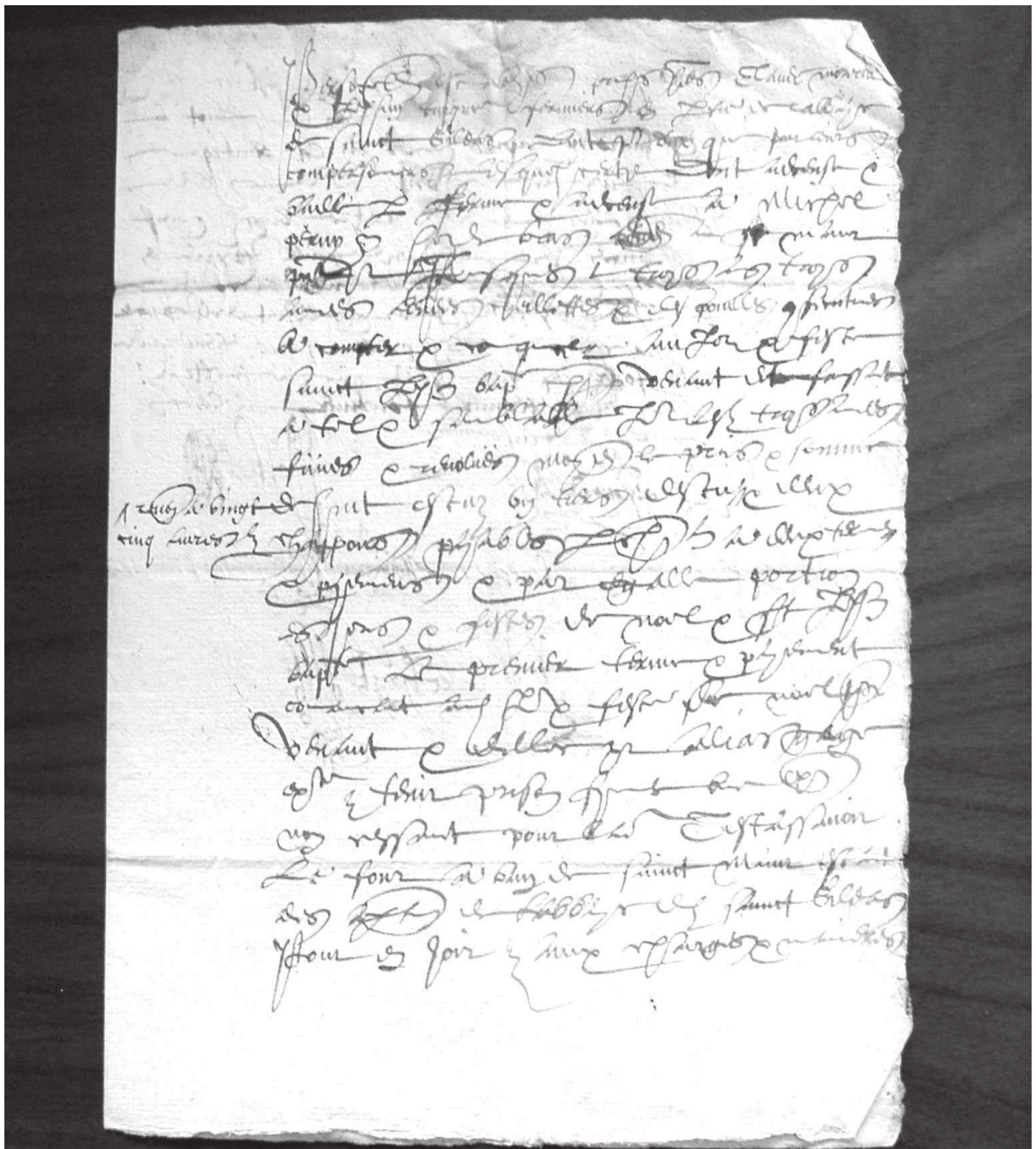
Cependant à cause de l'inflation et de la dépréciation des biens immobiliers, au milieu du XVI^e siècle, et au début du XVII^e siècle, le prieur et le curé de Saint-Maur sont la même personne. L'église de Saint-Maur est alors un prieuré-cure car les revenus de ce domaine sont devenus insuffisants pour assurer l'entretien d'un curé non résidant et d'un desservant. On constate ainsi dans les archives que le 16 mai 1558 c'est un religieux de l'abbaye de St-Gildas qui prend possession de la cure : frère Christophe Duverdier (Archives départementales de l'Indre : A 4, inventaire de cette série page 110).

À partir de cette époque les curés furent choisis parmi des prêtres séculiers. En 1571, il s'agissait de Pierre Maillard "*curé recteur de la cure de Saint-Mort*", en 1586, il s'agissait de la "*vénérable et discrète personne messire Martin Viau, prestre curé et recteur de la cure de Saint-Maur*", en 1603, il s'agissait d'Antoine Frallon ; en 1627, il s'agissait d'Antoine de Grandvaux ; en 1655, Étienne Penault ; en 1728, P. Gaudichart ; en 1755, Antoine Duchesne ; vers 1766-1782, Baptiste Charbonnier.

Les problèmes économiques se remarquent également dans un acte du 1 janvier 1607 : un accord passé entre l'abbé de St-Gildas et le curé de St-Maur, par lequel le dit curé s'obligea envers l'abbé à faire le service divin en l'église de St-Maur, service auquel le dit curé était tenu comme prieur. En dédommagement, le curé demeurait déchargé de la somme de 20 livres par an que les curés de St-Maur devaient payer à l'abbaye de St-Gildas pour le droit de patronage (Archives départementales de l'Indre : A 3, inventaire de cette série page 79).

La fin de l'abbaye St-Gildas et du prieuré de St-Maur : 1622

Jusqu'au début du XVII^e siècle, l'abbaye St-Gildas était le seigneur le plus important de la paroisse. Notons par exemple que le four banal du bourg appartenait à cet établissement religieux et il fut ainsi baillé le 18 juin 1589, devant Marchand, notaire, pour 3 ans, par Claude Moreau et Jean Turquie, fermiers en partie de l'abbaye de Saint-Gildas, pour la somme de 8 écus et un tiers d'écus payable en deux termes, à la Saint-Jean et à Noël (Archives départementales de l'Indre: G 918).



**Bail du four banal de Saint-Maur
18 juin 1589**

(Archives départementales de l'Indre : G 918)

L'abbaye de St-Gildas, en même temps que l'abbaye de Déols, fut sécularisée au profit du prince de Condé, seigneur de Châteauroux, en 1622. A partir de cette date, les biens que l'ancienne abbaye St-Gildas possédait dans la paroisse de St-Maur, furent rattachés au Duché de Châteauroux. Le prieuré bénédictin de St-Maur n'avait donc plus lieu d'être. Il ne restait attaché à l'église de St-Maur que le titre curial.

Louis XV acheta le duché de Châteauroux, au prince de Condé en 1735. Les archives de l'ancienne abbaye Saint-Gildas furent transférées à Paris (Archives nationales : P 1062 à 1083 et S 3252 à 3268 ; C'est un inventaire dressé en 1738-39 par Marchand, avocat général au parlement, et par le sieur Leveigneur, qui sont conservés dans la série A des archives départementales de l'Indre.)

Le duché de Châteauroux fut réuni par édit le 31 octobre 1773, à l'apanage du comte d'Artois qui possédait donc : le duché de Berry, celui de Châteauroux, le comté d'Argenton, la seigneurie d'Henrichemont, le comté de Ponthieu, le comté de Limoges, le marquisat de Pompadour et la vicomté de Turenne. Les anciens biens de l'abbaye St-Gildas, ont donc appartenu, jusqu'à la Révolution, au comte d'Artois. Pendant la Révolution, ils furent vendus au titre des biens nationaux, le comte d'Artois ayant émigré.

La cure de St-Maur

La cure possédait des biens en propre, c'est -à-dire des terres, des vignes, des prés... Ce n'était pas le curé qui cultivait ces terres. Il passait des baux avec des exploitants qui lui reversaient un loyer annuel.

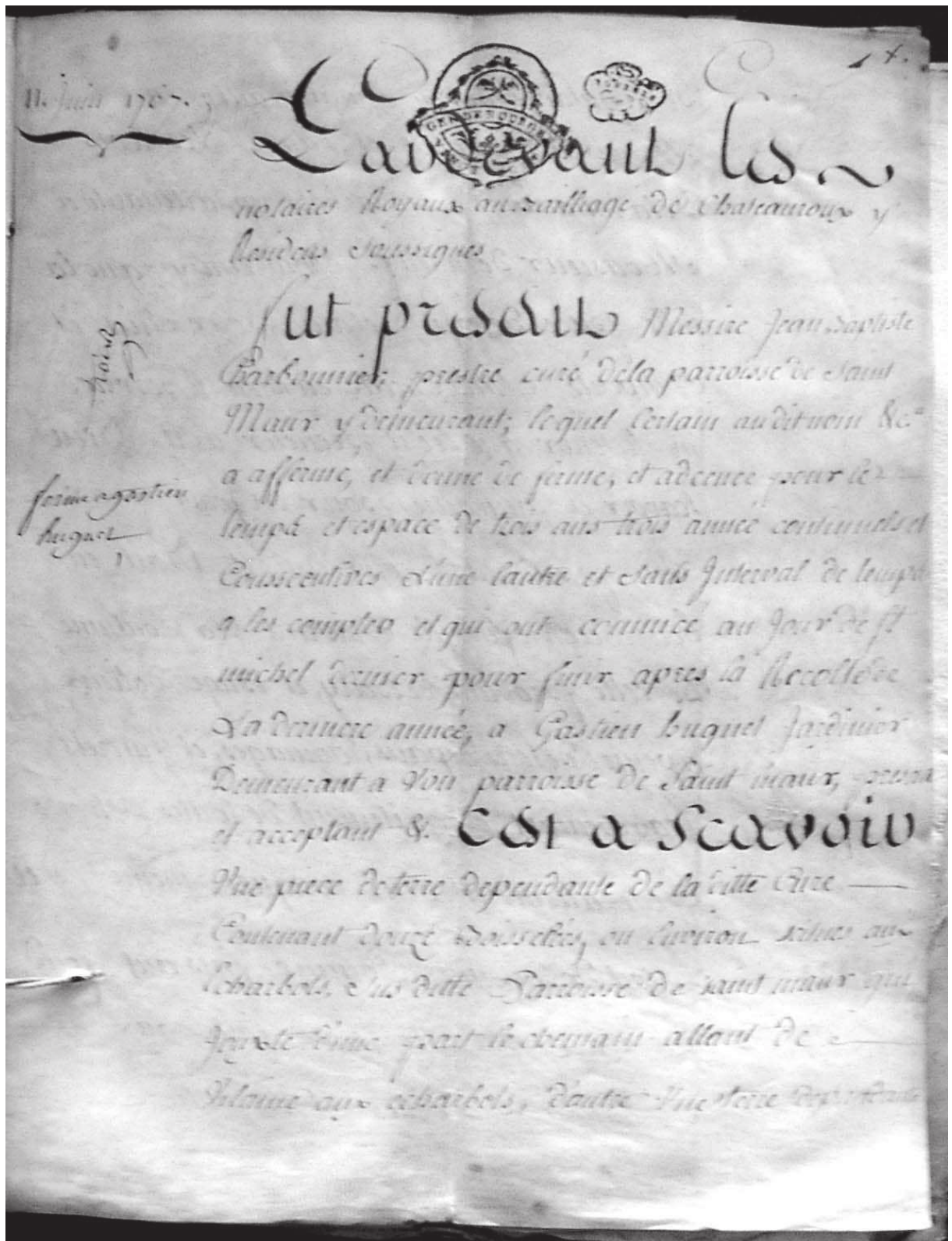
Exemples de baux (Archives départementales de l'Indre : G 918) :

- Le 1 mai 1546, maître Jacques Perrinault, curé de l'église paroissiale de St-Maur, demeurant en la paroisse de Chape en Bourbonnois, bailla la plus grande partie des terres de la cure de Saint-maur à Guillaume Joing, Jean Joing le Jeune et à Jean Joing l'aîné, moyennant 15 boisseaux froment mesure de Châteauroux de rente annuelle.

- Le 8 juin 1603, Antoine Frallon, curé de la paroisse, accensa à Michel Dornin, laboureur, demeurant au bourg de St-Maur, pour 3 ans, une pièce de terre au bourg de St-Maur contenant 8 boisselées, moyennant 6 boisseaux de blé. Cette pièce de terre "*jouxte au grand cimetièrre, aux terres de l'abbé de St-Gildas*" (Ce bail est conservé dans la liasse G 919 aux Archives départementales de l'Indre).

- Le 16 juillet 1766, Messire Jean-Baptiste Charbonnier, curé de St-Maur, demeurant au logis curial du bourg, bailla à ferme pour 8 ans un arpent et demi de pré dépendant de la cure de St-Maur dans la prairie de Rouy, à Laurent Pigellet, laboureur demeurant au village de Brelay, paroisse de St-Etienne de la ville de Déols, moyennant 36 livres de loyer annuel.

- Le 11 juin 1767, le curé Jean-Baptiste Charbonnier, bailla à Gastien Huguet, jardinier demeurant paroisse de St-Maur, une pièce de terre dépendante de la cure contenant 12 boisselées, situé aux Echarbots paroisse de St-Maur, moyennant la somme de 12 livres par an.



**Bail des biens de la cure par le curé Charbonnier
 11 juin 1767**

(Archives départementales de l'Indre : G 918)

- Le 26 mars 1770, le même curé bailla à Claude Guimon, de la Touche, colonel de la milice bourgeoise de la ville de Châteauroux, 40 boisse-lées de terre, plus la dîme des dites terres, moyennant 15 livres. Ce bail fut renouvelé le 22 février 1779.

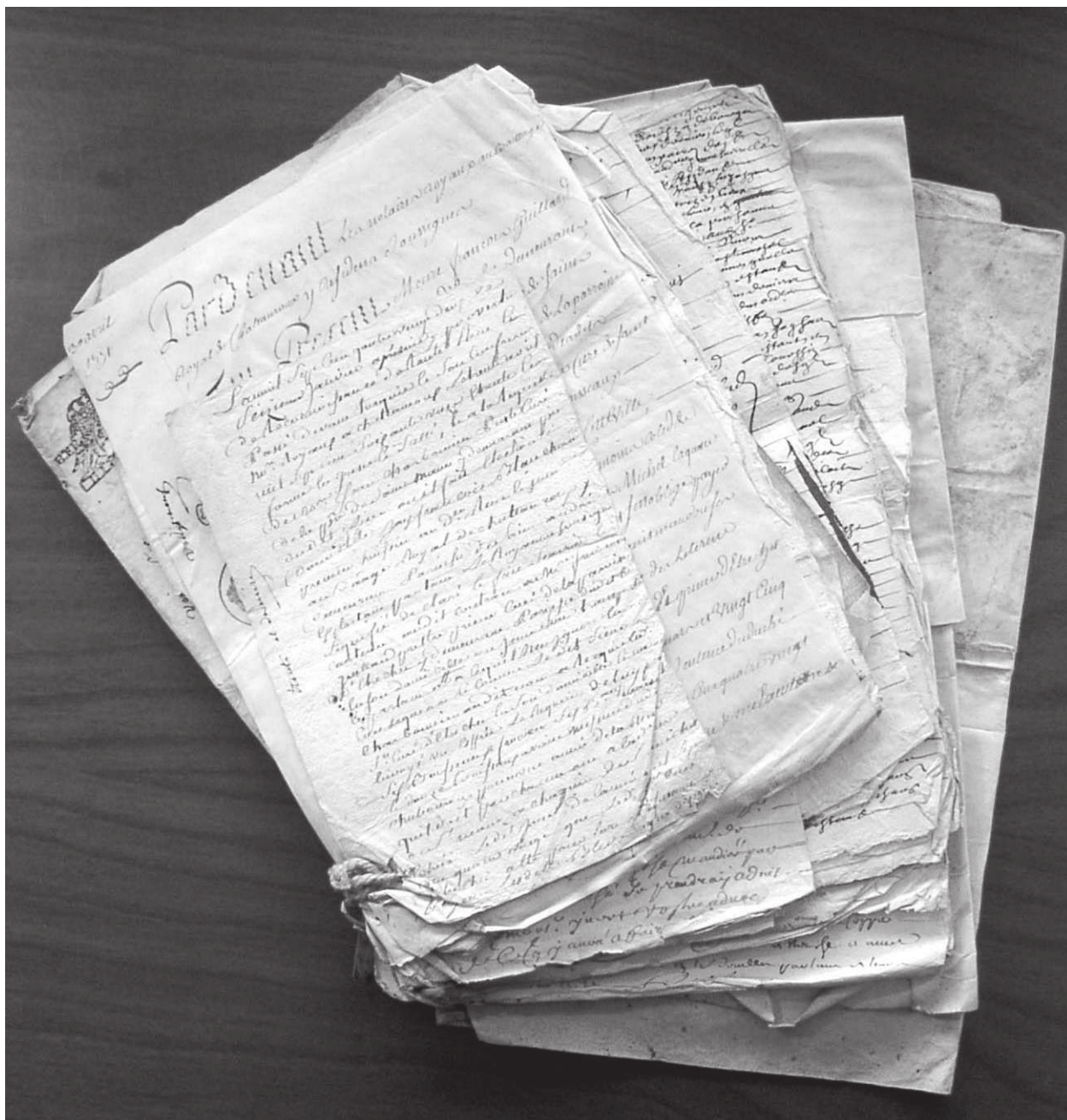
- le 12 août 1775, le même prêtre, céda à bail pour 9 ans à Pierre de Cogny, écuyer, seigneur de la Pingaudière et autres lieux demeurant à Châteauroux, des prés précédents, moyennant la somme de 48 livres.

La cure possédait également des rentes en argent ou en nature Le curé prélevait ainsi le cens sur un certain nombre de terres. Le cens était un impôt seigneurial prélevé sur les fiefs, il était déjà considérablement déprécié à cette époque. La plupart des rentes foncières provenaient de dons, mais plus généralement de fondations pieuses, le plus souvent testamentaires.

Les héritiers du fondateur de la rente n'acceptaient pas toujours de payer, ce pour quoi leur ancêtre s'était engagé. Le curé était donc parfois obligé d'entamer des procès contre des mauvais payeurs. Ces procès pouvaient également intervenir à la suite de la vente d'une terre sur laquelle une rente était due à la cure. Le nouveau propriétaire refusait parfois de payer ces charges qui dévaluaient son nouveau patrimoine. Les établissements ecclésiastiques étaient parfois les plus récalcitrants à payer une rente due au curé de St-Maur.

Un exemple de procès avec le prieuré d'Etrechet (arrondissement de Châteauroux, canton d'Ardentes), prieuré qui dépendait de l'abbaye de Plaimpied, est à ce titre assez révélateur. Le prieuré-cure d'Etrechet, devait, par an, au jour de la St-Michel, une rente de 6 boisseaux de froment, 6 boisseaux de marsèche, et 12 boisseaux d'avoine, mesure de Châteauroux, à la cure de St-Maur. En 1571, Pierre Mallard, curé de St-Maur, poursuivit Antoine de Barbancoyes, prieur du prieuré d'Etrechet, pour le non paiement de cette rente. Le procès n'ayant pas abouti du temps du curé Mallard, maître François Boutignon, le nouveau curé de St-Maur, reprit ce procès à l'encontre du même prieur. Il gagna son procès. Un nouveau procès apparut pour le même motif en 1683, entre Claude Girault, curé de St-Maur, et Léonard Dumas, prieur curé d'Etrechet. Le curé reprochait à Etienne Vivard, fermier et détenteur des revenus de la cure de St-Pierre d'Etrechy, de ne pas payer la rente due à la cure de St-Maur. Une sentence fut rendue le 16 août 1686, par André Bonin, lieutenant général au duché pairie de Châteauroux, qui confirma le curé de St-Maur (Etienne Bourdillon était alors procureur du curé), dans la possession de la rente. En 1698, le procès reprit entre Albert de Clisou, curé de St-Maur, et maître Pierre Bidault, curé prieur d'Etrechet. Le prieur Bidault, reconnut officiellement cette possession de la cure de St-Maur, le 30 décembre 1699.

Une telle reconnaissance fut obtenue par messire Jean Charbonnier, prêtre, curé de la paroisse de St-Maur, le 30 avril 1771, de François Guillard, prieur curé de la paroisse d'Etréchet. Cette reconnaissance fut renouvelée à la demande du curé Charbonnier les 30 avril 1773 et 16 janvier 1782 (affaire conservée aux Archives départementales de l'Indre dans la liasse G 918).



Liase de la procédure contre le prieur d'Étréchet
Pièces datant de 1571 à 1782
(Archives départementales de l'Indre : G 918)

Les dîmes dans la paroisse

La dîme était un impôt en nature prélevé sur les récoltes, et en général sur toute sorte de production agricole. Cet impôt servait notamment à entretenir le curé de la paroisse, mais aussi à financer les restaurations du chœur. On appelle les personnes qui prélevaient les dîmes, les décimateurs. Dans la paroisse de St-Maur, les décimateurs étaient assez nombreux, mais parmi eux, certains prélevaient une partie très importante de cet impôt. On appelait ces personnes : "*gros décimateurs*".

La collégiale St-Silvain de Levroux (fondée en 1012 par Eudes de Déols) possédait notamment près de la moitié d'une dîme de la paroisse de St-Maur. Cette dîme s'appelait la "*dîme de Nau-sur-Fonds, près Châteauroux*" (Notz-sur-Fond). Son prélèvement fut baillé le 26 février 1768, par les vénérables doyen, chanoine et chapitre de Levroux, au sieur Jean Fallet, marchand de la ville de Châteauroux. Ce bail concernait "*la moitié des dixmes de bleds, laines, chanvres, lainages, charnage et autre choses décimables, qui se lèvent et perçoivent au-dedans de la paroisse de St-Maur vulgairement appelée la dîme de Nau-sur-Fond, près châteauroux, appartenante aux dits sieurs du chapitre*" (Archives départementales de l'Indre : G 119). Sur ces dîmes que le chapitre de Levroux prélevait sur la paroisse de St-Maur, le doyen et les chanoines de la collégiale St-Silvain, devaient en reverser une partie au curé de St-Maur, au titre du "*gros*" (salaire du curé). Par exemple les chanoines de Saint-Silvain de Levroux, reconnurent le 19 avril 1771, devoir au curé de St-Maur, sur les dîmes qu'ils prélevaient dans la paroisse, 24 boisseaux de blé froment sur la moitié de la dîme de Notz-sur-Fond (Archives départementales de l'indre : G 918).

La collégiale de Levroux, n'était pas le seul établissement ecclésiastique à prélever des dîmes dans la paroisse de St-Maur. Les religieuses de Châteauroux (congrégation de N-D, ordre de St-Augustin), devaient au curé de St-Maur une rente de 9 boisseaux froment sur la seigneurie de Notz (Actes des 16 février 1561, 17 novembre 1580, sentence du 19 décembre 1680, pièces diverses : 1683, 1710, 1711, reconnaissance de rente en 1771).

Elles étaient propriétaires d'environ 10 boisselées de terre situées au village de Notz-sur-Fond appelé Chateguide et d'une rente de 3 boisseaux sur 30 boisselées de terre situées au Champ Bernard et 6 boisseaux froment sur environ 6 boisselées appelées la Fosse Bonnin, et deux deniers de cens (Archives départementales de l'Indre : G 920).

L'abbaye de St-Gildas était un de ces gros décimateurs. Elle possédait l'autre moitié de la dîme de Notz-sur-Fond et avait reçu de nombreux dons de seigneurs. Par exemple, en 1345, Guillaume de Chauvigny, sei-

gneur de Châteauroux, et sa femme, donnèrent à l'abbaye la dîme de la Sausay et le cens à eux dus dans la paroisse de St-Maur (Archives départementales de l'Indre : A 3, inventaire de cette série page 78). En 1394, les religieux achetèrent le droit de dîme que Philippe Saverix possédait dans le village de Vahon (Archives départementales de l'Indre : A 3, inventaire de cette série page 78).

Le duché de Châteauroux, fut donc également un des gros décimateurs de la paroisse (dîme des Orangeons), comme le curé de la paroisse de Saint-Maur.

Les dîmes de la cure

La dîme dite la "*dîme de la cure*" était prélevée sur les seigneuries de Laleuf, Bois-Blans, La Caillauderie, la Ramée, Sageix, c'est-à-dire sur des terres défrichées dans la seconde moitié du Moyen Age. Sur ces seigneuries, le seigneur du lieu, gardait pour lui un sixième de cet impôt. La dîme de la cure se percevait aussi sur la seigneurie de Grandeffe, sur les domaines de Jannin et de Bois-tuton, et enfin sur le domaine de la grande Lienne et le domaine d'Ozans. Cette dîmerie faisait partie d'un ensemble cohérent, situé au Sud-Ouest du bourg, qui correspondait autrefois à une zone forestière et à une réserve de chasse.

Le curé avait aussi droit de dîme sur une partie des terres nouvellement défrichées dans le reste de la paroisse. On appelait ce type de dîme, des dîmes noales. De plus il est précisé dans un procès que les curés de Saint-Maur avaient toujours eu la propriété des dîmes de gros fruits, lainage et charnage (laine et viande) dans la paroisse.

Le prélèvement des dîmes appartenant à la cure de St-Maur n'était pas assuré par le curé lui-même, mais par des fermiers que l'on appelait "*fermier des dîmes*". Le curé concédait à bail la levée de cet impôt contre un loyer annuel.

Exemples de baux des dîmes :

- Le 4 août 1766 Jean-Baptiste Charbonnier, curé, bailla pour 9 ans à Jean Bernard dit Brisson, garde de la seigneurie de Laleuf, la part et portion des dîmes de blé, poix, fèves, chanvre, vulgairement appelés Laleuf, qui se prend et se lève sur "*Laleuf, La Rame, les Sajets, et la Caillaudière*", paroisse de St-Maur, plus la part et portion que la cure a dans les dîmes de blé, poix... sur les lieux de Grandeffe, les Jannins, la grande et la petite Lienne, ainsi que les dîmes sur les terres noalières qui sont dans l'étendue des dites dîmeries, mais également les dîmes noales qui sont dans les villages alentours : Devots, les Orangeons, Cré (Cré était anciennement situé dans la paroisse de Saint-Maur, aujourd'hui c'est un lieu-dit de la commune de Châteauroux), la Carrorie, les Bridajous, et les Bordes, et celles qui sont au-delà de la rivière du côté

du bourg de St-Maur. Jean Bernard devait au curé 60 boisseaux froment, pour la première année d'exploitation, puis 80 livres d'argent pour les autres 8 années (Archives départementales de l'Indre : G 919).

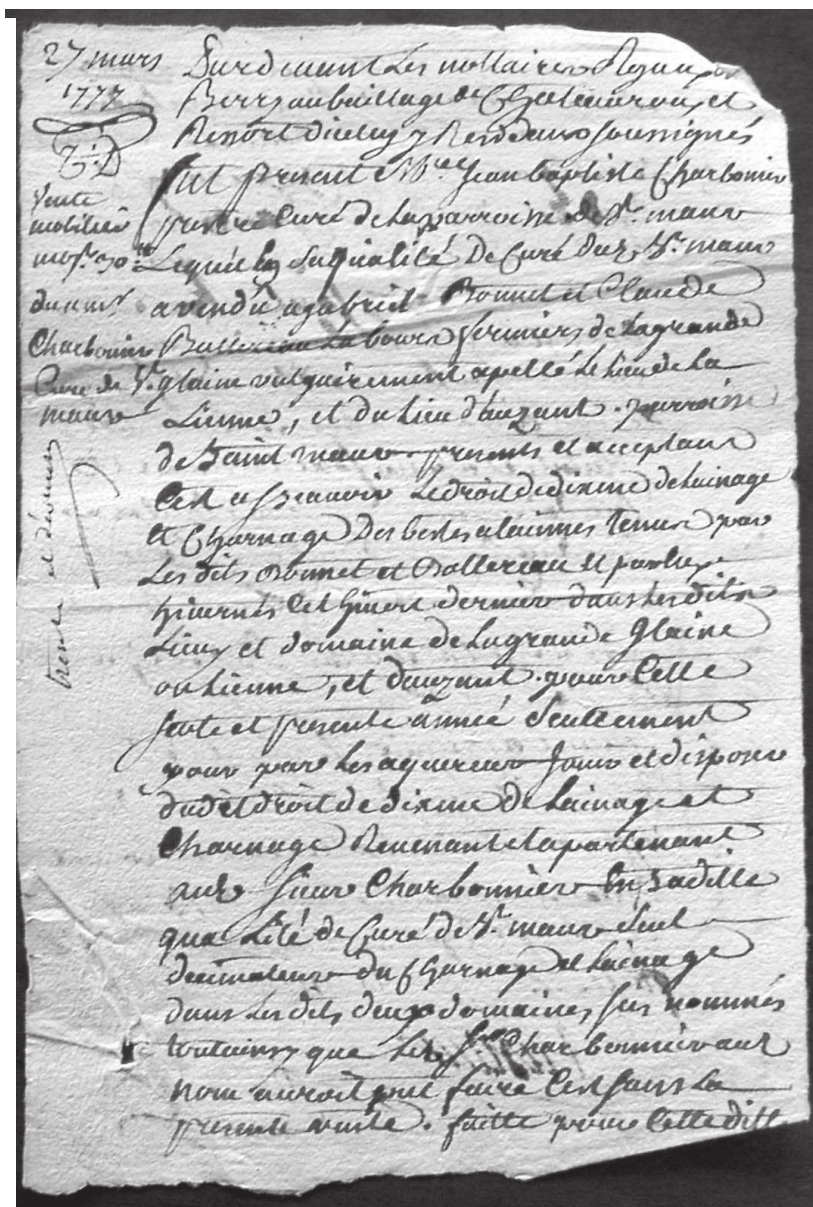
- Le 10 décembre 1768, le curé Charbonnier, bailla à Jean Sallé Bordet, marchand demeurant à Châteauroux, toute la dîme novale que le curé a droit de prendre sur les terres et dépendances de la métairie de Cré appelées les Gennevièves, plus le même droit de prendre les novales dans le village de Nots sur Fond situé en la dite paroisse (aujourd'hui commune de Châteauroux), moyennant la somme de 10 livres par an (Archives départementales de l'Indre : G 918).

- Le 25 avril 1775, le même curé Charbonnier bailla à Claude Ballereau, laboureur, demeurant à la petite Lienne ou Ozant paroisse de St-Maur, les parts et portions de dîmes appartenant à la cure, sur les seigneuries de Laleuf, Bois-Blanc, La Rame, les Sajets, Grandeffe, les Jannins, la grande et la petite Lienne, et sur les terres novalières qui se trouvent enclavées dans les dites dîmeries, comme aux Macquins et à la Petite Lienne, moyennant la somme de 130 livres en argent et deux chapons par an.

- 27 mars 1777, le curé Charbonnier vendit, pour l'année, contre 30 livres, les dîmes de lainage et de charnage des bêtes à laine dans la grande Glaine (Lienne) et à Auzant, à Gabriel Bonnet et à Claude Ballereau. Le curé était alors le seul décimateur dans ces deux domaines. Cette vente fut renouvelée le 15 avril 1779, par Charbonnier, moyennant la somme de 24 livres (Archives départementales de l'Indre : G 919).

Vente du 27 mars 1777

(Archives
départementales
de l'Indre :
G 919)

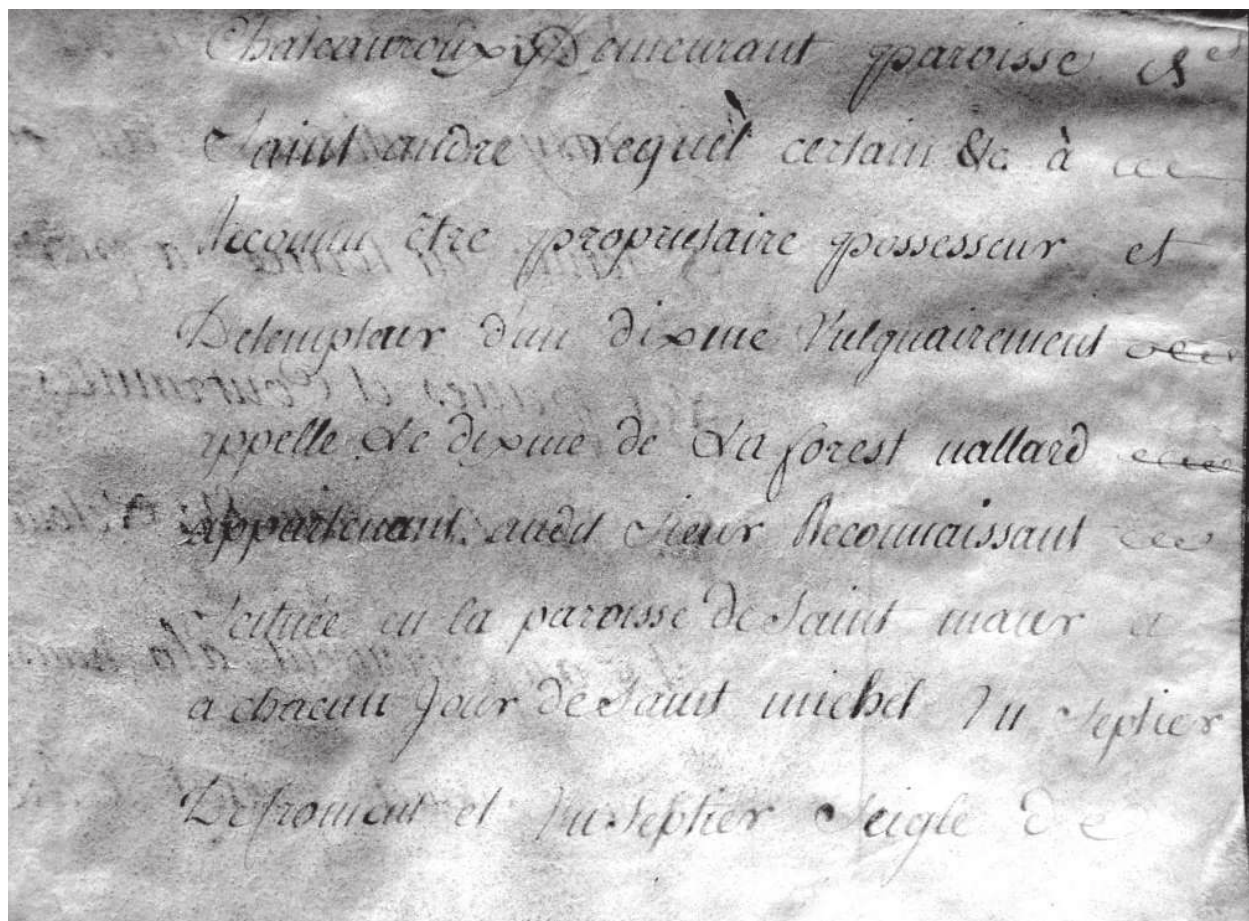


- Le 1 mars 1784, Charbonnier, bailla une partie des dîmes de la cure à Claude Ballereau, laboureur demeurant à Ozant moyennant la somme de 230 livres, une toison de mouton et 4 chapons (Archives départementales de l'Indre : G 920). Ce bail contient une description précise des limites de la dîme de la cure.

La perception des dîmes novalles de terres situées en limite de la paroisse posait parfois des problèmes avec les curés des paroisses environnantes. Une procédure fut entamée en 1682-1683 par Claude Girault, curé de St-Maur, à l'encontre de Jean Roux, cordonnier, fermier des dîmes du prieuré de Villedieu, qui lui-même entama une procédure contre messire Charles de Gaulcourt, prieur du prieuré de Villedieu, à propos des vieilles novalles de la cure de St-Maur, dans 18 boisselées de terre situées en limite des deux paroisses. Cette charge supplémentaire ne devait pas figurer sur le bail des dîmes du prieuré-cure de Villedieu, bail concédé à Jean Roux (Archives départementales de l'Indre : G 918).

Il existe également aux archives un autre procès de ce type, entre le curé de Lourouer et le curé de St-Maur, concerna la dîme novalière des Orangeons qui dépendait de la cure de St-Maur (1748-1755) (Archives départementales de l'Indre : G 920). La dîme des Orangeons appartenait en majeure partie au duché de Châteauroux à partir de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Gildas.

La gestion des dîmes de la paroisse était une affaire complexe. Certains seigneurs de la paroisse qui prélevaient la dîme devaient en donner une partie au curé au titre du "*gros*", c'est à dire du revenu annuel du curé. Ainsi, le 16 mars 1771, maître Jean-Baptiste Crublier, sieur de Grangeroux, conseiller du roi et son procureur en l'élection général de la ville de Châteauroux, demeurant paroisse de St-André, reconnu être propriétaire et détenteur d'une dîme vulgairement appelée "*le Dîme de la Forest Vallard*" (Aujourd'hui la Forêt. En 1628, elle est dite "*dîme de la Forest Esnard*") située dans la paroisse de St-Maur. Il reconnaissait devoir chaque année le jour de la St-Michel, un setier de froment et un setier de seigle, à rendre au logis curial de St-Maur, selon une transaction faite entre Gilles Villain, curé de St-Maur et Guyon Boyer, ancien propriétaire de la dîme, le 8 août 1523, et selon une reconnaissance reçue par Delaleuf, notaire à Châteauroux, le 9 avril 1717. Cette reconnaissance avait été demandée par Jean-Baptiste Charbonnier, curé de St-Maur. Cette dîme dépendait de la seigneurie de Varennes. Une telle reconnaissance fut faite par Madame de Villeneuve le 29 novembre 1628, en faveur de vénérable et discrète personne messire Etienne de Grainbault, curé de St-Maur, et de Philippe Vignault, vigneron, fermier des dîmes de la cure (Archives départementales de l'Indre : G 917).



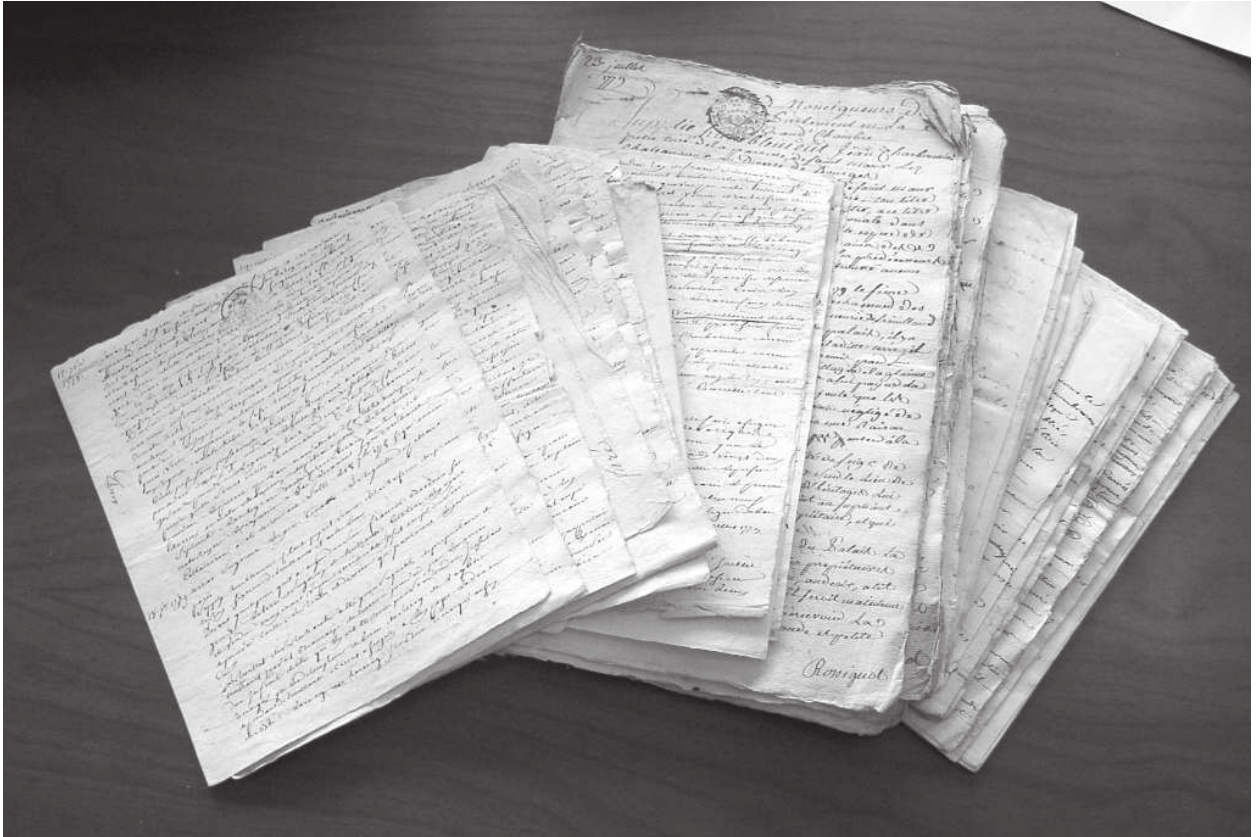
Reconnaissance de la dîme de la Forest Vallard

16 mars 1771

(Archives départementales de l'Indre : G 917)

Un autre important procès opposa le seigneur de Treuillault (paroisse de Villers, aujourd'hui commune de Villers-les-Ormes) au curé de St-Maur, au sujet de la dîme de la Petite Lienne, entre 1776 et 1781. Claude Peyrot, écuyer, veneur du roy, seigneur de Villers, Les Aubry, Les Clos, et autres lieux (demeurant à Châteauroux, paroisse de St-André) acheta la seigneurie de Treuillault, le 11 juin 1776. Il revendiqua à partir de cette date la perception des dîmes noales sur la Petite Lienne, et de toute la dîme de la grande Lienne. Ce que lui contestait le curé. En effet le 3 mai 1773, le curé de St-Maur, Charbonnier, avait été confirmé dans la possession de la dîme de lainage et charnage et autres choses décimables sur les lieux et dépendances des grande et petite Liennes. Mais le curé perdit son procès, le 18 janvier 1779, devant les preuves avancées par le seigneur de Treuillault. Peyrot pouvait donc percevoir en toute liberté, chaque année, une gerbe de blé sur 12 gerbes, une toison de laine sur douze, un agneau sur douze agneaux. L'écuyer fit également condamner Gabriel Bonnet et Claude Ballereau, fermiers du curé à lui payer la dîme. Le curé fit appel plusieurs fois auprès du parlement les

23 juillet, 6 août, 7 décembre et 9 décembre 1779. Les deux parties finirent par passer un accord le 19 juillet 1780. Le curé restait propriétaire des dîmes en question, sauf celle de la Petite Lienne (Dans cette affaire, comme dans les autres sources Lienne s'écrit "Glaine") qu'il laissa au sieur Peyrot. Le procès reprit pourtant en janvier 1781, car Peyrot ne voulait pas rendre aveu et dénombrement au curé pour la dîme de la Grande Lienne (Archives départementales de l'Indre : G 919).



**Liasse de la procédure contre le seigneur de Treuillault
Pièces datant de 1776 à 1781**
(Archives départementales de l'Indre : G 919)

Les vicairies

Il y avait deux vicairies fondées dans l'église paroissiale de Saint-Maur. Une vicairie est le bénéfice d'un vicaire. Le vicaire devait célébrer un certain nombre de services religieux dans l'église paroissiale. Pour financer des messes et entretenir le vicaire, des biens avaient été assignés à ces vicairies.

Il y avait une vicairie de Notre-Dame. Nous connaissons son existence par une promesse faite le 24 février 1622, par messire Antoine de Graunaulx, curé de St-Maur. Celui-ci promit à Yllaire Frillault, labou-

reur demeurant paroisse de St-Maur, de desservir la vicairie de Notre-Dame fondée en l'église de St-Maur et de dire une messe chaque semaine pendant un an, moyennant la somme de 10 livres et deux fromages frais payables à la Saint-Michel.

Il existait également une vicairie de Sainte-Marthe, fondée en l'église paroissiale. Le fief de cette vicairie fut saisi féodalement en 1566 par le juge de Châteauroux (Archives départementales de l'Indre : A 4 ; inventaire de cette série page 110).

Nous trouvons également mention d'une chapelle Notre-Dame, fondée en l'église paroissiale, qui était à la nomination du seigneur (Archives départementales de l'Indre : A 107, inventaire de cette série page 270). Il s'agit de la chapelle Sud.

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricant (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

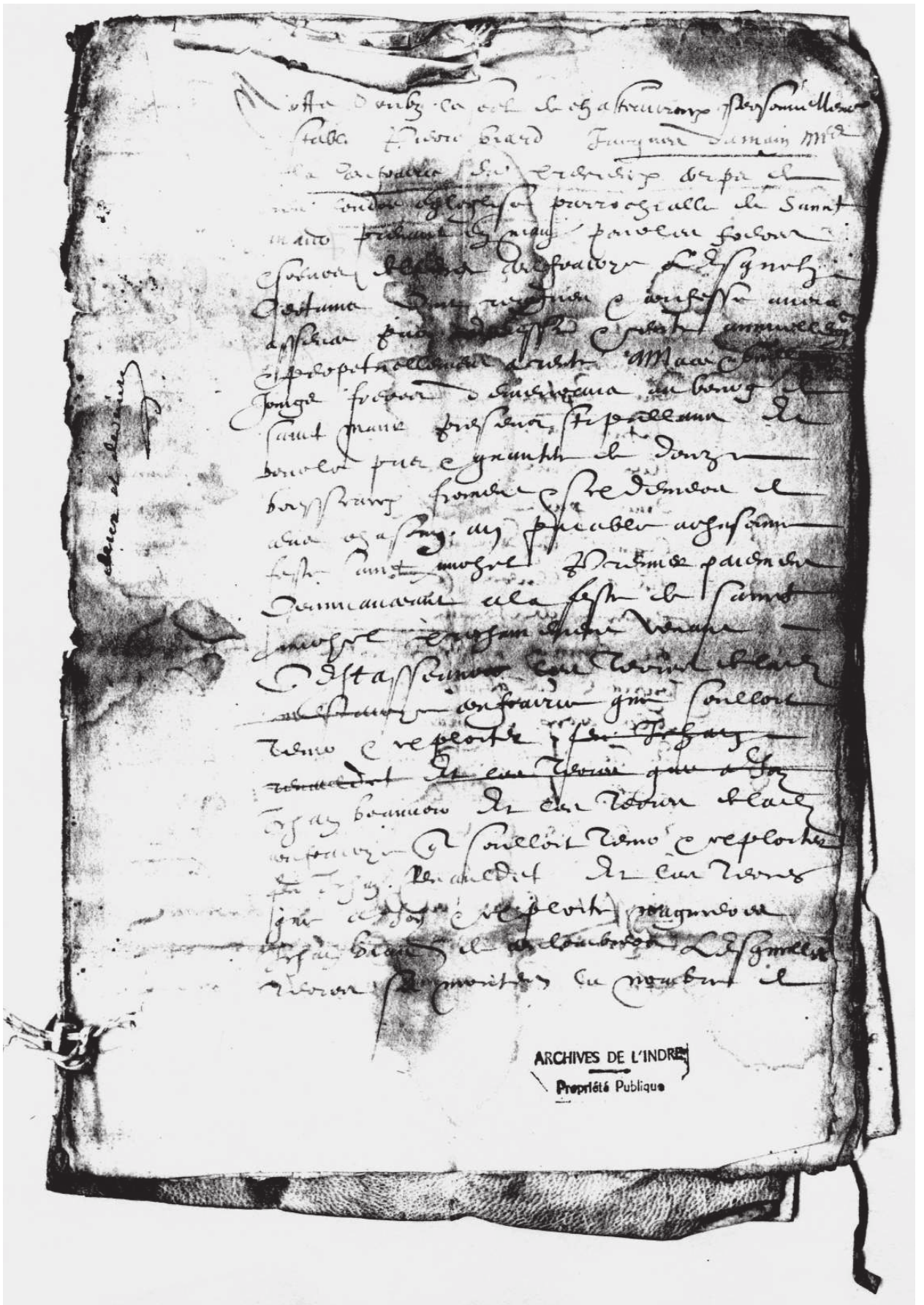
C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église.

La fabrique possédait des terres et des rentes (Voir pour cela la "vente des biens nationaux" dans le chapitre consacré à la Révolution). Ce n'était pas le curé, ni en général des fabriciers, qui cultivaient ces terres, mais la fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

Exemple : le 21 mai 1780, le sieur Charbonnier, curé, et Silvain Pastoureau, meunier au moulin de Parçay, procureur de la fabrique, baillèrent pour 9 ans à Silvain Moreau, journalier et Françoise Moreau, veuve de Pierre Perreau, demeurant au bourg de St-Maur, 10 boisselées de terre situées au bourg. Sur ces 10 boisselées, 8 dépendaient de la cure et 2 dépendaient de la fabrique. Ces terres étaient situées près du grand cimetière. Le loyer était de 12 boisseaux à rendre au curé et 3 boisseaux à rendre à la fabrique.

La Confrérie du St-Sacrement

Cette confrérie était également dite confrérie du "*Précieux Corps de Dieu*". Cet organisme possédait également des biens gérés de la même façon que ceux de la cure ou de la fabrique.



Bail de la confrérie du Précieux corps de Dieu de 1502
Archives départementales de l'Indre : G 917

Exemple : En 1502, Pierre Viard et Jacques Damain, maître de la confrérie du Précieux corps de Dieu, fondée en l'église paroissiale de St-Maur, baillèrent à Macé et Guillaume Joniges, frères, demeurant au bourg de St-Maur, les terres de la dite confrérie, contre 12 boisseaux froment et 6 deniers de cens par an. Ces terres étaient tenues et exploitées par Jehan Beauvier, Jehan Renaudet, Jehan Viau... (Archives départementales de l'Indre : G 917 ; voir aussi le titre d'une rente au village de Von, sur une terre située auprès des terres de la confrérie de Dieu de Saint-Maur : 14 février 1439 ; A 103, inventaire de cette série page 171 ; voir également la vente du 15 juin 1586 d'une vigne grevée de rentes dues à cette confrérie : A 1, inventaire de la série A page 36).

Cette confrérie du Saint Sacrement existait encore au XVIIIème siècle, comme peut nous le confirmer un acte de maître Suard, notaire à Châteauroux.

La Boîte des Trépassés

Cet autre organisme était surtout chargé de l'organisation des offices des morts. On l'appelait boîte à cause du tronc placé dans l'église pour recevoir des fonds. La Boîte des Trépassés possédait également des biens issus de fondations. Par exemple, le 17 mars 1585, Messire Olivier Obouyer Grand Vivoit, prêtre, demeurant paroisse de St-Maur, légua une pièce de vigne sise au clos de Fleur de Font, vignoble dudit St-Maur, contenant un demi arpent appartenant à la cure de St-Maur et à la boîte des Trépassés. Mauré Bilhon et Jehan Aubry, laboureurs demeurant en la paroisse de St-Maur, étaient alors procureurs marguilliers de l'église et fabrique de St-Maur. Cette vigne fut baillée à Mauré Macquin moyennant la somme de 35 sols. Notons également que le 7 septembre 1776, le curé Charbonnier, afferma pour 9 ans, à Silvain Charles, journalier demeurant au bourg de St-Maur, un morceau de terre dépendant de la boîte des Trépassés de la cure dudit St-Maur. Cette terre contenait 4 boisselées et était située à Fleur-de-Fond.

L'église lieu de sépulture

Les curés de la paroisse avaient le droit de se faire inhumer dans l'église, et plus particulièrement dans le chœur.

Par exemple, dans son testament Etienne Ferribouc, prêtre, curé de l'église paroissiale de St-Maur, élit sa sépulture dans l'église, "*sub cunballis, ante crucefixum*", c'est à dire sous les fonts baptismaux, devant le Crucifix. Par ce même document, il donna 5 sous à la fabrique, 2 sous parisis à la maison Dieu de Saint-Gildas, 2 sous parisis à l'église Saint-Blaise, 5 sous à la fabrique de la chapelle Saint-Cyran. Il choisit comme exécuteur testamentaire l'abbé de Saint-Gildas et fut présent lors de la rédaction de l'acte Laguogne, moine de Saint-Gildas.

Un autre exemple est à remarquer dans les registres paroissiaux : "*L'an 1765 le dix septième jour du mois de décembre a été inhumé dans le coeur de l'église, par moy curé soussigné, (vu de la maladie de Mre Bordesol, archiprêtre de Châteauroux), le corps de messire Antoine Drechêne, curé de cette paroisse, décédé d'hier à huit heures du soir, âgé d'environ 50 ans, en présence de messire Jean Baptiste l'Abaisse, curé de Lourouer, de maître Jean Guimon, bourgeois, qui ont signé avec nous*".

Les paroissiens étaient en général inhumés dans le cimetière. Et même parfois sous le porche de l'entrée principale de l'église. Par exemple:

- le 2 février 1766 Marie Decrassat, âgée de 4 mois, fille de Gervais de Crassat, laboureur, et de Catherine Quét "*a été inhumée dans le porche de cette même paroisse*".
- le 7 janvier 1767 "*le corps de Blaize Coulon, laboureur, âgé de 50 ans, époux de Marie Valet, décédé d'hier en cette paroisse, a été inhumé sous le porche de l'église...*"
- le 14 janvier 1767 "*le corps de Jean, âgé de 15 mois, décédé d'hier en cette paroisse, fils d'Etienne Gabitte, laboureur, et de Jeanne Indraux, a été inhumé dans le porche de l'église...*"
- 15 janvier 1767, inhumation "*dans le porche de l'église*" de Françoise Girault, âgée de 31 ans.
- 19 janvier 1767 : inhumation sous le porche de Catherine Patureau, âgée de 2 ans.
- 19 janvier 1767 : inhumation sous le porche de l'église de Silvain Fraget.
- etc.

Certains paroissiens, souvent des notables bienfaiteurs de la paroisse, se faisaient enterrer dans l'église. Exemples (registres paroissiaux) :

- Le 15 septembre 1706 "*a été inhumée par moy curé soussigné dans cette église Margueritte Dupuy, vivante épouse de Jean Sellier, garde de la compagnie de S. H. S. monseigneur le Prince, âgée de 38 ans ou environ.*"
- Le 26 janvier 1734 "*a été inhumée dans l'église de cette paroisse Anne Catherine, fille de messire Nicolas Crublier, seigneur de Chandaire et de dame Catherine Paris son épouse, âgée d'environ deux mois...*"
- Le 24 avril 1740 "*a été inhumée dans l'église Anne Fouqueret, âgée de 45 ans, vivante épouse de François Sauge, meunier...*"
- Le 15 juillet 1760 "*le corps de Marguerite Moreau, décédée d'hyer, âgée d'environ 74 ans, épouse de feu Phlippe Mathias Drechesne a été inhumé dans l'église de cette paroisse par moy prêtre, curé soussigné...* " (Un Dréchesne était alors curé de la paroisse).
- Le 16 décembre 1766 "*le corps de Jean Baptiste Batard, sacristin de cette paroisse, âgé de 45 ans, a été inhumé dans l'église de cette paroisse par moi curé soussigné...*"

Cette pratique devînt de moins en moins courante. Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

Bénédition de la cloche : 1721

On trouve dans les registres paroissiaux la mention de la bénédiction, après fonte, de la principale cloche de l'église : "*Le douzième jour du mois de may 1721 a esté bénite notre première cloche, par moy prêtre, curé soussigné, au nom de Ste-Marie-Thérèse, le perein a esté messire Louis Cousturier, procureur fiscal du S. A. Sérénissime Mgr le duc, la marreine a esté dame Marie Thérèse Pinette, épouse de messire André Bonnin, seigneur de Treuillault, lieutenant général au duché et pairie de Châteauroux*" (Gaudichard, curé de St-Maur).

Cette cloche portait comme inscription : "Sit nomen Domini Benedictum, St-Maur omnes sti et stae Dei intercedite pro Nobis - Magister Petrus Gaudichard, rector, messire Louis Cousturier, conseiller secrétaire de S. A. S. Monseigneur le Duc et son procureur fiscal au bailliage du duché et pairie de Châteauroux, intendant de A. S. S. en Berry, parrein, Dame Marie Thérèse, Pinette, épouse de Mre André Bonnin, seigneur de Treuillault, lieutenant général au duché et pairie de Châteauroux, marreine - A. Quantin, fecit 1721".

Visite d'inspection du cardinal de la Rochefoucauld en 1736

Frédéric Jérosme de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges fit des visites d'inspection dans toutes les paroisses de son diocèse, établissant pour chaque visite un procès verbal d'état des lieux et une ordonnance des améliorations à faire dans chaque église. Voici la transcription intégrale de ce précieux document :

"Le mesme jour mardy vingt neuf may mil sept cent trente six, environ les deux ou trois heures après midy, nous Frédéric Jérosme de Roye de la Rochefoucauld, patriarche archevêque de Bourges, estant dans le cours des visites de nostre diocèse accompagné de nos officiers ordinaires, nous sommes transportés en l'église parroissiale de St-Maur où nous avons esté reçus avec les marques d'honneurs et de distinction dûes à nostre dignité et correction par Me Claude Brelon, prestre, curé de la dite paroisse assisté de plusieurs curés du voisinage et suivy d'un grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe et après les prières ordinaires et accoutumées, nous avons procédé à nostre visite de la dite église suivant et conformément à nostre mandement d'indication à ce jour et heure deument publié en ladite église au prosne de la messe parroissiale ainsy

qu'il nous a esté certifié par le dit sieur curé laquelle visite nous avons commencé par celle du très St Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple et continué ensuite par tout ce qui y est sujet, tant au d'hors qu'au dedans de la dite église et avons observé que la croix qui estoit sur la custode dont on se sert pour porter le sacrement aux malades est rompue, que le tabernacle qui a esté cy devant peint très grossièrement est tout escurillé et très malpropre, qu'il y manque mesme quelque pièces d'ornement qui en sont tombées, qu'il n'y a point de chasuble propre pour les jours de festes solennelles, qu'il y a nombre de carreaux cassés dans le choeur et la nef, que l'armoire qui a esté creusée dans le mur pour les fonds baptismaux et destinée à renfermer les vaisseaux des saintes huiles n'est point boisée ce qui la rend extrêmement humide, que le tableau de l'autel de la Vierge est très détaché de son cadre et d'ailleurs fort sale et malpropre, que l'autel de la chapelle de St-Pierre est totalement nue et sans aucune décoration, que la voûte et les murs de la dite chapelle ont besoin d'estre renduits et blanchis pour estre conformes au reste de l'église, que la chaire à faire les prosnes est très ancienne et n'est pas sure, que l'autel de Ste Catherine qui est dans la nef le long d'un pilier est nud et sans décoration, qu'il nous a d'ailleurs paru très inutile parce qu'on ne peut y célébrer à cause de la grande porte d'où il vient un vent capable d'enlever l'hostie, que la couverture du porche est en très mauvais estat, que les vitres de la nef sont entièrement cribblées, que la couverture du choeur et celle de la chapelle de St-Pierre a besoin d'estre repiquée et les mortiers d'estre refaits, que dans le pignon du choeur il paroît quelque lézardes qu'il conviendrait reboucher.

Surquoy ouy et ce requérant nostre promoteur, nous ordonnons :

1°/ qu'il sera soudé une petite croix ou au moins un bouton sur la custode qui sert à porter le saint sacrement aux malades de la campagne, et que sous la dite custode, il sera mis un petit vaisseau d'argent pour contenir l'huile des infirmes.

2°/ que les pièces d'ornement qui sont détachées du tabernacle y seront rattachés, qu'il sera ensuite graté, lavé, peint proprement sur le corps. Les sculptures et moulures dorées, que le retable et toute la menuiserie dont le dit autel est décoré seront ainsy gratés, lavés et peint proprement.

3°/ qu'il sera fourny un ornement complet d'étoffe de soye de toutes couleurs pour servir les jours de festes solennelles, sçavoir : la chasuble avec l'estole, le manipule, le voile et la bourse.

4°/ que les carreaux qui sont cassés dans le choeur et la nef seront reposés et qu'à quelqu'endroit où il est considérablement enfoncé il sera relevé et mis de niveau.

5°/ que l'armoire qui a esté creusée dans le mur près les fonds baptismaux destinée pour y renfermer les vaisseaux des saintes huiles sera boisée en dedans afin qu'elle soit moins humide et par conséquent plus saine.

6°/ que le tableau de l'autel de la Vierge sera lavé, nettoyé et ensuite rattaché sur son cadre et racomodé à un endroit où il est percé, qu'il sera

fourny des cartes sur le dit autel.

7°/ que la couverture de la chapelle de St-Pierre qu'on nous a dit avoir appartenu cy devant aux seigneurs de Nots et actuellement aux dames religieuses de Chasteauroux qui l'ont abandonnée, sera menée à la main et les mortiers refaits, qu'en dedans les murs et la voute de la dite chapelle sera enduis et ensuite blanchis pour estre conforme au surplus de l'église, que la dite chapelle sera recarrelée, que l'autel qui y est sera muny d'un marbre incrusté dans la table au surplus décoré d'un tableau encadré dans un retable de menuiserie d'un gradin, d'un parement de bois peint, d'un crucifix, de cartes et au moins de deux chandeliers, jusqu'à ce nous l'interdisons et deffendons au sieur curé et à tous autres prestres séculiers ou réguliers d'y célébrer.

8°/ que l'autel qui est le long dans le millieu de la nef le long d'un pilier sera détruit en présence du sieur curé que nous commettons pour assister à la démolition afin de recueillir les reliques qui pourroient s'y trouver, qu'il déposera dans un lieu décent et dont il nous avisera dans le moment pour y estre par nous pourveu.

9° qu'il sera fait une chaire neuve pour les prosnes qui sera placée dans le lieu le plus commode de la nef.

10°/ que les vitres de la nef seront racomodées.

11°/ que la couverture du porche sera refaite à neuf et les murs crépis avec mortier de chaux et sable blanc.

12°/ que les lézardes qui paroissent en d'hors dans le pignon du choeur seront remplies ensuite le mesme pignon recrépy dans tout son entier.

13°/ que les pièces du lambris de la nef qui sont tombés seront rattachées, qu'il sera fait des portes neuves à l'entrée de la dite église.

Le tout aux dépens de qui il appartiendra et à la diligence du procureur fabricien de la dite église et sur ce que nous avons esté informé que dans l'estendue de la dite paroisse, il y a deux chapelles : une domestique dans le chasteau de Laleuf, l'autre appelée l'hermitage de Fonds, l'une et l'autre en très mauvais estat et dénuées de tout ce qui est nécessaire à la célébration du St Sacrifice, nous les avons interdit et deffendu d'y célébrer jusqu'à ce qu'autrement il en ait esté par nous ordonné. Ce fait après une exortation aux fidèles de la paroisse pour les disposer à recevoir nostre visite avec fruit, nous avons administré le sacrement de confirmation aux personnes qui se sont présentées pour le recevoir et ayant pris autant que le temps et les circonstances ont peu nous le permettre une connaissance exacte du spirituel de la dite paroisse, nous avons au sieur curé et habitants présents donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite entre autre chose au sieur curé de redoubler ses soins et ses attentions pour faire ses prosnes et ses instructions et aux fidels de la dite paroisse d'y assister plus régulièrement qu'ils y ont fait, enjoignant aux pères, mères, maitres et maitresses d'y envoyer exactement leurs enfans et domestiques sous peine de n'estre point admis à la participation des sacrements, et sur ce que nous avons appris que quoy qu'il y

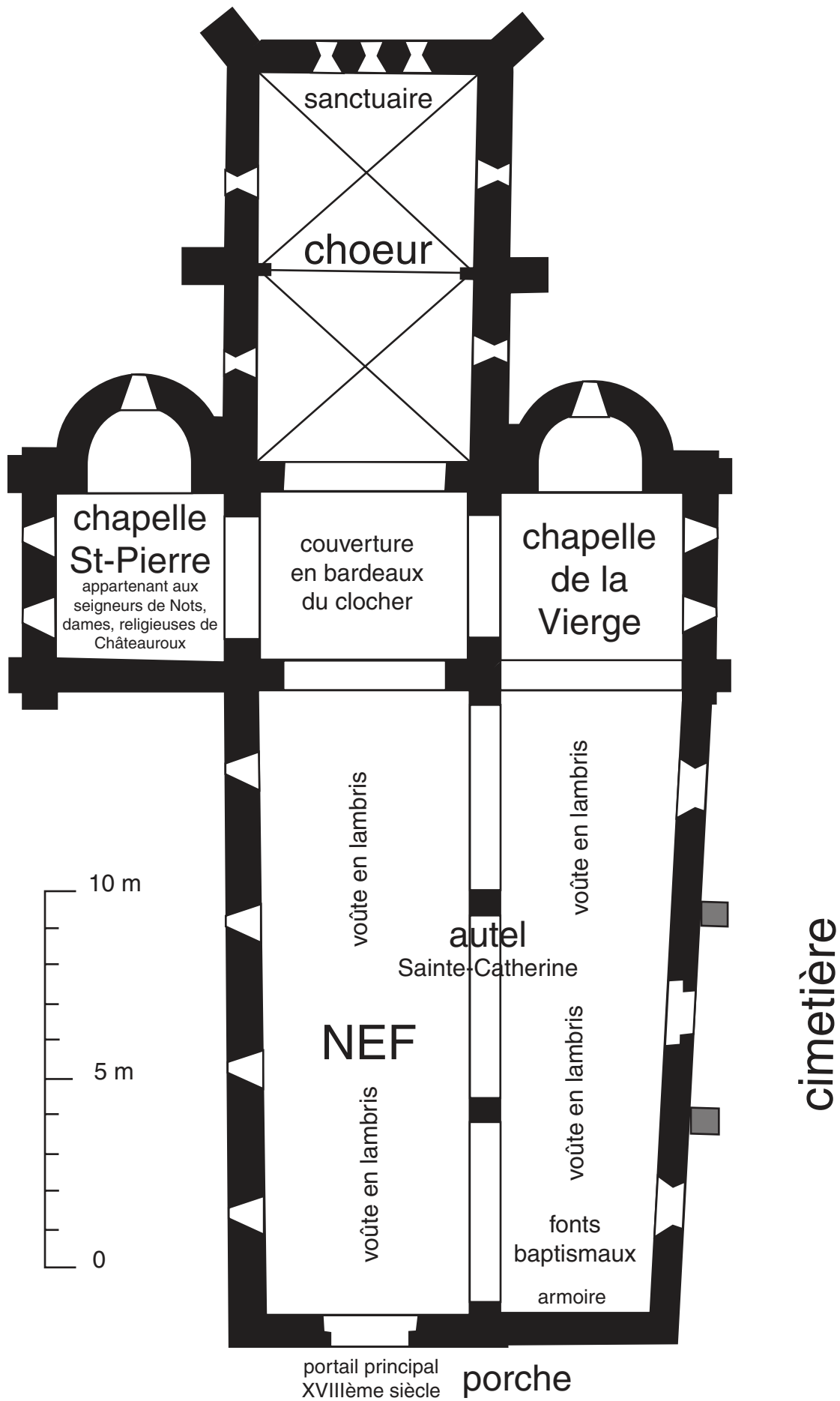
ait en la dite église une fabrique dont les revenus consistent en un demy arpent de pré et une confrérie du St Sacrement dont les revenus consistent en une rente de six boisseaux de bled froment et six boisseaux de bled seigle, un demy arpent de pré et des vignes ... cependant le procureur ni le maitre de la confrérie ne rendent aucun compte sous prétexte de la modicité des revenus qui ne suffisent point pour l'aquittement des charges. Nous avons enjoint au maitre de la confrérie du St Sacrement de rendre compte des revenus de la dite confrérie en présence de nostre diacre lors de ses visites en ladite église et eu égard à la modicité des revenus de la dite fabrique qui de notoriété publique ne suffisent pas pour l'aquittement des charges et entretien ni pour la couverture du luminai-re, nous avons dispensé le dit procureur fabricien d'en rendre compte jus-qu'à ce qu'autrement en soit par nous ordonné, et afin que personne ne prétende cause d'ignorance de nos ordonnances cy dessus qui seront exé-cutées suivant leur forme et teneur... de ce dont il s'agit, nous enjoignons au curé de faire la lecture de nostre présent procès verbal au prosne de la messe parroissiale le dimanche suivant qu'il luy en aura esté donné copie. Fait et arrêté en la dite église les jours et an que dessus."

plus régulièrement qu'il y en fait. Enjoignant aux paroissiens, maitres et maitresses d'y croire, en attendant leur infans de domestiques, sous peine de n'être point admis à la participation des sacrements, Et sur ce que nous avons appris que quoy qu'il y ait en la dite église une fabrique dont les revenus consistent en un demy arpent de pré et une confrérie de sacrement dont les revenus consistent en une rente de six boisseaux de bled froment et six boisseaux de bled seigle, un demy arpent de pré et des vignes cependant le procureur ni le maitre de la dite confrérie ne rendent aucun compte sous prétexte de la modicité du revenu qui ne suffisent point pour l'aquittement des charges nous avons enjoint au maitre de la confrérie de rendre compte des revenus de ladite confrérie en présence de nostre archidiacre lors de ses visites en ladite église et eu égard à la modicité du revenu de la dite fabrique qui de notoriété publique ne suffisent pas pour l'aquittement des charges et entretien ni pour la couverture de la dite église nous avons dispensé le dit procureur fabricien d'en rendre compte jusqu'à ce qu'autrement en soit par nous ordonné et afin que personne ne prétende cause d'ignorance de nos ordonnances cy dessus qui seront exécutées suivant leur forme et teneur nous enjoignons au curé de faire la lecture de nostre présent procès verbal au prosne de la messe parroissiale le dimanche suivant qu'il luy en aura esté donné copie. Fait et arrêté en la dite église les jours et an que dessus.

Arresté par le curé de *St. Maurice*

Arresté par le curé de *St. Maurice*

Arresté par le curé de *St. Maurice*



L'église d'après la visite de 1736

Le portail principal

Le portail principal ouest de l'église devait être à l'origine un portail avec un arc en plein-cintre aux claveaux étroits et extradossé d'une simple moulure, comme cela se faisait à la fin du XI^{ème} siècle.

Ce portail roman a été remplacé, sans doute vers le milieu du XVIII^{ème} siècle, par le portail actuel.

Ce portail donnait sous un porche extérieur qui donnait lui-même dans le cimetière qui entourait l'église et s'étalait surtout au sud.

Ce porche servait également de lieu de sépulture

comme nous avons pu le voir dans un précédent paragraphe.



Les fonts

Il existe actuellement deux fonts baptismaux dans l'église. L'actuel date du XIX^{ème} siècle et l'ancien sert de bénitier et semble dater du XVIII^{ème} siècle. Il est placé à l'entrée de l'église auprès du premier pilier, sous le premier arc de communication de la nef avec le collatéral.



Le mobilier de l'Époque Moderne

De cette époque, il subsiste dans l'église un certain nombre d'objets mobiliers :

- Le reliquaire de saint Maur, en bois sculpté, datant du XVIII^{ème} siècle, inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, par arrêté du 23 janvier 1981.

- Une statue du Christ en croix, datant du XVIII^{ème} siècle et inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, par arrêté du 23 janvier 1981.

- Une statue de saint Joseph à l'Enfant Jésus, en bois peint, datant du XVII^{ème} siècle, classée parmi les Monuments Historiques par arrêté du 31 juillet 1970.

- Un tableau représentant saint Jean-Baptiste et saint Fiacre, datant du XVIII^{ème} siècle, inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés par arrêté du 23 janvier 1981.

- Un tableau représentant saint Maur, datant du XVIII^{ème} siècle, et inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés par arrêté du 25 février 1993.

- Un tableau de la Nativité de la Vierge, datant du XVIII^{ème} siècle et inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés par arrêté du 25 février 1993.

Les autres tableaux semblent dater ou datent avec certitude du XIX^{ème} siècle.



Statue de saint Joseph à l'Enfant Jésus
bois peint XVIIème siècle





En haut à gauche : saint Jean-Baptiste et saint Fiacre.

En bas à gauche : saint Maur.

Ci-dessus : la Nativité.

Deux tableaux posent un problème de datation : XVIIIème ou XIXème siècle. Il s'agit d'une saint Jérôme écrivant et d'une Annonciation.



L'interdit jeté sur le cimetière : 1752

Le Dimanche 10 septembre 1752, eut lieu la grande assemblée des habitants de la paroisse. Louis Beaumont syndic de la paroisse fut désigné pour s'occuper des réparations à faire à l'église (sauf le chœur) et au cimetière, réparations qui étaient à la charge des habitants. Cette assemblée se composait notamment de Gratien Mitatier, laboureur, Etienne Catherinot, Jean Gimon, Jacques Pauperet, Gilles des Fossés, Etienne Pigellet, François Savoir, Pierre Perrault, l'aîné, Pierre Perrault le jeune, Georges Taillandier, Pierre Roux, Antoine Divellières, Silvain Gateau, Gabriel Bonnet, Jean Laplace, Charles Desmaisons, Silvain Prou, Jean Brives, François Villiers, Silvain Coulon, Etienne Collin, Jean Barrault, Claude Courant, et plusieurs autres principaux habitants "*faisant la plus saine partie d'iceux*". Ils délèguèrent le syndic Beaumont pour faire requête auprès de l'intendant afin que soit dressé un devis des réparations à faire (Notons qu'en 1664, les paroissiens furent condamnés à contruire un puits au presbytère : Archives de l'Indre : G 919).

Les 9 et 16 novembre 1752, Le sieur Beaumont, au nom des habitants adressa un lettre à monseigneur l'intendant de Berry "*disans qu'il convient establir les murs du cimettière de la dite paroisse qui à cause de ce est interdit par monsieur le visitteur, il y a longtemps qu'il y a quantité de réparations à faire à l'église et clocher de la paroisse et comme ils ont inthéretz que ces réparations soient faittes*" (G 920).

Nous n'avons pas plus de détails sur cet épisode, sinon que nous savons que l'interdit pesa sur le cimetière d'août 1754 à octobre de la même année. Pendant cette période, les morts étaient enterrés au cimetière de St-Christophe de Châteauroux (cf : registres paroissiaux).



La place de l'église : ancien cimetière

La Révolution

La vente des biens nationaux

Les biens, que les établissements ecclésiastiques possédaient dans la paroisse, furent vendus au titre de biens nationaux. La cure était un des grands propriétaires de la paroisse.

Les biens de la cure :

- Une chenevière vendue 60 F à demoiselle Charbonnier le 24 janvier 1791.
- Plusieurs pièces de terre vendues le 15 mars 1791 à Jean Guymon, pour 265 F.
- un pré vendu le 15 mars 1791 (avec le pré des moines dépendant du duché) pour 6050 F à Jacques Grillon.
- 26 boisselées de terre vendues le 27 mars 1791 à Michel Crublier pour 600 F.
- 10 boisselées de terre vendues à Sulpice Parthon le 29 mars 1791 pour 115 F.
- Un arpent de pré vendu 1600 F le 29 mars 1791 à Sulpice Fassardy.
- 12 boisselées de terre vendues le 31 mars 1791 à Louis Blanchard pour 170 F.
- 18 boisselées de terre, vendues le 5 avril 1791 à Michel Crublier 375 F.
- 3 arpents de pré, prairie de Vallencay, vendus pour 1750 F à Jean-Baptiste Crublier le 29 avril 1791.
- 2 arpents de pré vendus 1300 F au sieur Briaune le 23 mai 1791.
- Un arpent de pré vendu le 25 septembre 1791 pour 880 F à Patureau.
- 6 quartiers de pré vendus le 25 septembre 1791 à François Pinon pour 2005 F.
- une pièce de terre vendue le 26 septembre 1791, 32 F à Etienne Degalle.
- Un pré vendu 910 F à Joseph Huard le 26 septembre 1791.
- Une pièce de terre vendue 32 F à Paul Courant le 26 septembre 1791.
- Un pré à St-Maur, vendu le 26 septembre 1791 à Louis François Thabaud, pour 819 livres.
- un terrain pierreux, une chapelle voûtée (?) et un quartier de boisselée, vendus 70 F, le 3 Vendémiaire an III.
- L'ancienne maison curiale de St-Maur, vendue le 5 Thermidor an IV, 576 F, à Etienne Bernard Préjoly, fils du Blanc
- Le presbytère de St-Maur et ses dépendances vendus 2500 F 86 le 15 Thermidor an IV à Henry Devaux.

La fabrique était un petit propriétaire. Elle possédait trois boisselées de terre qui furent vendues 110 F à Antoine Huard, le 11 avril 1793, et un quartier de pré vendu le 17 Thermidor an IV à Sulpice Fassardy, de Châteauroux, pour 330 F.

D'autres propriétés étaient liées à la paroisse :

- Celles de la Confrérie de St-Maur : 6 boisselées de terre vendues le 10 avril 1793.
- Celles du Bénéfice du crucifix : 2 arpents de pré vendus le 30 avril 1791, pour 2250 F à Nicolas Drechêne et 3 quarts d'arpent de pré vendus le 1 mai 1791 pour 1000 F à Ratier Bourdin.
- Celles de la vicairie de la Conception Notre-Dame (bénéfice de la Conception : vente du 13 février 1791 à Michel Crublier, pour 2650 F de 64 boisselées de terre et deux

arpents de pré ; vente le 11 février 1791, de la locature de Varennes pour 15 300 F à Guérineau).

- Celles du Bénéfice de St-Blaise : (Deux arpents de pré pour 2125 F le 19 mai 1791 à Nicolas Cougny ; deux arpents de pré pour 1825 F le 19 mai 1791 à Louis Thabault)
- Celles de la vicairie du Rosaire St-André (dont la métairie de Villaines vendue 9125 F le 26 septembre 1791 à Gourichon)

Mais **d'autres établissements ecclésiastiques** possédaient des biens dans la paroisse :

- la cure de St-André de Châteauroux,
- la cure de St-Christophe de Châteauroux,
- la cure de St-Denis,
- le prieuré d'Orsan,
- les religieuses de châteauroux (dont la métairie de Notz),
- le temple de Châteauroux,
- l'Ordre de Malte (dont le moulin de Villaines); notamment à travers la commanderie de l'Ormeteau.

Rajoutons à ces biens vendus ceux de l'émigré d'Artois, c'est à dire les anciens biens de l'abbaye St-Gildas (55 ventes dont la métairie de Gireugne, le moulin de la Jalousie, le moulin du Colombier), et les biens de deux prêtres déportés : Cartier et Degalle.

La suppression du culte

Le curé Charbonnier refusa de prêter le serment. Il emmena les reliques de saint Maur au presbytère puis alla se réfugia avec celles-ci à la Carrorie.

L'église devînt d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est-à-dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Être Suprême. Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est-à-dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés. Une ou plusieurs cloches ainsi que l'argenterie et les autres objets métalliques servant au service du culte ont été emmenés au district pour faire de la monnaie ou des canons. La commune prit le nom provisoire de Beaupré, pour supprimer le caractère religieux du nom de St-Maur.

Le culte ne reprit qu'en 1797, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies. La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX^e siècle.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparus. Nous possédons donc peu de renseignements. Les archives départementales nous apportent également une assez maigre moisson d'informations (Dans l'état actuel des inventaires des fonds).

Dernières grandes transformations XIX^e siècle

- 7 Thermidor an XI (juillet 1803) : l'église est rendue au culte.
- 16 Thermidor an XII (août 1804) : la commune échange un terrain communal contre le presbytère, avec Pierre Leblanche.

Premières grandes restaurations après la Révolution : 1811-1813-1819

Les premières réparations, connues grâce à un devis du 30 mai 1811, concernent les vitres de l'église, les huisseries de quatre croisées et des réparations au presbytère. Croisée était le mot employé à l'époque pour désigner une fenêtre. Sur le devis, les fenêtres en question avaient un mètre de hauteur et 50 cm de largeur. Il fallait réaliser pour chacune d'elles un chassis dormant et un chassis à verre en plomb avec leurs ferrures. Les vitrages se trouvaient déjà sur les lieux.

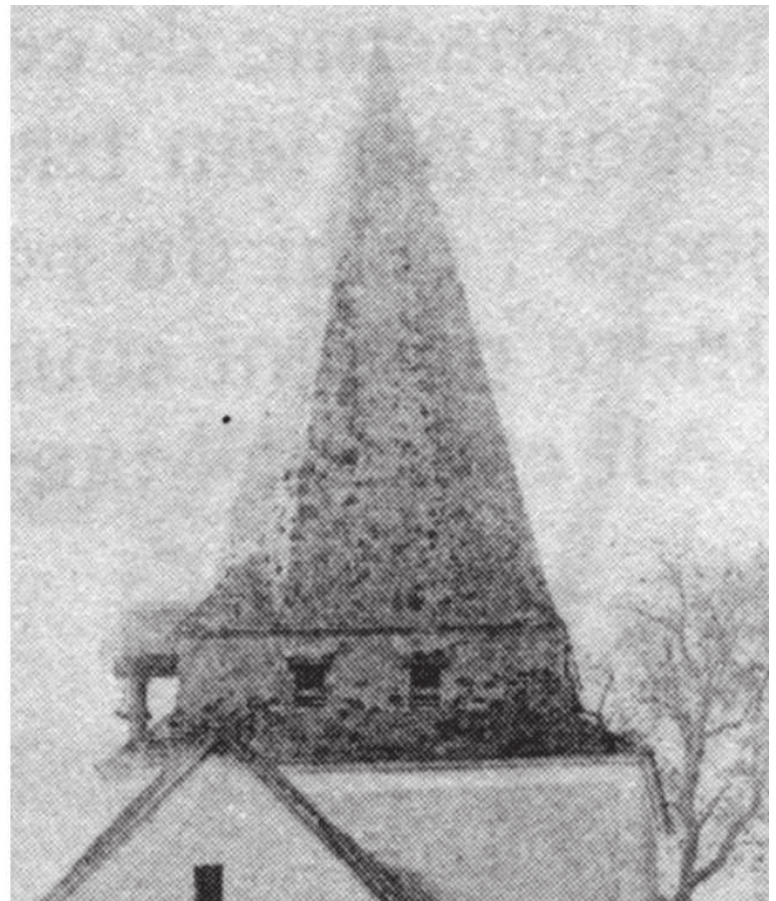
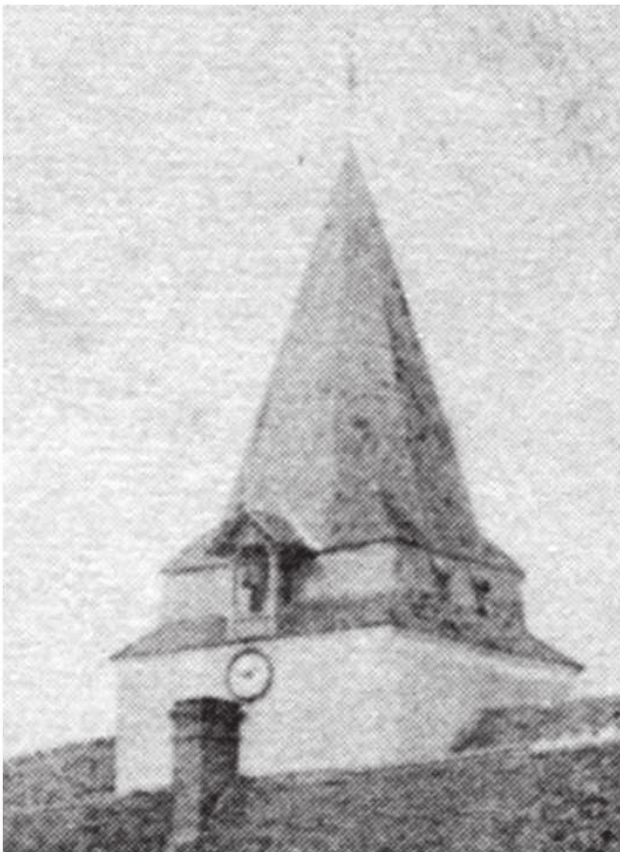
Un autre devis, datant du 12 avril 1813, nous permet de savoir que des pierres de taille ont été changées sur les deux contreforts de la chapelle St-Pierre, que les murs extérieurs ont été recrépis sur 1,50 m de hauteur. La couverture en tuiles de la nef a été complètement reprise, comme toutes les couvertures de l'église, dont celle en bardeaux du clocher (une couverture en bardeaux était composée de petites planches de chêne ou de châtaignier).

En 1819 (devis du 6 octobre), on décida de refaire la couverture nord de la nef et de repiquer le reste des couvertures de la nef et du chœur. La couverture en bardeaux du clocher, étant en mauvais état, on décida de la remplacer par une couverture en ardoises. La charpente du beffroi fut elle-même renforcée. La croix et le coq furent remis en place après ces travaux et le haut de l'aiguille fut protégé par un capuchon en plomb.

Reconstruction du clocher : 1822-1823

Le 27 avril 1822, l'architecte inspecteur voyer de Châteauroux, constata que la charpente du clocher est en état de ruine, et pouvait s'écrouler d'un moment à l'autre, en entraînant dans sa chute la cloche. Le devis se monta alors à 1060 F 60. L'architecte proposa de procéder à une reconstruction complète de cet édifice. L'adjudication des travaux eut lieu le 2 juin 1822. Le sieur Chiquet-Patureau, entrepreneur, commença la démolition le 8 juin. La charpente reconstruite, le nouveau clocher fut recouvert là encore d'ardoises. La cloche descendue fut réinstallée.

Les travaux furent réceptionnés le 14 février 1823. Ils coûtèrent plus chers que prévu : 2677 F 60, car aux travaux de reconstruction de la charpente, il fallut rajouter la réfection d'une partie des murs. En effet, le clocher fut exhaussé, ainsi que les murs pignons et la cage du nouvel escalier du clocher (La date d'installation du premier escalier extérieur ne nous est pas connue. On peut situer cette construction vers 1820).



**Aspect du clocher après la reconstruction de 1823
et avant les modifications de 1930-1931**
(Cartes postales anciennes : Joël Moreau)

Chronique

- 1828 : réparation des murs du cimetière qui se trouvait auprès de l'église au sud (Devis du 5 mai 1828 : reprise des murs en moellons et des enduits : 176 F 40).
- 1831 : acquisition d'ornements pour l'église, et réalisation de quelques réparations locatives (Délibération du Conseil municipal du 27 novembre 1831 : vote de 100 F pour l'achat d'ornements et de 150 F pour les réparations locatives).
- 1833 : réparations aux toitures et aux murs de l'église et du presbytère à la suite d'une réclamation du curé de la paroisse (Délibération du 5 mai 1833 : vote de 300 F ; délibération du 1 novembre 1833 : vote de 102 F 89 supplémentaires pour le paiement des travaux exécutés par économie à l'église et au presbytère. Les murs de l'église ayant coûté 120 F).

Ouverture du reliquaire vers 1832

Dans sa monographie, Eugène Hubert nous rapporte un extrait de l'enquête ordonnée par l'archevêque de Bourges au sujet des reliques, enquête faite entre 1869 et 1872 :

«Un seul incident doit être noté. Les sceaux du reliquaire ayant été brisés par une curiosité indiscreète vers 1832, furent rétablis par l'un des vicaires généraux de Mgr Villèle. On crut bien faire en ajoutant aux ossements de saint Maur quelques autres reliques, et le tout accompagné d'un authentique fut scellé de nouveau.»

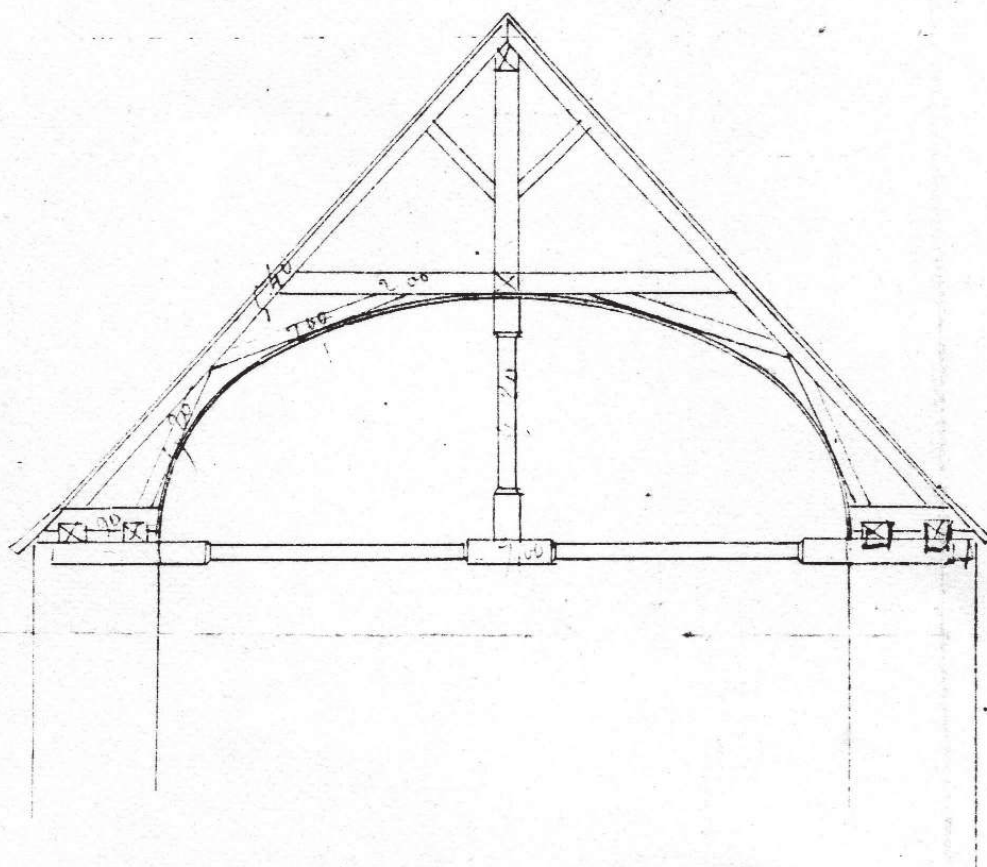
Reconstruction de la charpente de la nef : 1835

Un rapport sur l'état inquiétant de la charpente de la nef fut rédigé le 19 juillet 1835 ; en voici un extrait : "*J'ai visité strictement l'assemblage et les proportions de cette charpente, et ai trouvé les bois trop faibles et mal assemblés. Ces deux défauts annoncent sa chute prochaine, surtout si dans un hyver, la neige couvrait le toit d'une grande épaisseur, ce qu'il y a beaucoup à craindre, vu que l'objet ne peut soutenir son propre poids ; ce qui le prouve, c'est que le toit, sur la ligne de pente, a déjà plus de 33 cm de creux sur le dessus*".

La nef était couverte d'une voûte en lambris, qui par manque d'entretien était en très mauvais état.

L'architecte proposa deux projets : une voûte à la Philibert, c'est-à-dire en arc de cercle (dans ce premier projet la couverture devait être en ardoises), ou une charpente plus classique, composée de six fermes et dont la couverture serait refaite avec les vieilles tuiles. Le Conseil

Municipal adopta le second projet, c'est-à-dire une charpente, avec une voûte en lambris à entrants et poinçons apparents, telle que nous pouvons la voir aujourd'hui. Une partie de l'ancienne voûte fut conservée près du clocher. Il fut également fait des réparations aux enduits intérieurs et extérieurs. La fenêtre du pignon Ouest de l'édifice, bouchée depuis longtemps fut réouverte. Quelques pierres de taille des rampants et des contreforts furent changées.



Charpente à reconstruire

de l'Eglise de St. Maurice.

**Plan retenu pour la nouvelle charpente de la nef
reconstruite en 1835**



Charpente de la nef : 1835



Voûte en lattis et plâtre de la nef : 1835



**Entrants et poinçons apparents
de la charpente de la nef
et sa voûte en plâtre**

À l'origine, la voûte en plâtre était décorée de faux joints
simulants une voûte en pierres.

La translation du cimetière : 1838

Un décret napoléonien de 1804, avait placé comme contraire à la loi, les cimetières situés près des habitations. Le cimetière de St-Maur, situé au Sud de l'église, était dans ce cas. Le projet de translation du cimetière apparut en février 1836. Le cimetière présentait les plus graves inconvénients sous le rapport de la salubrité, car il était devenu trop petit. La Municipalité choisit d'abord un terrain à l'Est du bourg dans une ancienne dépendance du presbytère. Le terrain qui fut en fait retenu a été vendu, au mois de mai 1838, par M. Girard à monsieur Delaleuf qui l'a donné à la commune. Monsieur Delaleuf se réserva le droit de construire dans le nouveau cimetière une chapelle funèbre pour sa famille. Les travaux de construction des murs du nouveau cimetière furent adjugés le 30 septembre 1838 (Devis du 6 juillet 1838).

Chronique :

- 1838 : réparation à la "galerie" qui conduit au clocher (Délibération du Conseil municipal du 11 février 1838).
- 29 juin 1839 : l'autorisation est donnée par la Municipalité d'affermier un pré appartenant à la fabrique (Ce pré provient de la confrérie de St-Maur. Il se situe à Rouy, commune de Saint-Maur).
- Le 10 mai 1840, le Municipalité vote une somme de 450 F pour la réparation de la toiture, des murs et du plafond de l'église (devis : 406 F 82). Ces travaux furent adjugés le 4 octobre 1840, en faveur de Jean Chauvin, maître maçon à Niherne. La couverture en ardoises du clocher fut réparée ainsi que la couverture en tuiles du reste de l'église. Quelques réparations furent faites à la charpente. Les enduits extérieurs de l'église furent complètement repris. Une partie du plafond de la grande nef fut refaite en plâtre. Pour éviter la construction d'un escalier d'accès à la tour, il fut bouché une porte qui donnait du clocher sur le toit, et fut ouverte une autre porte au-dessus du plafond de la grande nef, afin de faciliter l'accès au clocher. Ces travaux, réalisés par le sieur Chauvin, furent réceptionnés le 2 mars 1842 (Total des travaux : 338 F 16).
- 1841 : construction d'une nouvelle chaire (Le 9 mai 1841, le Conseil municipal vota une somme de 300 F à cet effet). Cette même année la fabrique consacra 573 F 75 à des réparations à l'intérieur de l'église.
- 1845-46 : reconstruction de la maison curiale par le sieur Pierre Leblanc.
- 1855 : réparation à la voûte de la nef.

Reconstruction de la sacristie : 1856

Ces travaux furent réalisés d'après un devis établi du 1 mai 1856, se montant à 983 F 30, et un plan daté du 4 juillet 1856. Ces travaux furent adoptés par le Conseil municipal le 1 juin 1856.



Chronique :

- Août 1857 : réparation de la couverture du clocher par les frères Rollin, couvreurs à Châteauroux. Le 27 septembre 1857, l'État apporta une aide de 100 F pour ces réparations.

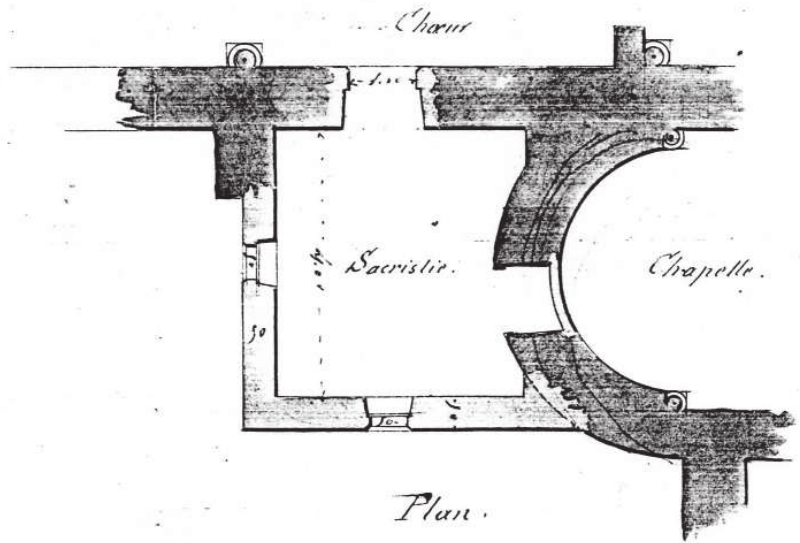
- 30 janvier 1860 : érection d'un chemin de croix sous la forme d'une série de tableaux.



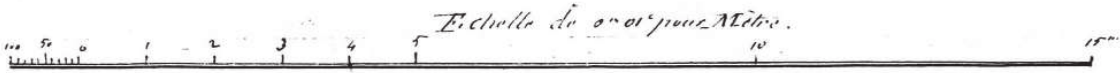


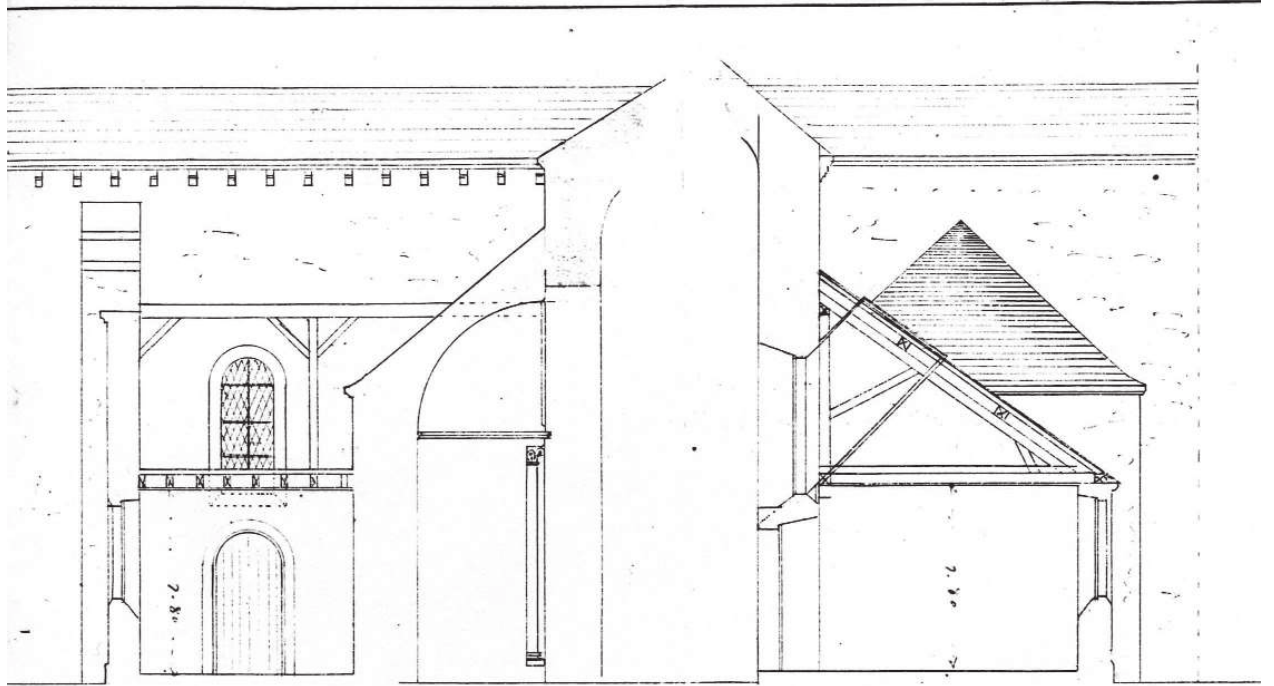
Elevation laterale

Elevation de Face



Plan





Coupe longitudinale.

Coupe Transversale.

Département de l'Indre.
 Arrondissement de Chateauroux
 Commune de St Maur.

Projet de construction d'une Sacristie
 à annexer à l'Eglise.

Dressé par l'Architecte du Département sussigné,
 pour être joint à son devis en date de ce jour.

Chateauroux le 4 juillet 1856.

A. Dauvoque

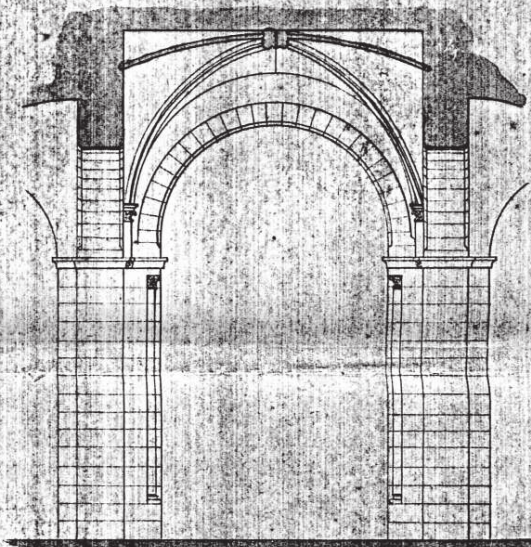
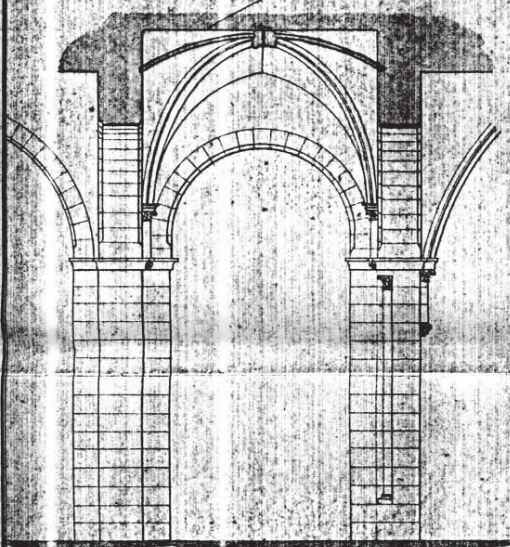
Plan de la sacristie
4 juillet 1856

DEPARTEMENT DE L'INDRE,
 ARRONDISSEMENT DE CHATEAUXROUX,
 COMMUNE DE S^t MAUR.

Détail de la route à construire sous le clocher.

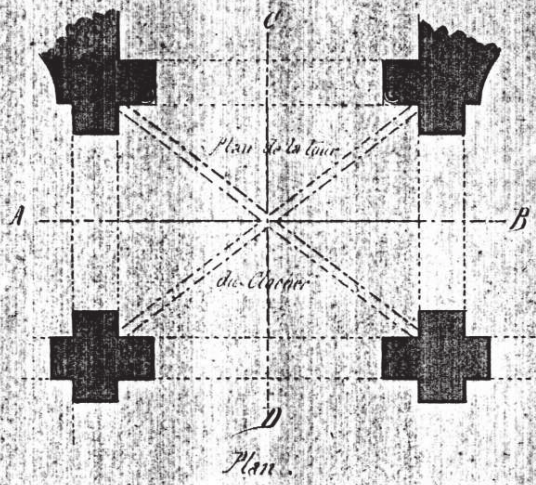
*Nu et approuvé
 Chât^l le 30 mars 1863
 L. Buisson
 Le Maire
 L. de Compaux*

*Sur le plan d'alignement du Clocher
 B. Michonnet le 25 Juillet 1862
 H. Desmoulin*



Coupe suivant C.D.

Coupe suivant A.B.



Echelle de 0^m 11 jusqu'à 1^m 10

La voûte du clocher : 1862

Le devis de cette construction date du 25 juillet 1862 et se monte à 600 F. Les travaux envisagés concernaient également la consolidation de la cloche. La nouvelle voûte est une voûte d'arête construite en briques doubles de champ, hourdées et enduites en plâtre à l'intérieur.

Les voûtes du collatéral

La voûte du collatéral sud date également de cette époque, mais nous n'avons pas retrouvé la date précise de cette construction d'un style néogothique.

Cette voûte en briques a des nervures qui reposent sur des culots sculptés de dragons ou d'oiseaux lyre.



L'authentification des reliques de saint Maur : 1872

L'archevêque de Bourges institua, par une ordonnance du 2 mars 1869, une commission de trois membres à l'effet de procéder à une enquête canonique sur les trois points suivants :

- Est-il certain qu'avant la Révolution il existait dans la paroisse des reliques de saint Maur en possession d'un culte public et immémorial ?
- Est-il certain qu'elles ont été préservées de destruction pendant la Révolution et sait-on de quelle manière elles ont été sauvées ?
- Est-il certain que les reliques vénérées dans ladite paroisse sont celles de saint Maur, disciple de saint Benoît ?

La commission d'enquête se rendit sur les lieux et elle recueillit les dépositions des témoins qui répondirent affirmativement aux deux premières questions. Puis elle constata qu'il y avait dans le reliquaire onze os ou fragments d'os qui semblaient appartenir à la même personne. La description en fut faite par deux médecins et insérée dans le mandement recopié ci-dessous.

Pour le troisième point, on eut recours à l'érudition de M. Chamard, bénédictin connu par ses travaux hagiographiques, qui leva toute espèce de doute à ce sujet.

Par suite de divers événements, entre autres la guerre de 1870 et l'incendie de l'archevêché, l'affaire ne fut reprise qu'en 1872 et après une nouvelle enquête Mgr l'archevêque rendit le 12 mars une ordonnance longuement motivée par laquelle il déclarait :

- 1° Que les onze ossements qui, sous le nom de saint Maur, sont conservés dans l'église de ce nom, sont authentiques.
- 2° Que ces reliques reconnues authentiquement sous le nom de saint Maur, confesseur, peuvent être exposées à la vénération des fidèles.

Quant à la question de savoir si les reliques reconnues étaient bien réellement celles du disciple de saint Benoît, Mgr l'archevêque fondait sa conviction sur :

- 1° la tradition et le tableau conservé dans l'église,
- 2° le fait que l'église de Saint-Maur d'être en possession,
- 3° Le jour de la fête du saint ; la présomption établie sur ce fait que les autres saint Maur n'ont pu avoir de relation avec le Berry et l'impossibilité d'attribuer nos reliques à un autre saint Maur.

En présence de motifs aussi décisifs, Mgr n'a pas hésité à compléter son ordonnance du 28 octobre 1872, et à déclarer que les reliques sont bien celles de saint Maur, disciple de saint Benoît, abbé de Glanfeuil.

Ordonnance de 1872

" CHARLES-AMABLE DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Patriarche, Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, etc.

De temps immémorial, la paroisse de Saint-Maur, près de Châteauroux, rend un culte public à d'insignes reliques dites de Saint-Maur, patron de son église.

Ces saintes reliques, pendant la tourmente révolutionnaire, furent sauvées de la profanation par un prêtre nommé Charbonnier, et religieusement conservées par lui ; plus tard elles furent de nouveau exposées à la vénération des fidèles, dans une châsse dûment scellée du sceau de l'archevêque de Bourges d'alors.

Or, ces sceaux ayant été brisés par l'un des curés de la paroisse, M. de Pous, alors vicaire-général de Bourges, les apposa de nouveau en l'année 1832.

Cependant, le culte desdites reliques ne fut jamais interrompu ; mais M. le curé de cette paroisse nous ayant demandé de constater solennellement l'authenticité des susdites reliques, nous avons cru devoir procéder à une enquête canonique et soumettre la question à un nouvel examen.

C'est pourquoi, notre vicaire-général, M. Joseph-Silvestre Lamblin, assisté de deux assesseurs désignés par Nous : M. Sosthène Le Sache de la Neuville, alors curé de Saint-Christophe de Châteauroux, et M. Louis Damourette, alors aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes de la même ville, reçut au mois de mars 1869, les dispositions de quatre témoins canoniquement appelés, et qui, après avoir prêté serment, furent interrogés ; c'était Silvain Gimon, âgé de 80 ans ; Jacques Gimon, âgé de 79 ans ; Antoine Lecoite, âgé de 80 ans et Jean Mitati, âgé de 66 ans, tous recommandables par leurs mœurs, leur foi et leur piété.

Par leurs témoignages unanimes, il fut clairement établi que les susdites reliques conservées dans ladite châsse, étaient bien les mêmes qu'eux et leurs pères avaient toujours vénérées de temps immémorial sous le nom de Saint-Maur.

Ces dispositions furent fidèlement consignées par M. Lamblin, dans un procès-verbal, signé de lui et de ses assesseurs, et qui nous fut remis.

Pendant trois ans, la cause ayant été, à plusieurs reprises, examinée, nous avons enfin, au mois de mars 1872, chargé M. Charles Désiré Caby, et de recevoir leurs dépositions en la forme prescrite.

En conséquence, il se transporta dans la paroisse de Saint-Maur ; mais les témoins susdits étant morts dans l'intervalle, le Curé de la paroisse, M. Jean-Baptiste Leconte, recomman-



dable par une saine doctrine, des mœurs pures et son zèle pour la gloire de Dieu et de ses saints, confirma, par serment, tout ce qui était contenu dans l'acte rédigé par M. Lamblin, et dont il possède une copie authentique. A cette seconde enquête, aussi bien qu'à la première, étaient présents M. Sosthène Le Sache de La Neuville, aujourd'hui curé de Notre-Dame de Châteauroux, et M. Louis Damourette, qui, sous la foi du serment, attestèrent la véracité des dépositions faites par les vieillards et par le curé de Saint-Maur.

En outre, par ordonnance en date du 13 août de cette année, nous avons délégué M. Charles-Désiré Caby, notre vicaire-général, pour transférer ces saintes reliques de leur ancienne châsse, qui avait besoin de réparation, dans une châsse provisoire ; ce qu'il a exécuté fidèlement en présence de trois témoins, ainsi qu'il appert du procès-verbal dressé dans ladite paroisse de Saint-Maur.

Après un mûr examen de tout ce qui précède, de l'avis et sur le vœu de notre Conseil archi-épiscopal ; après avoir lu, pesé et discuté les dissertations et les notes de Dom François Chamard, religieux de l'ordre de Saint-Benoit de l'abbaye de Ligugé, près Poitiers ; après avoir entendu et approuvé le rapport de MM. les Docteurs en médecine, Patureau et Jouslin, de Châteauroux, sur l'identité des reliques ; nous appuyant sur les constitutions du saint Concile de Trente (Sess. 25 de l'invocation, de la vénération et des reliques des Saints, etc.) ; suivant Benoît XIV (de la béatification et de la canonisation des Saints, liv. IV, part. II, cap. 24, n° 8) ; d'accord avec Ferraris (V. visites n° 95) " que si l'on trouve d'antiques reliques, qui, par le malheur des temps ou par la négligence des gardiens, manquent de leur authenticité, le visiteur doit permettre qu'elles soient vénérées comme auparavant ; Barbosa et Ventiglia rapportent que la sainte Congrégation l'a ainsi décidé. "

Après avoir imploré les lumières et l'assistance de l'Esprit Saint ; à la plus grande gloire de Dieu tout-puissant et à l'honneur des saints régnant : avec lui dans la gloire, nous avons décidé et statué :

Article premier

Que les onze os qui, sous le nom de saint Maur, sont pieusement et religieusement conservés dans l'église de Saint-Maur, près Châteauroux, sont authentiques.

Article second

Que ces mêmes reliques peuvent être exposées à la vénération des fidèles, comme ayant été reconnues très authentiques sous le nom de saint Maur confesseur, et être également portées en procession, en se conformant à ce qui est prescrit.

De plus, nous déclarons que nous avons donné un des onze os reconnus au R.P. François Chamard, pour son Ordre, que nous aimons paternellement.

Enfin, nous avons ordonné à notre Vicaire général, Charles-Désiré Caby, délégué à cet effet, de transférer, le plus tôt possible, ces dix os de saint Maur confesseur, de la châsse provisoire, dans l'ancienne châsse en bois, nouvellement restaurée, blanchie intérieurement, dorée à l'extérieur en quelques-unes de ses parties ; ornée de quatre colonnes, aux quatre angles ; munie devant et derrière de verres de forme ovale ; bien close par une porte fermée à clef et située au côté gauche et par notre sceau empreint sur de la cire rouge d'Espagne ; longue de 50 centimètres, haute de 33 centimètres et profonde de 25 centimètres ; protégée par un couvercle en bois déforme convexe et ne faisant qu'un avec la châsse.

Donné à Bourges, dans notre palais archi-épiscopal, sous notre seing et le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire général de notre archevêché, le 28 octobre 1872.

C.-A., de Bourges
Par Mandement de Monseigneur,
P. PARÉ,
Secrétaire général de l'Archevêché.

Acte Officiel extrait de la " SEMAINE RELIGIEUSE " du 20 novembre 1872, page 553 du numéro 47 de la 8e année. Ordonnance traduite du latin relative aux reliques de Saint-Maur dont la reproduction suit.



CAROLUS AMABILIS DE LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGUAIS

Miseratione divinâ et Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, Patriarcha, Archiepiscopus
Bituricensis, Aquitaniarum Primas, etc.

Mandatum

N° 220

Saracina S. Mauri
prope Castrum
Radulphi.

Recognoscere Canonica
reliquiarum
hujusce Sancti

Noverint omnes Saraciam
Sancti Mauri prope Castrum Radulphi,
à temporibus antiquis cultum publicum
quibusdam reliquiis insignibus Sancti Mauri
dictis exhibuisse eundemque præfatum
Sanctum uti Patronum sive loci sive Ecclesiæ
perpetuò coluisse atque etiam nunc colere
Jam vero cum hæc sacre
reliquiæ per turbata in fine sæculi proxime
elapsi tempora à Presbytero nomine Charbonnier
piè ex impiorum manibus creptæ fuerint, atque
servatæ, generationi fidelium denovo expositæ
sunt, approbante Bituricensi tunc Archiepiscopo,
in thecâ debitis sigillis munitâ.

Quæ quidem sigilla cum
inopportune fracta fuissent à quodam hujus
Ecclesiæ parochialis rectore, Reverendus Dominus
Santalo De Sous tunc Vicarius generalis Archi-
episcopi Bituricensis, anno Domini 1832,

iterum apposuit.

Cultus interea reliquiarum dictarum nunquam interruptus fuit; sed instante Domino hujus ecclesiae Parocho, ut de rebus antea peractis, simulque de authenticitate praedictarum reliquiarum Solemne Conficeretur instrumentum, opportunum Duximus canonicas informationes instaurare ac proinde novas Disquisitiones Super omnibus fieri mandavimus.

Quapropter Reverendus Dominus Josephus Silvester Lamblin noster Vicarius generalis, adstantibus Duobus assessoribus à Nobis designatis, scilicet, D. Pothene Le Saché de la Neuville tunc Parocho Sancti Christophori in urbe Castri Radulphi et D. Ludovico Lamourette tunc Capellano fratrum Scholarum Christianarum ejusdem Urbis - mense martii anni Domini 1869 - quatuor testium Canonice vocatorum et sub fide Juramenti interrogatorum, videlicet: Silvani Gimon, 80... annos - Jacobi Gimon, 79 annos - Antonii Leointe, 80 annos - et Joannis Mitati, 66 annos - natorum, moribus, religione et Sacramentorum frequentatione praestantium, testimonia suscepit.

Ex his vero testimoniis unanimiter Concordantibus omnino apparuit praedictas reliquias in saepe dicta theca asservatas, eisdem esse ac illas, quas sub Sancti Mauri nomine et ipsi testes et ipsorum patres, à tempore immemoriali semper venerati fuerunt atque venerantur.

Nos Sancte Spiritus diuine
et ope, ingeminatis precibus, imploratis, ad maiorem
Dei Omnipotentis Maximi gloriam, sanctorum
generationem cum ipso in Coelis regnantium,
Decernimus et Statuimus:

Art. I.

Authentica esse undecim ossa, quae sub nomine
Sancti Mauri in ecclesia parochiali
Sancti Mauri prope Castrum Radulphi,
pie et religiosè usque dum asservantur.

Art. II.

Has reliquias uti vere et authentice recognitas,
sub nomine Sancti Mauri Confessoris,
fidelium generationi exponi easdem quae
in processionibus deferri posse, servatis
servandis.

Insuper notum facimus, quod ex
undecim ossibus recognitis unum dedimus
gratiôsè Reverendo Patri Francisco
Chamari in favorem Ordinis sui, quem
paterno amore amplectimur.

Eandem Haec Decem ossa
Sancti Mauri Confessoris, ex thecâ

provisoria in antiquam Capsam ligneam
recens reparatam, intus dealbatam, exterius
in nonnullis partibus deauratam, quatuor
Columnis in quatuor angulis insignitam,
ab anteriori et posteriori partibus Crystallo
vitreo ovalis figurae munitam, in Cornu
Dextro Siti portam obseratam et Sigillo nostro
in Cera hispanica rubri coloris impresso bene
claudendam, dimidiata parte metri gallici longam,
tertia parte ejusdem altam et quarta profundam,
operimento ligneo forma concava et cum ipsa
Capsa unum faciente tectam, Dicto nostro Vicario
generali Carolo Desiderato Caby transferenda
quam Citius Delegationem et Mandatum
facimus.

Datum Ovarici Biturigum, in
Palatio nostro Archiepiscopali, sub signo
Sigilloque nostris ac Subscriptione Secretarii
generalis nostri Archiepiscopatus, Die 28^a
Octobris 1872.

— J. O. Archiep. Bituricensis —

De Mandato R. R. D. D. Archiepiscopi

L. G. C. C.
secretarius



Quae quidem opportuno instrumento nobis exhibito, et à se suisque assessoribus subscripto idem Reverendus Dominus Lamblin fideliter Consignari curavit.

Sed tres annos causam iterum atque iterum discussam, tandem mense martio 1872, Reverendo Domino Carolo Desiderato Caby vicario nostro generali mandatum dedimus, ut quatuor jam dictos testes denuo interrogaret et eorum testimonia in forma debitam iterum reciperet.

Qui mandato obediens in parochiam Sancti Mauri sese personaliter transtulit; sed testes dicti cum jam obissent, parochus ecclesiae Sancti Mauri, nomine Joannes Baptista Leconte, doctrinam sanam, moribus integris, in Deum et Curiam caelestis Civis zelo ardentissimo commendabilis, quidquid in instrumento à Domino Lamblin redacto contentum, juramento confirmavit; cujus relationis exemplar authenticum penes se retinet. Porro huic posteriori sicut et priori disquisitioni adfuerunt Reverendi Domini Sosthenes Le Sache' de la Neuville tunc parochus B. Mariae de Castro Radulphi et Ludovicus Damourette, qui juramento praestito, testificati fuerunt et senium et parochi Sancti Mauri veras esse depositiones.

Insuper, virtute Mandati die 13^a Augusti Mensis hujusce anni à Nobis emanantis, dicto vicario nostro generali Carolo

Desiderato Caby has Sacras reliquas ex thecâ
antiquâ, cui reparatione et instauratione opus
erat, in aliam provisoriam transferendi Delegationem
fecimus: quod onus sibi injunctum coram tribus
testibus, ut patet ex instrumento in dictâ Parochiâ
Sancti Mauri Confecto, fideliter adimplevit.

His omnibus prædictis Consideratis
et Serio examinatis, De Consilio et voto virorum
ecclesiasticorum nobiscum in regendâ Diocesi adlaborantium;
Dissertationibus insuper et notis à R. Patre Domino
Francisco Chomard, monacho ordinis Sancti Benedicti,
ex Abbatia de Locogiacco, propè Civitatem Sictariensem
lectis, pensatis et discussis; Doctorum medicorum
Patureau et Jouslin, de Castro Radulphi, de
identitate reliquiarum relatione Constanti auditâ et
admissâ; Constitutionibus Sacro Sancti Concilii
Evidentini, (Sess. 25 de invocatione, veneratione et
reliquis Sanctorum & inherentes; Benedictum XIV
(de Beatif. et Canoniz. Sanctorum, lib. 4, pars 2, Cap. 24,
Nº 8) sequentes; Cum Ferrarius (v. visitare
Nº 95) profitentes: « quod si adinventur
« reliquæ antiquæ, quæ ob injuriam temporum
« seu ob incuriam custodum careant suis
« authenticis, debet visitator permittere, ut habeantur
« in eâ veneratione, quâ hactenus fuerunt; Sic
« soluisse S. Congregationem referunt Barbosa
« et Ventriglia;

Nos, Sancti Spiritus lumine &

Certificat des Docteurs Médecins qui ont examiné trois fois ce-
les Saintes Reliques dont il est fait mention ci-dessus.

Messrs Soussignés, Docteurs en Médecine, avons procédé
à cet examen: ces os sont au nombre de onze, savoir:

- 1^o un tibia du côté gauche, entier et bien conservé;
- 2^o un os péroné du côté gauche, entier et bien conservé;
- 3^o l'extrémité inférieure d'un fémur du côté gauche,
brisé vers son tiers inférieur;
- 4^o un fragment d'un fémur gauche, dont l'extrémité
inférieure répond exactement à l'extrémité supérieure
du fémur décrit au n^o 3;
- 5^o une extrémité inférieure d'un fémur du
côté droit, brisé vers son tiers inférieur;
- 6^o l'extrémité supérieure d'un fémur droit,
brisé vers son milieu;
- 7^o une vertèbre dorsale dont les apophyses sont
brisées;

- 8^o une astragale;
- 9^o trois fragments de côtes;

Nature au Neul. Goussier
pour copie conforme,
J. B. Lecomte
curé de St. Jean

L'os donné par M^o Le Vicair général au
N^o 6 Père Chamard pour l'abbaye de
Liqué, est l'extrémité d'un fémur

Ego infrascriptus, Johannes Baptista Sautereau,
vicarius-generalis Illustrissimi et Reverendissimi D. D. Caroli Amabilis de
la Cour d'Auvergne-Lauraguais, archiepiscopi Bituricensis, notum facio
omnibus ad quos pertinet quod die decima julii anno Domini
MDCCCLXXVI ex speciali delegatione Illustrissimi et Reverendissimi Praesulis
supradicti capsam reliquiarum Sancti Mauri aperui ex eaque duo ossa
extraxi, fragmentum scilicet costarum et os quod astragalum dicitur, in
gratiam Reverendissimi Patris Domini Caroli Conturion, Abbatis Solesmensis
et superioris Generalis Congregationis Gallicae Ordinis Sancti Benedicti et
monachorum ejusdem monasterii. Sacra haec pignora R. P. D. Hildephorus
Guepin, monachus presbyter Solesmensis reverenter accepit, Abbatii suo
fideliter tradenda. Testes aderant R. D. Johannes Baptista Lecomte,
parochus Ecclesiae Sancti Mauri et R. D. Rodolphe Darnovette, presbyter.

In cujus fidem presentem actum confeci sub sigillo
Reverendissimi et Illustrissimi Archiepiscopi Bituricensis et signo meo,
testibus supradictis subscripstantibus die, mense et anno ut supra.

Sautereau
R. D.

f. Hildephorus Guepin
m. r. s.

J. B. Lecomte

f. Darnovette

Les vitraux : 1875

Le sieur L. Lobin, maître verrier à Tours confectionna les vitraux du collatéral sud, ainsi que les vitraux des bras de la croisée du transept. Ces vitraux sont datés et signés. Les autres vitraux sont sans doute antérieurs et doivent dater du début du XIXème siècle.





- 1888 : réparation de la toiture de la sacristie par Estève Gautier couvreur : remplacement de la toiture en tuiles par une toiture en ardoises.
- 1889 : réalisation du tableau représentant la Vierge, l'Enfant Jésus, sainte Élisabeth, saint Jean-Baptiste enfant et Dieu le père, par le peintre Eugène VERTRAERTE.



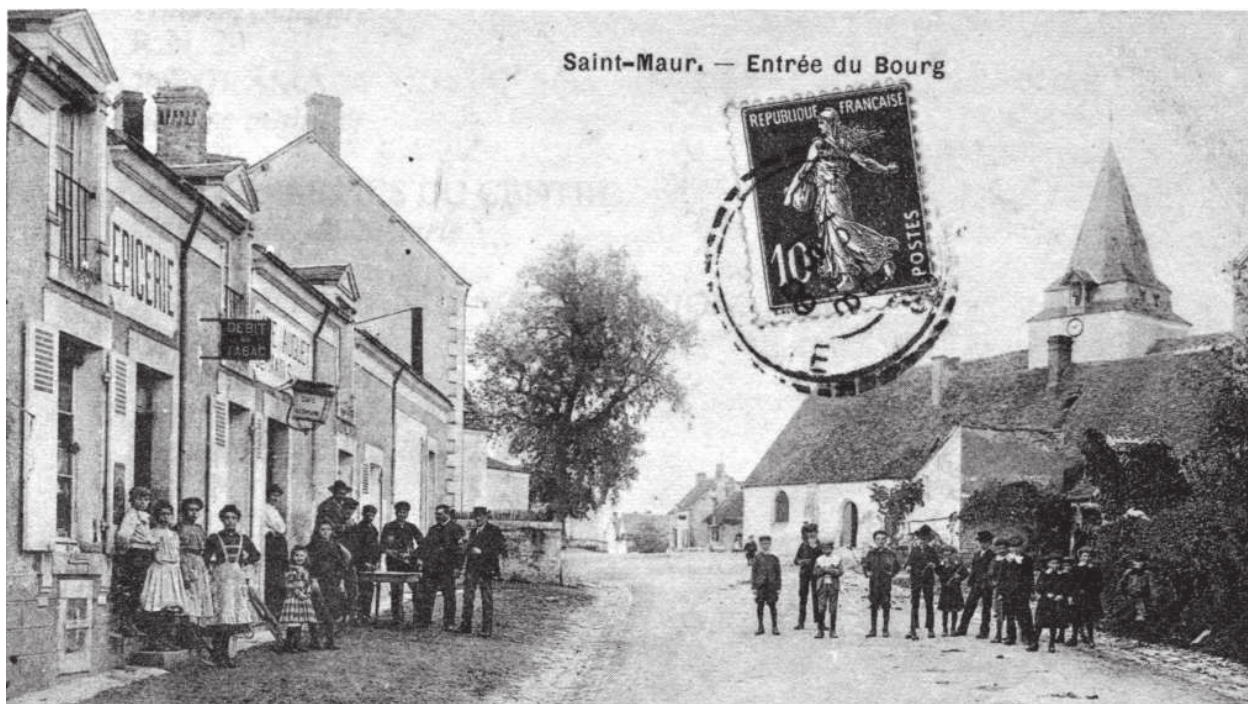


Fonts baptismaux de la fin du XIXème siècle



**Photo du début du XXème siècle
par Eugène Hubert, archiviste départemental**

(Archives départementales de l'Indre : fond photographique)



Bourg de Saint-Maur au début du XXème siècle
Carte postale ancienne (Joël Moreau)

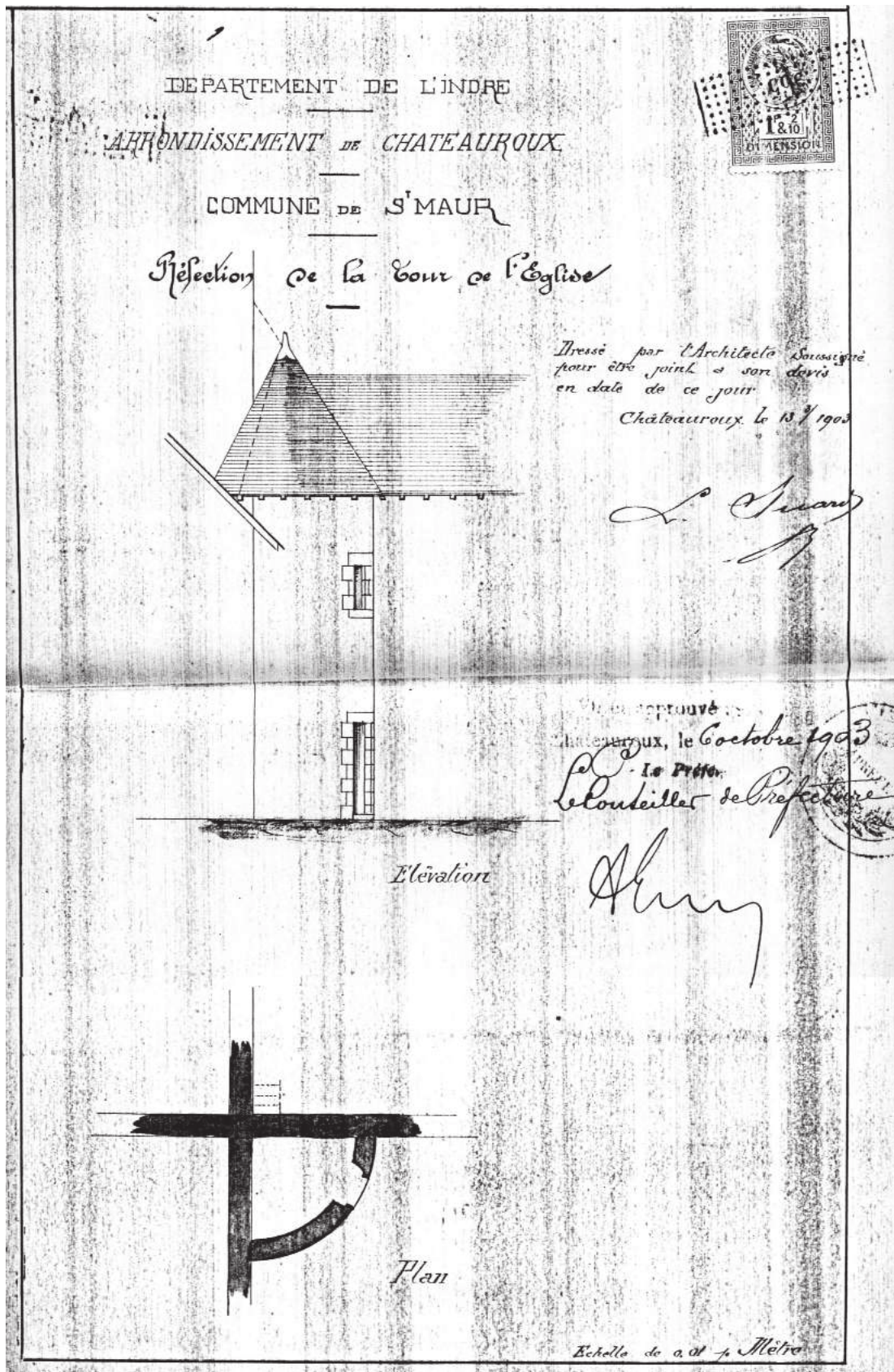
Entretien et restauration XX^o siècle



Bourg de Saint-Maur au début du XX^{ème} siècle
Cartes postales anciennes (Joël Moreau)

Tourelle du clocher : 1904

Les travaux de reconstruction de la tourelle d'accès au clocher furent adjugés à Silvain Lecointe, entrepreneur à St-Maur, le 29 novembre 1903. Les travaux furent réceptionnés le 14 août 1904. Ces travaux eurent un coût de 664 F 21 et 33 F 21 pour les honoraires de l'architecte Suard. Notons que cette tourelle cache une des vieilles baies romanes.

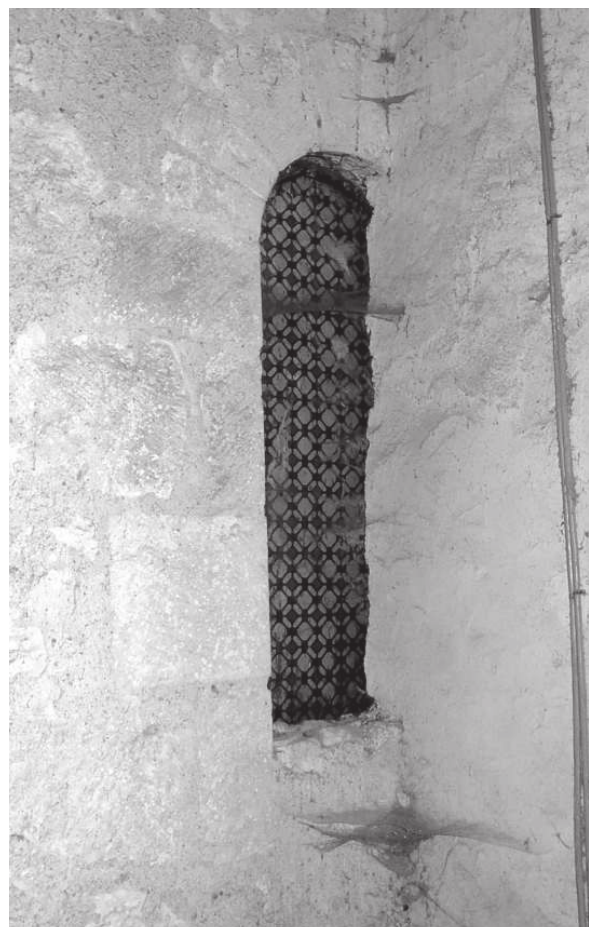




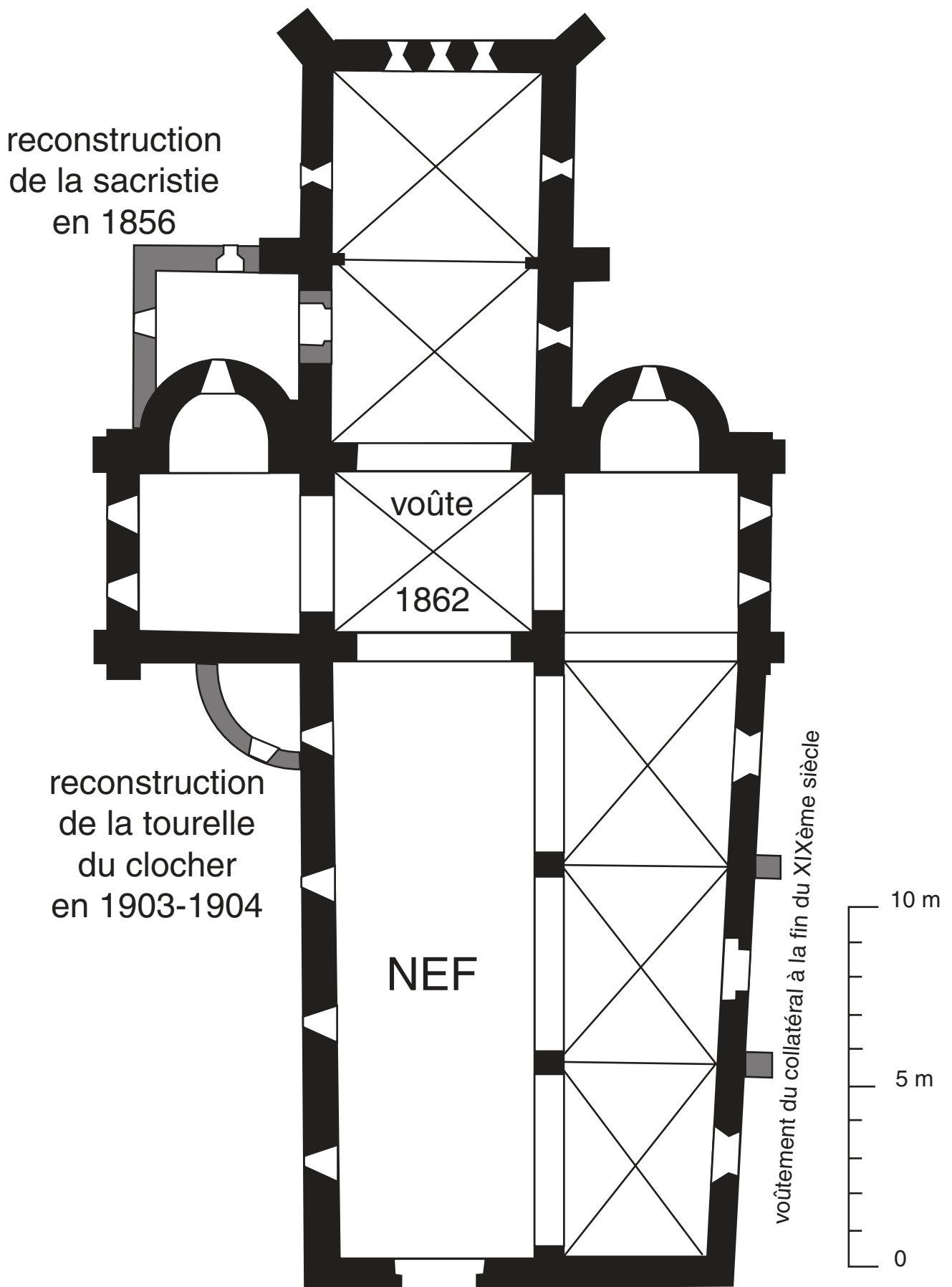
L'église pendant la construction de la tourelle
(carte postale ancienne : Archives départementales de l'Indre)



La tourelle aujourd'hui



Baie romane cachée



Les grands travaux : 1850-1905

La loi de Séparation : 1905

Avec la loi de Séparation des Églises et de l'État, la Municipalité, propriétaire de l'église, devient, avec la suppression de la fabrique, seule responsable de l'entretien du bâtiment. Avant la loi de 1905, c'était déjà la Municipalité qui finançait la plupart des travaux d'entretien de l'édifice.

Afin de définir ce qui appartenait à la commune, un inventaire complet des biens autrefois gérés par la fabrique pour l'église de la paroisse fut réalisé.

“ L'église.

L'église de St-Maur date du XIIème siècle, conservée et rendue au culte par l'arrêté du gouvernement du 7 Thermidor an XI, elle est la propriété de la commune et figure au plan cadastral sous le n° 113, section F pour une contenance de 3 ares 90 centiares.

La valeur du mètre carré étant d'environ 25 F, l'estimation du sol sur lequel elle est édifiée est évalué à 800 francs.

À l'extérieur, l'église forme un bâtiment mi-partie couvert de tuiles, mi-partie en ardoises, notamment la partie qui forme le toit de la sacristie. Elle est surmontée d'un clocher de forme pyramidale à pans coupés, également couvert en ardoises. Ce clocher contient une horloge appartenant aussi à la commune.

À l'intérieur, l'église est composée de la nef principale qui conduit au chœur, à gauche de ce chœur est placée la sacristie, un peu en arrière de cette sacristie est un renforcement où se trouve une petite chapelle et son autel, dite de St Maur, à droite du chœur, une autre chapelle dite de la Vierge “.

Suit la description du presbytère avec ses servitudes : grange, écurie, grenier, buanderie, cabinets d'aisances, etc. ayant une valeur totale de 8000 francs. Le terrain des bâtiments, la vigne, la terre et le jardin avaient alors une valeur de 12 000 francs. “ *Le presbytère et ses dépendances furent nationalisés en 1789, puis vendus le 13 Thermidor an IV par la Nation au citoyen François Cartier Dubois Drouin, receveur de l'enregistrement demeurant à Châteauroux moyennant 2500 livres. Ce dernier les revendit à Henri Devoux, commissaire du Directoire exécutif à Châteauroux (acte Moreau, notaire à Châteauroux le 10 Vendémiaire an V, enregistré le 18) qui lui-même les vendit à Pierre Lablanche, propriétaire à Saint-Maur (acte Moreau, notaire, le 12 Messidor an XII, enregistré le 20). Pierre Lablanche l'échangea alors à la commune de Saint-Maur suivant acte Moreau du 16 Thermidor an XII, enregistré le 18, contre un terrain communal. Un jugement récent rendu par le Tribunal civil de Châteauroux le 30 juin 1902, enregistré le 11 juillet suivant a confirmé à la commune de Saint-Maur la propriété du presbytère et de tout ce qui en dépend “.*

Suit l'inventaire des **biens conservés dans l'église** :

“ Immeubles par destination :

1° un placard en chêne à trois corps placé dans le côté gauche de la sacristie.

Dans l'église :

2° un autel en bois dit maître autel, sis dans le chœur.

3° 3 vitraux multicolores sans personnages situés dans la muraille qui fait le fond du chœur.

4° deux crédences supportées par des tiges en fer dans le chœur

5° une boiserie d'environ 0,60 de hauteur entourant les divers côtés du chœur.

6° quatre stalles en bois de chêne dans le chœur.

7° une grille en fonte séparant le chœur de la nef principale.

8° à gauche de la nef principale, l'autel de la chapelle de Saint-Maur, en pierre.

9° dans la nef principale du côté gauche, une chaire avec son abat voix.

10° les fonds baptismaux en pierre avec couvercle de zinc et une grille en fer qui les entoure.

11° à la porte d'entrée, un bénitier en pierre.

Dans la petite nef à droite.

12° un autel en bois, dit autel de la Vierge.

13° un vitrail encastré dans le mur droit de l'église.

14° une cloche en bronze, fendue, avec ses accessoires de mise en branle et d'un poids de 150 Kg.

15° sur la façade du clocher regardant la place publique, une horloge avec ses appareils et accessoires.

D'après déclarations émanant de la Mairie de St-Maur, la fabrique de l'église de cette commune a la jouissance immémorial de :

- 52 ares de pré à l'Isle Madon, porte au plan cadastral sous le n° 178 section G. Le tout appartenant à la commune de Saint-Maur, sans titre connu, mais au moins depuis l'établissement du cadastre.

Meubles à la commune :

La commune de Saint-Maur possède en outre les meubles ci-après.

1° une échelle en bois pour le clocher, estimée 5 francs.

2° une cheminée prussienne et son tuyau de 6 m 33, situé dans le presbytère et d'une valeur de 20 francs.

3° une paire de chenets en fonte estimée 2 francs.

Suit l'inventaire des effets conservés dans la sacristie : armoires, purifica-

toires, linges, croix de procession, ostensor, ciboire, calice, plateau, vases des Saintes Huiles, bénitier, croix, lanterne, calottes, chasubles, corporaux, chapes, burettes, étoles, cordons, aubes, surplis, tentures, drap mortuaire, soutanes, dais en bois, graduel, corbeilles à pain, livres divers, encensoirs.... (article de 1 à 70).

Suit l'inventaire des effets conservés dans l'église : un tabernacle bronze doré, une croix argentée, six chandeliers, deux appliques dorées, deux statues en plâtre de la Vierge et de saint Joseph, un tableau représentant la descente de croix à droite du maître autel (peinture), un autre tableau à gauche du même autel représentant saint Louis (peinture) (ces deux tableaux étaient revendiqués par M. Paillard, trésorier de la fabrique, comme étant sa propriété personnelle), un tableau encadré de saint Maur accroché sur le mur du fond du chœur, une croix de procession, une veilleuse et son support, un vieux tapis rouge sur les marches de l'autel, un fauteuil de célébrant, une petite table supportant les burettes, deux missels pour messes et messes des morts, deux petites tables de communion mobiles, une nappe d'autel, un grand tapis rouge mesurant 4 m 50 au carré (revendiqué par M. Masquelier, l'un des protestataires comme étant sa propriété personnelle), une petite estrade supportant cinq tabourets, un pupitre de chantre, une statue du Christ (revendiquée par M. Masquelier), 14 chaises, une veilleuse suspendue à la voûte, une corde, un chemin de croix de 14 tableaux peints et encadrés, 22 bancs d'écoliers après la grille du chœur. Sur l'autel de saint Maur on inventoria : quatre vases en porcelaine, quatre autres vases avec des fleurs artificielles, un reliquaire de saint Maur, une croix de calvaire en bois. On nota également : un brancard d'enterrement, 2 images papier encadrées du Sacré Coeur, un petit harmonium (revendiqué par la famille de Prahás), un vieux banc à deux places, une armoire en bois blanc contenant des effets, un confessionnal en chêne, 10 grands chandeliers en bois noir pour les sépultures, un catafalque en bois blanc. Dans la nef au mur gauche, on inventoria : un grand tableau peint avec cadre doré de dimension de 3 x 2 (revendiqué par M. Masquelier). On nota également une statuette de Notre-Dame de Lourdes (revendiquée par M. Chatel Diot de Saint-Maur), deux appliques sous la même statue, un tableau de saint Jean-Baptiste situé à droite de la grande porte d'entrée de l'église, un tableau de la Vierge situé à gauche de cette porte, un tableau de saint Joseph et de la Vierge sur le mur des fonts baptismaux, un banc à trois places. Dans le collatéral dite nef droite, on nota : une armoire en bois blanc, une autre armoire avec des effets à l'intérieur, 225 chaises en bois blanc, une statue en bois de la Vierge habillée. Dans la chapelle de la Vierge à droite, on inventoria : quatre vases de fleurs artificielles sur l'autel, une gerbe de métal en bronze doré au-dessus de l'autel, une statue de la Vierge sur l'autel, une image de la Vierge encadré à gauche de l'autel, 4 lampes à pétrole et 6 appliques.

Tous ces effets représentaient 131 articles de l'inventaire.

Le numéro 132 concernait une rente foncière de 26 décalitres (20 boisseaux) de froment et 4 chapons dûe par Louis Blin, suivant l'arrentement passé devant M. Moreau, notaire à Châteauroux le 30 mars 1783 contrôlé le 5 avril suivant.

L'article 133 de l'inventaire concernait un immeuble de 17 ares 40 centiares de pré à la prairie de Rouy provenant de la confrérie de Saint-Maur.

Chronique :

- 1909 : réparations aux fenêtres de l'église sur la demande du curé.
- 1911 : réparation à la toiture de l'église.
- 26 octobre 1919 : adjudication pour réparations faite au presbytère et à la couverture du clocher, en faveur de monsieur Berry, entrepreneur. Ces travaux furent réceptionnés le 24 septembre 1921 (8880 F).
- 1923 : le Conseil Municipal fait sceller trois boucles, dans le mur Nord de l'église, pour l'attachement des chevaux.

Deux nouvelles cloches : 1924

Un petit livret avait été imprimé à la suite de la fonte, du baptême, de la bénédiction et de l'installation de deux nouvelles cloches le 21 septembre 1924. Il fut intitulé : "Paroisse de Saint-Maur-sur-Indre, souvenir du baptême des cloches, bénites le 21 septembre 1924 par sa Grandeur Monseigneur IZART, archevêque de Bourges". En voici l'essentiel :

"Il existe encore à l'église de Saint-Maur une clochette pesant 1 kg 500, en partie brisée à la "patte" portant l'inscription suivante faite au burin + SEB(astien). : POUSSARD : 1640 : I(eanne). : BOIE (parrain et marraine)."

L'ancienne cloche datait de 1721, elle portait l'inscription suivante, relevée sur les " saussures " entre la " gorge " et le " cerveau de la cloche :
"Sit nommen Domini Benedictum, St Maure omnes s(anc)ti et s(anc)tae Dei intercedite pro Nobis.

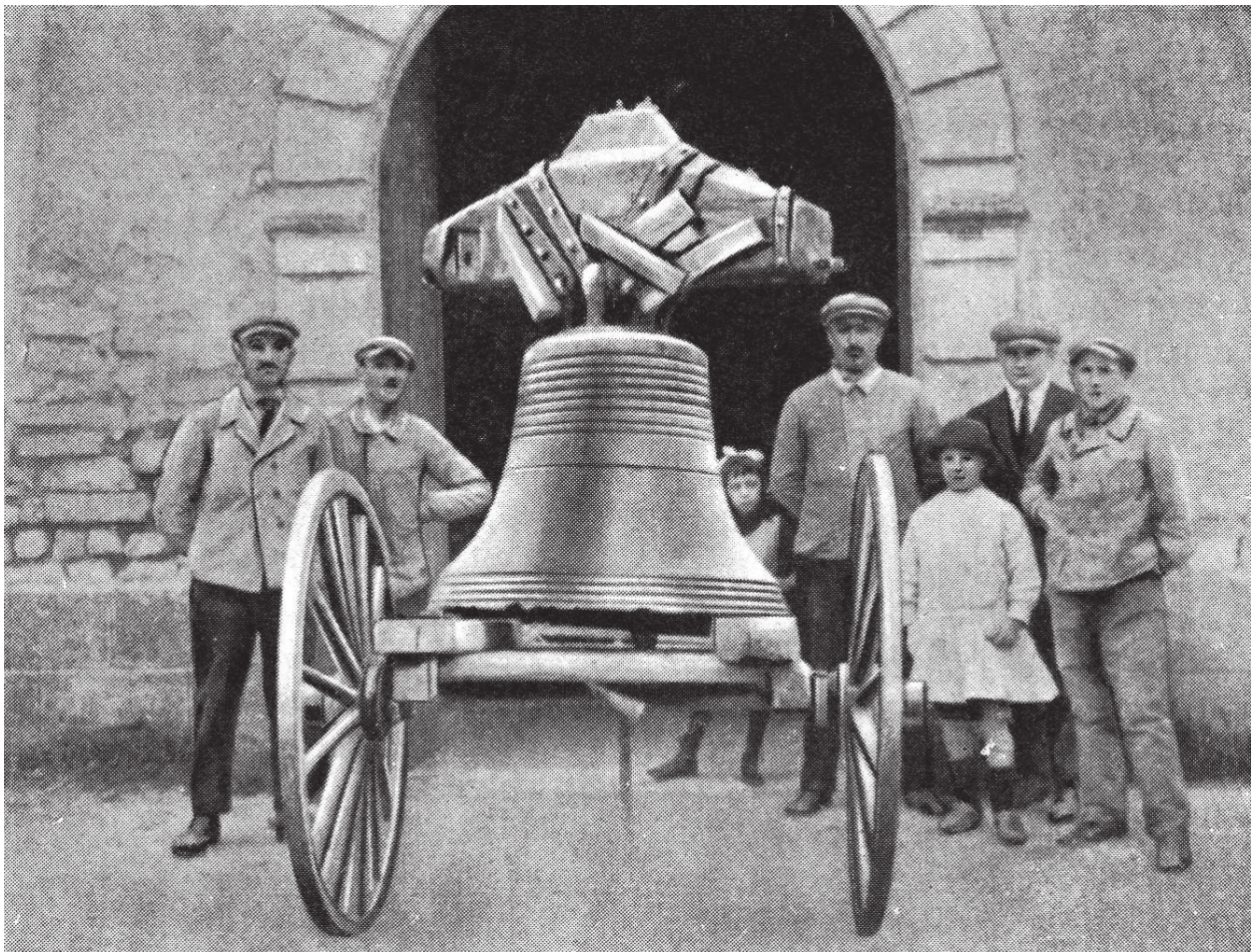
*Magister Pétrus Gaudichard, rector, Messire Louis Cousturier Conseiller secrétaire de S.A. S. Monseigneur le Duc et son Procureur fiscal au baillage du Duché et Pairie de Cha(tea)uroux, intendant de A. S. S. en Berry, parrein. Dame Marie-Thérèse, Pinette, épouse de Mre André Bonnin, seigneur de Treuillault, lieutenant général au Duché et Pairie de Cha(tea)uroux, marreine.
A. Quantin, fecit 1721"*

Dans les registres paroissiaux nous pouvons trouver la mention de la "bénédition de la cloche" en question : "Ce douzième jour du mois de May mil sept cent vingt et un a été bénite notre première cloche par moy prêtre soussigné au nom de Ste Marie Thérèse, le parrein a été Mre Louis Cousturier, procureur fiscal de S.A. Sérénissime monseigneur le Duc, la marreine a été dame Marie Thérèse Pinette, épouse de Pré André Bonnin Seigneur de Treuillault, lieutenant général au Duché et Pairie de

Châteauroux. Signé : Gaudichard curé de Saint-Maur."

"Cette indication notre " première cloche " et la disposition de la charpente du clocher (avant 1930), aménagé pour 3 cloches, laissent entendre que le curé et les fidèles n'avaient pas l'intention de s'en tenir là. Mais cette " première cloche " a été inutilisable avant d'avoir eu des compagnes. La fêlure très prononcée à la " patte " et se prolongeant à travers la "panse" jusqu'à la "gorge" n'est pas si ancienne que des personnes du bourg ne puisse se rappeler le son normal de l'unique cloche de Saint-Maur. Les uns accusent la foudre, d'autres la brutalité des sonneurs d'occasion.

Tout comme le vase de Sully Prudhomme, le coup dut l'effleurer à peine, mais loin de suivre les conseils du poète " n'y touchez pas, elle est brisée " chaque jour au contraire on réclamait ses services, et la fêlure allait s'accroissant jusqu'à l'irréparable, et la blessée exhalait ses plaintes en un râle de ferraille.



La cloche de 1721 descendue et exposée en 1924

Grâce aux souscriptions recueillies et aux subventions communales, il a été possible non seulement de remplacer la cloche inutilisable, mais d'en installer deux. Et ce fut bien. Car pour les " Croyants " comme pour les " Parpaillots " et ceux qui aiment leur petite patrie, les cloches font partie de la vie locale ; elles sont associées aux joies comme aux deuils, elles animent un paysage familier et nous ne connaissons rien de plus triste qu'un bourg sans clocher, un clocher sans cloches, si ce n'est une tour tombant en ruines, où agonisent des " campanes " fêlées. Les cloches y sont représentées (sur la photo) vêtues de leurs robes baptismales.



Les deux cloches dans leurs robes baptismales

Celle de gauche porte l'inscription suivante :

" Sit nommen Domini Benedictum. Je me nomme Claire, Céline, Marcelle, j'ai été baptisée en l'an de N.-S. par Sa Grandeur Monseigneur Izart, archevêque de Bourges, Pie XI glorieusement régnant, j'ai pour marraine Mademoiselle Céline Caillant et pour parrain M. Marcel Desplanques, M. Trinquart, curé, M. Poisson, maire de Saint-Maur-sur-Indre. "

Elle donne le La, pèse 360 kg et sort des fonderies Ronat, Chalette (Loiret).

Sur celle de droite, nous avons relevé cette inscription :

" Sit Nommen Domini Benedictum. Je me nomme Rosé, Jeanne, Andrée ; j'ai été baptisée en l'an de N.S. 1924 par Sa Grandeur Monseigneur Izart, archevêque de Bourges, Pie XI, glorieusement régnant, J'ai pour marraine Mademoiselle Rosé Bourdier et pour parrain M. André Masquelier, M. Trinquart Curé, M. Poisson, maire de Saint-Maur-sur-Indre. "

Elle donne le Si, pèse 260 kg et sort également des fonderies Ronat.

LA CÉRÉMONIE :

Le dimanche 21 Septembre 1924, Sa Grandeur, Monseigneur Izart, archevêque de Bourges, assisté de Monseigneur Lelong, vicaire général et d'un nombreux clergé, en présence d'une affluence telle que fidèles et curieux ne purent tenir dans la nef et le chœur trop petits, a procédé à la bénédiction des nouvelles cloches, avec toute la pompe et la solennité que l'Eglise a toujours su et sait mettre dans ces cérémonies.

Tout Saint-Maur était en fête et peu de ménages furent sans invités.

En quittant l'église, la foule précédée du clergé se rendit sur la place de la Mairie, au monument élevé à la mémoire des enfants de Saint-Maur, tombés au champ d'honneur.

Avec l'éloquence qui le caractérise, Monseigneur Izart, dans une touchante improvisation, sut exalter le patriotisme de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la défense de la Patrie.



Les lundi 22 et mardi 23 furent employés à la mise en place. les travaux assez minutieux et demandant beaucoup de précautions, furent exécutés par un monteur de la maison Ronat, les frères Chichery-Lacôte, le charron Châtré, les frères Nouveau et des aides bénévoles qui vinrent hâler sur les palans.

L'ancienne charpente supportant les cloches, mal disposée par rapport aux abats-son, ne met pas les cloches en valeur.

Il y a été apporté remède depuis et le vieux clocher autrefois enrôlé et presque muet y a gagné une voix toute juvénile".



Claire, Céline, Marcelle : 360 kg



Rose, Jeanne, Andrée : 260 kg

Les dégâts de la foudre : 1930

Le 17 avril 1930, la foudre tomba sur le clocher de l'église. Celui-ci fut désaxé, les plâtres dégringolèrent sur l'assistance, les enfants de chœur eurent leur aubes brûlées, mais il n'y eut que quelques blessés légers.

Le 15 mai 1930, le maire passa un marché de gré à gré avec monsieur Camille Chichery, entrepreneur de maçonnerie, pour la réfection de la charpente, du beffroi, et de la couverture du clocher, selon un devis établi par Louis Suard, architecte départemental, pour un montant de 7920 F. Le même jour, un tel marché sera passé avec monsieur Davier, maçon, pour le bouchement des lézardes, la réfection des enduits et du plafond, ainsi que la réfection des raccords des voûtes, selon un devis établi par le même architecte pour un montant de 9325 F 40.

Le 1 septembre 1930, le maire passa un marché de gré à gré avec messieurs Mildé fils et Cie, constructeurs électriciens demeurant à Paris, pour la protection du clocher contre la foudre, c'est-à-dire pour l'installation de deux prises de terre et de tiges sur les quatre pignons et sur le clocher, pour 3500 F.

A la fin de l'année 1930, une nouvelle horloge fut fournie par monsieur Pierre Petipez, horloger de Châteauroux (marché du 20 décembre 1930 : 4450 F).

Une grande manifestation religieuse fut organisée, le 23 novembre 1930, par le curé de Notre-Dame. Les produits de la quête furent donnés à la commune pour la réfection de l'église.

Les travaux de reconstruction du clocher furent réceptionnés le 30 juin 1931. (Ccoût : 57 317 F (Davier : 18 669 F ; Chichery C. : 5 422 F ; Chichery A. : 29 725 F ; Mildé : 3 500 F). Ces travaux ont donné au clocher son aspect actuel et ont également permis de faire disparaître les enduits du XIX^e siècle qui cachait les anciennes fenêtres bouchées au Sud de la nef romane. Deux cavités ont été découverts dans le chœur.

C'est ainsi grâce à l'effort de la commune et du département que l'église retrouva un nouveau clocher avec une voix juvénile et une nouvelle pendule. Les frais pour la réparation se sont montés à 70 325,00 francs.



**Petite
cloche de
l'horloge**



Charpente du clocher : 1931

Chronique

- 1935 : consolidation de la voûte du chœur de l'église d'après un devis établi par M. Suard, architecte, pour un montant de 2000 F.
- 1946 : réparation de la pendule de l'église par monsieur Pelipez, horloger à Châteauroux. Monsieur Chichery, couvreur, fit un auvent pour protéger la pendule.
- Juin 1949 : le curé signale au Conseil Municipal qu'une partie de la voûte du chœur s'est écroulée.
- 22 octobre 1949 : la décision est prise de procéder à la réparation de l'église et des soubassements par M. Lamy, Bernard plâtrier.
- 1955 : pose d'un autel en marbre offert par monsieur le curé (selon un devis de M. Villeneuve).
- 1960 : installation du chauffage dans l'église avec une participation de la commune de 4000 F.
- 1962 : électrification des cloches par l'entreprise Socotour de Tours, sur l'initiative de monsieur le curé et pour un coût de 2460 F en partie assumé par une collecte.

- 1964 : Achat d'une horloge électrique (3724 F) à la Sté le Carillon Electrique Bodet, de Trémentines, pour le clocher de l'église.
- 1966 : abattage d'un orme séculaire situé place de l'église (voir les cartes postales anciennes pages 86 et 87).
- 1966 : réfection du clocher faite par M. Rousseau.

Protection des objets : 1970-1981

- 1970 : classement parmi les Monuments Historiques des statues en bois peint de la Vierge à l'Enfant datant du XVème siècle, et de saint Joseph à l'Enfant Jésus datant du XVIIème siècle (voir pages 29 et 53).
- 1973-1974 : restauration de la statue de St-Joseph et l'Enfant du XVII° siècle, par monsieur Paul HÉMERY, restaurateur en objets d'art du ministère d'État chargé des affaires culturelles, au service des Monuments Historiques, pour un coût de 1528 F 80. La commune participera à une hauteur de 500 F à cette restauration.
- 1981 : inscription d'objets mobiliers à l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, par arrêté du 23 janvier 1981 :
 - la statue du Christ en croix (XVIIIème siècle),
 - le reliquaire de saint-Maur (XVIIIème-XIXème siècle),
 - la croix de procession avec reliquaire (XIXème siècle),
 - la tableau représentant la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Élisabeth, saint Jean-Baptiste enfant, Dieu le Père (toile peinte par Eugène VERTRAERTE et datant de 1889),
 - le tableau représentant saint Jean-Baptiste et saint Fiacre (XVIIIème siècle).

Les travaux intérieurs : 1981-1989

En 1980-81, les enduits intérieurs de la nef et du chœur furent décapés et refaits par l'entreprise Jean Vildy, de St-Maur (129 299 F 41).

À la fin des années 80, la Municipalité engagea la fin du décapage des murs de l'intérieur de l'église, c'est-à-dire du collatéral sud ainsi que la réfection de l'intérieur de la sacristie. Ces travaux furent réalisés par l'entreprise Roger Désiré de St-Maur en 1989 (coût 81 000 F environ).

L'entreprise Mathias et fils, de St-Maur, fit la réfection de la couverture de la chapelle Nord (33 820 F).

La réfection de l'installation électrique de l'aile droite de l'église et de la sacristie, fut réalisée par l'entreprise Jean Arrêtaud, de St-Maur. Les vitraux furent également restaurés en 1989-1990.



Restauration des objets : 1993-1994

Un projet de restauration de cinq toiles de l'église de Saint-Maur vit le jour en 1982. Ce projet avait à l'époque un montant de 51 701 F. Ces tableaux n'étant pas sur la liste des objets mobiliers inscrits à l'Inventaire des Monuments historiques, aucune aide financière de l'État ne pouvait intervenir. Le projet fut dans un premier temps abandonné.

Le grand cadre de style Louis XVI du tableau de Eugène VERTRAERTE, datant de 1889 et représentant la Nativité fut restauré en 1992.

En vue de leur restauration, certains tableaux furent enfin inscrits à l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, par arrêté du 25 février 1993 :

- le tableau représentant saint-Maur (XVIII^{ème} siècle),
- le tableau représentant l'Annonciation,
- le tableau représentant la Nativité de la Vierge (XVII^{ème} siècle).

Cette inscription amena l'aide nécessaire pour que la Municipalité puisse commander les travaux. Jean-Marc DEVULDER, restaurateur, réalisa la restauration du tableau de la Nativité en 1993 pour 22 133 F 27, celle du tableau représentant saint Maur pour 27 914 F 10, celle du tableau représentant saint François de Paul pour 27 515 F 20 (la restauration du cadre de ce tableau eut un coût de 6641 F 60), celle du tableau de saint Jean-Baptiste et saint Fiacre pour 19 213 F 20.

Les cadres des tableaux furent aussi restaurés.

La statue de la vierge à l'Enfant, en bois peint du XV^{ème} siècle, et la statue de saint Joseph à l'Enfant Jésus, en bois peint du XVII^{ème} siècle, furent restaurées (22 600 F + 16 800 F HT). Ces statues furent installées dans les deux baies des absidioles romanes et protégées par des vitrages en 1996.



Chronique :

- 1997 : réfection de la toiture de l'église et du clocher (9 890 F), et de la toiture de l'abside (18 130 F), par l'Entreprise Rodet.
- 2000 : restauration des tableaux du chemin de croix.

Grande réfection extérieure : 1999

En 1998, l'église était encore recouverte d'un enduit gris présentant un aspect assez sale. Un grand projet de restauration de l'extérieur de l'édifice, fut chiffré en février 1999 à 351 600 F. Le Conseil général apportait une aide de 123 060 F, le Conseil régional, une aide de 52 740 F. La participation de la commune se montait à 175 800 F. Il fut passé un contrat avec le Groupe SEPT pour la maîtrise d'oeuvre et les travaux furent réalisés dans le courant de l'année 1999.

Ces travaux furent menés en même temps que la mise en route d'un grand projet de mise en valeur du Centre bourg dont les travaux furent achevés en juillet 2001.

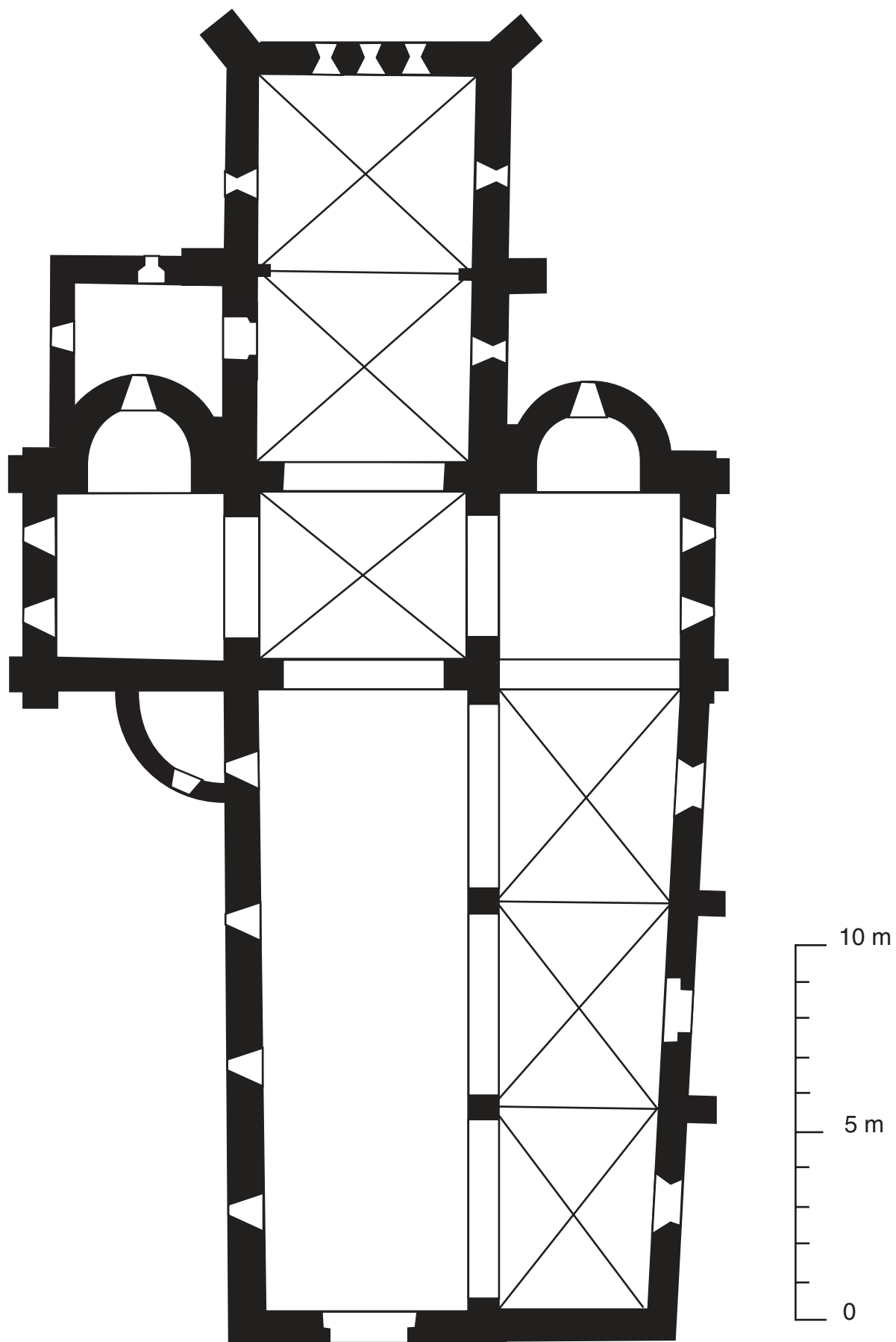
L'église rénovée se trouve maintenant dans un nouvel écrin.



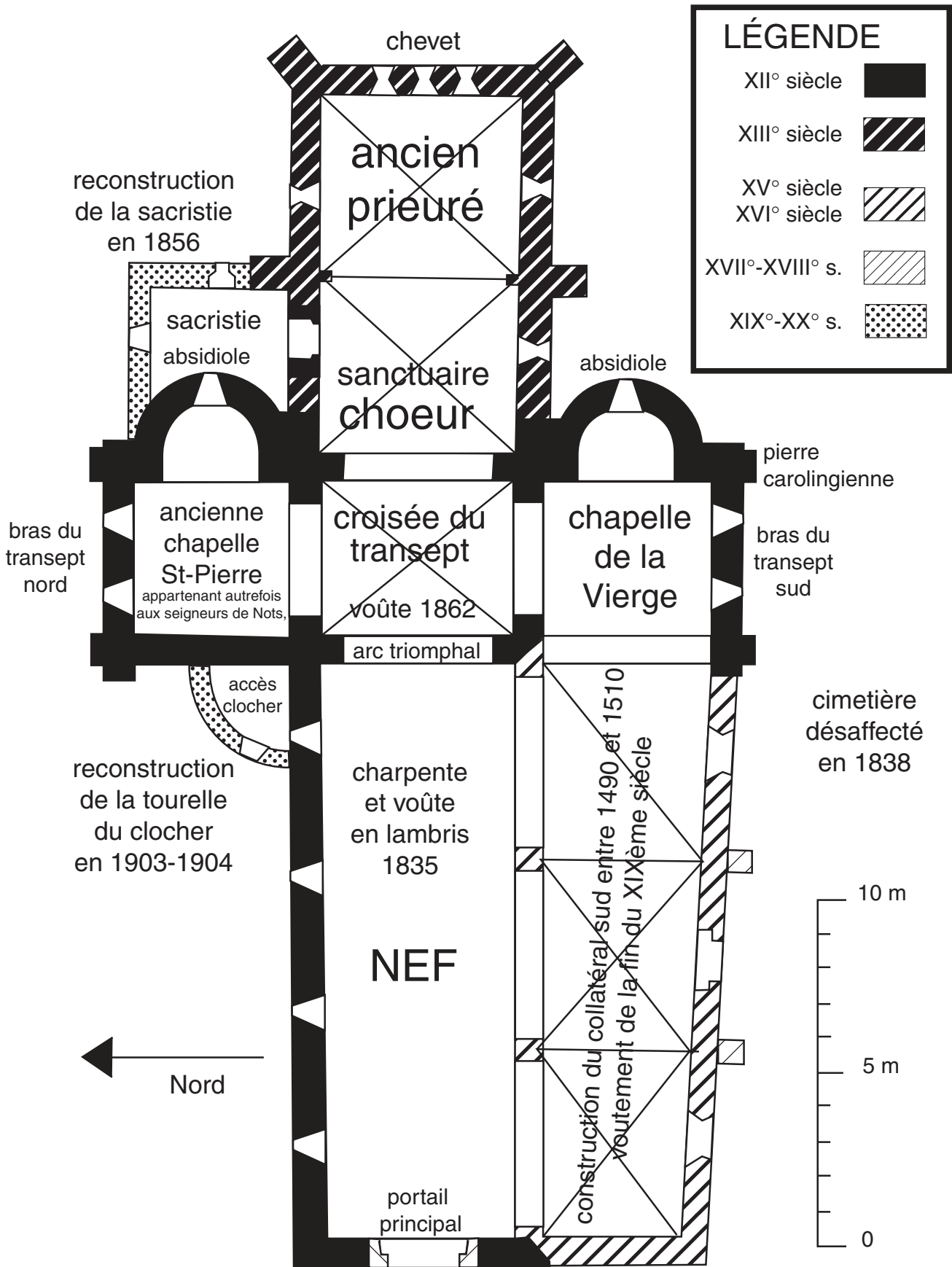
Avant restauration en 1990
Après restauration en 2004







L'église de Saint-Maur
aujourd'hui



L'église de Saint-Maur à travers le temps



Plus de 1200 ans d'Histoire

Les sources

Archives communales

- Registres de délibération de la Municipalité
- Registres paroissiaux
- Cadastre
- Dossiers des restaurations de l'église.

Archives départementales de l'Indre

- A 1, 2, 3, 4, 23, 49, 103, 105, 106, 107 : fond du comte d'Artois (inventaire de l'ancien fond de l'abbaye de St-Gildas dont les originaux sont conservés aux Archives Nationales).
- G 119 : fond de la collégiale de Levroux : bail de la dîme de St-Maur.
- G 152 : fond de la collégiale de Levroux : dîme de St-Maur.
- G 397 : arrentement consenti en 1490 par Gilles Villain, curé de St-Maur et de St-Christophe.
- G 737 : contrat entre le curé de St-Maur et le curé de Lourouer au sujet des dîmes noales.
- G 917 à G 920 : fond de la cure de St-Maur.
- H 702 : dîme appartenant à la commanderie de l'Ormeteau (commune de Reuilly).
- H 284, 467, 687, 690, 694, 696, 702, 704, 775, 792, 893, 902, 971, 994 : biens divers dans la paroisse de St-Maur.
- Série O : affaires communales (dossier église et presbytère).
- Q 115 : Etat des dîmes de la paroisse à la veille de la Révolution (voir également E 157).
- Q 1375 : vente des biens nationaux.
- Série V : fabrique XIX^e siècle.
- P 202 : Photothèque.
- C 202 : cartes postales.
- Procès verbaux des visites du cardinal de la Rochefoucauld.

Archives départementales Cher

- 41 H 170 : fond du prieuré d'Orsan, moulin de Parçay.

Archives nationales

- S 3262 A à 3268 : fond du comte d'Artois (pièces de l'ancien fond de l'abbaye de St-Gildas).

Bibliographie

- **A.S.D.R.A. (Association pour le Développement de la Recherche Appliquée à l'Animation Culturelle en Région Centre), Nicolas HURON** : *L'église de Saint-Maur-sur-Indre (Indre)* - Dossier ECCLESIA, septembre 1991.
- **BRYANT (S.), PALLU-DE-LESSERT (M.-P.)** : *Saint-Maur, la place de l'église (36 202 001 AH) (Indre), Rapport d'évaluation archéologique du 14/XII/98 au 18/XII/98*. Orléans, Service Régional de l'Archéologie, 1999.
 - **Cottineau** : *dictionnaire des abbayes et prieurés*.
- **Deshoulières** : *Les église de l'Indre*, (Archives départementales, D 656, 1, tapuscrit).
- **Devailly (G.)** : *Le Berry du Xème siècle au milieu du XIIIème siècle*, Paris, 1973.
- **Hubert (Eugène)** : *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*, p. 177-178.
- **Hubert (Eugène)** : Histoire et statistique du canton de Châteauroux, commune de Saint-Maur, dans *Revue du Centre*, 10ème année, n° 3, 15 mars 1888, p. 88 à 108.
- **Hubert (Eugène)** : *Inventaire sommaire de la Série A (Saint-Maur, fief simple mouvant de Châteauroux)*, Châteauroux, 1901, p. XXI..
- **MOREAU (Joël)** : *Un peu d'histoire de Saint-Maur*, Châteauroux, Imprimerie Laboureur, 1983, 103 p.
- *Nouvelle République* :
 - Un peu d'histoire de Saint-Maur, par Joël Moreau, 08/04/1983, p. 3.
 - Saint-Maur : Petite histoire de l'église, 20/08/2001.
- *Paroisse de Saint-Maur-sur-indre, souvenir du baptême des cloches bénites le 21 septembre 1924 par sa grandeur monseigneur Izart, arch. de Bourges*. Petit livret conservé aux archives de la Mairie
- **Poitou (Christian)** : *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique - Indre*, CNRS éditions, 1997, Paris.
- Quelques généralités sur Saint-Maur, dans *Le Combattant Berrichon*, n° 251, 2ème trimestre 1992, p. 1-2.
- **Raynal (L.)** : *Histoire du Berry*, tome 1, p. 465, Bourges, 1845.
- **Thaumas de la Thaumassière** : *Histoire du Berri*.
- **TOURATIER (A.) (ancien directeur de l'école de St-Maur)** : *Saint-Maur-sur-Indre (la Petite Patrie illustrée - Extrait de la monographie de Saint-Maur)*, 4 feuillets,, Châteauroux, Imprimerie Hugon, vers 1927.
- **Villepelet (Mgr. J.)** : *Sur les traces des saints en Berry*, Bourges, Tardy, 1968, p. 10.

Table des matières

De saint Maur à l'église de St-Maur	p. 3
- Saint Maur	p. 3
- La translation des reliques	p. 4
- Le culte de saint Maur dans la région	p. 5
- La dédicace de la première église	p. 6
- L'Île Saint-Martin et la chapelle	p. 6
- Un cimetière mérovingien	p. 7
- La première église du village	p. 7
- Une curieuse pierre de récupération	p. 8
L'église et le prieuré : XI ^o -XIII ^o siècles	p. 9
- Le retour à la prospérité	p. 9
- L'abbaye de Saint-Gildas	p. 9
- L'église de la fin du XI ^{ème} siècle	p. 10
- L'église, lieu de refuge	p. 16
- Fondation du prieuré de Saint-Maur et reconstruction du chœur	p. 16
- Réhaussement du chœur	p. 20
- Le pigeonnier du seigneur	p. 21
- Voûtes de style gothique plantagenêt	p. 23
- Les premières mentions écrites	p. 24
Réfections et agrandissement :	
XV ^o -XVI ^o siècles	p. 25
- Le mauvais état des églises à la fin de la guerre de Cent Ans	p. 25
- La construction du collatéral sud	p. 25
- Le décor avant le XVII ^{ème} siècle	p. 29
Vie et gestion de la paroisse :	
XVI ^o -XVIII ^o siècles	p. 30
- Le déclin du prieuré et les curés	p. 30
- La fin de l'abbaye St-Gildas et du prieuré de Saint-Maur	p. 31
- La cure de Saint-Maur	p. 32
- Les dîmes dans la paroisse	p. 36
- Les dîmes de la cure	p. 37
- Les vicairies	p. 41
- La fabrique	p. 42
- La confrérie du Saint-Sacrement	p. 42
- La Boîte des Trépassés	p. 44
- L'église, lieu de sépulture	p. 44
- Bénédiction de la cloche : 1721	p. 46
- Visite du cardinal de la Rochefoucauld en 1736	p. 46
- Le portail principal	p. 51
- Les fonts	p. 51
- Le mobilier de l'Époque moderne	p. 52
- L'interdit jeté sur le cimetière : 1752	p. 57

La Révolution	p. 58
- La vente des biens nationaux	p. 58
- La suppression du culte	p. 59
Dernières grandes transformations	
XIX° siècle	p. 60
- Premières grandes restaurations après la Révolution : 1811-1813-1819	p. 60
- Reconstruction du clocher : 1822-1823	p. 61
- Chronique : 1828-1833	p. 62
- Ouverture du reliquaire vers 1832	p. 62
- Reconstruction de la charpente de la nef	p. 62
- La translation du cimetière : 1838	p. 66
- Chronique : 1838-1855	p. 66
- Reconstruction de la sacristie : 1856	p. 67
- Chronique : 1857-1860	p. 67
- La voûte du clocher : 1862	p. 71
- Les voûtes du collatéral	p. 71
- L'authentification des reliques de saint Maur : 1872	p. 72
- Les vitraux : 1875	p. 83
- Chronique : 1888-1889	p. 84
Entretien et restauration : XX° siècle	p. 87
- Tourelle du clocher : 1904	p. 88
- La loi de Séparation : 1905	p. 91
- Chronique : 1909-1923	p. 94
- Deux nouvelles cloches : 1924	p. 94
- Les dégâts de la foudre : 1930	p. 99
- Chronique : 1935-1966	p. 101
- Protection des objets : 1970-1981	p. 102
- Les travaux intérieurs : 1981-1989	p. 102
- Restauration des objets : 1993-1994	p. 103
- Chronique : 1997-2000	p. 104
- Grande réfection extérieure : 1999	p. 104
Annexes	p. 108
- Plan général de l'édifice par époque	p. 108
- Les sources	p. 110
- Bibliographie	p. 111
- Table des matières	p. 112
- Renseignements	p. 114



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'histoire
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON

historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Me suivre sur mon blog d'historien :

Patrimoine rural, recherche historique, le terroir à la loupe :

<http://patrimoine-rural.com/>

Nicolas HURON, historien conférencier

7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

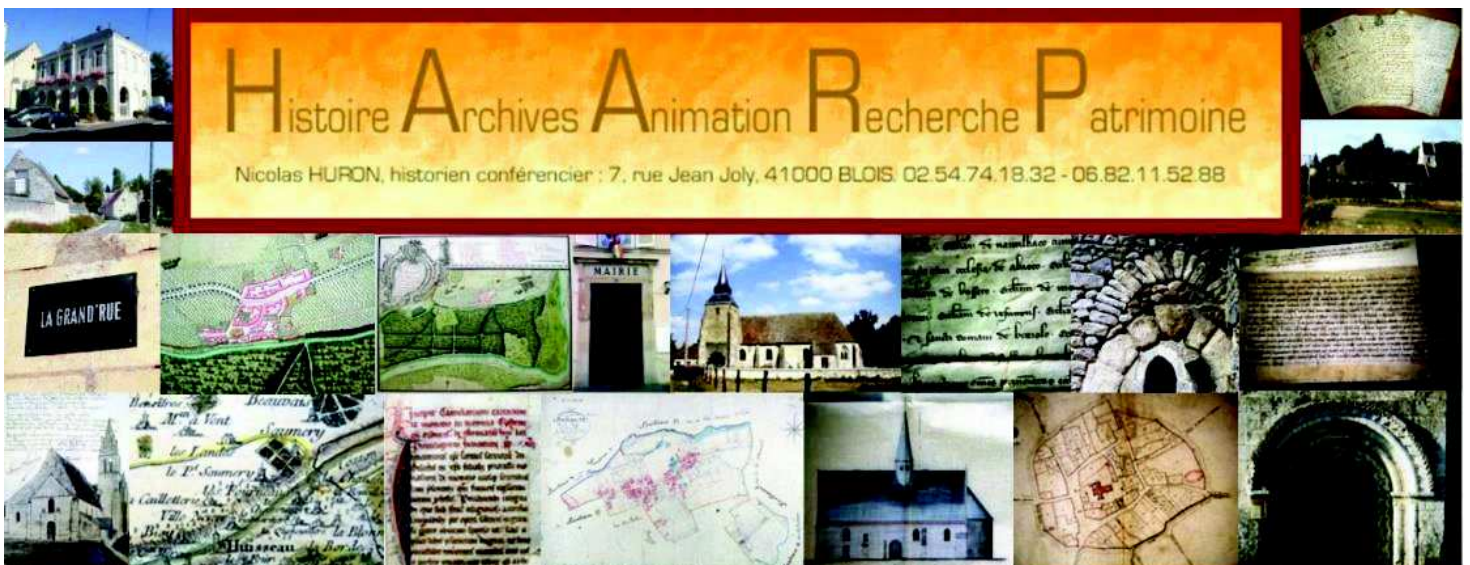
Tél. 02.54.74.18.32 ou 06.82.11.52.88

courriel : nicolas.huron@free.fr

Ce livre est sous licence Creative Common 3.0 « Paternité – pas de modification », ce qui signifie que vous êtes libre de le distribuer à qui vous voulez, à condition de ne pas le modifier, et de toujours citer l'auteur Nicolas Huron comme l'auteur de ce livre, et d'inclure un lien vers : <http://patrimoine-rural.com/>. « **Saint-Maur (Indre) à travers les siècles - Trésor de l'Histoire : église Saint-Maur** » par [Nicolas Huron](#) est mis à disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Paternité - Pas de Modification 3.0 non transposé](#). Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessus de l'auteur.

Et découvrir mon site « archives et boutiques » :

<http://nicolas-huron.e-monsite.com/>



HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

1989-2000 études à rénover...

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes



1989-2000 études à rénover...



**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>